

Louis BERTRAND (1869-1937)
député socialiste de Bruxelles

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830

TOME PREMIER
Deuxième partie : "La Belgique en 1848-1849"

1906

Préface par Émile Vandervelde.

Un document produit en version numérique par Gustave Swaelens, bénévole,
Journaliste à la retraite, Suisse.
Courriel: gjswaelens@bluewin.ch

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, sociologue
Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par M. Gustave Swaelens, bénévole, journaliste à la retraite, en Suisse.
Courriel: gjswaelens@bluewin.ch

à partir de :

Louis Bertrand, député socialiste de Bruxelles (1869 – 1937))

[Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.](#)
Tome premier. (1906).

Deuxième partie : “La Belgique en 1848-1849”.

Une édition électronique réalisée à partir du texte de Louis Bertrand, député socialiste de Bruxelles (1869 - 1937), [Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830. Tome premier \(Deuxième partie : “La Belgique en 1848-1849”\)](#). Bruxelles: Dechenne et Cie; Paris: Édouard Cornély et Cie, 1906, 455 pages. Une édition numérique réalisée par M. Gustave Swaelens, bénévole, journaliste à la retraite, Suisse.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5” x 11”)

Édition complétée le 19 septembre 2003 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

du tome premier : 2^e partie

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830
TOME PREMIER (1906)

[Table des gravures](#)

[Préface](#) par Émile Vandervelde.

Première partie **La Belgique de 1830 à 1848**

Introduction But de ce livre

Chapitre I. La situation de l'Europe au début de 1830.

Chapitre II. La révolution belge de 1830.

- Après la révolution de Paris. Mécontentement des Belges. - *La Muette de Portici* au théâtre de la Monnaie. - Emeutes et pillages. - Attitude des députés belges aux États-Généraux. - Les notables. - La garde bourgeoise. - Hésitations et pourparlers durant un mois. - Attitude du roi Guillaume. - La situation s'aggrave. - Les émeutes en province et à Bruxelles. -- L'anarchie. - La lutte continue. - Quatre gouvernements provisoires. - Charlier, la Jambe de bois. - Ce sont les ouvriers qui se battent. Les quatre journées de septembre. -. La victoire. - Jugement sur l'œuvre de 1830.

Chapitre III. - Le gouvernement provisoire. - Le congrès national. - La constitution. - l'élection du roi. - La paix avec la Hollande.

- Le Gouvernement provisoire. - Hommes, opinions et caractères. - Attitude de Louis De Potter. - Le Congrès. - Assemblée censitaire. Les catholiques y sont en majorité. - La Constitution. Le peuple est sacrifié. - L'élection du roi. - Grand nombre de candidats. - Le duc de Nemours, élu, refuse. - Conseils aux Belges. Chanson de Béranger. - Le prince Léopold de Saxe-Cobourg. - Ses conditions. - Révélations de Félix de Mérode. - Les traités imposés par la Conférence de Londres. -- La campagne du mois d'août 1831. - Trahison. - Intervention étrangère. - La paix est faite.

Chapitre IV. - La politique belge de 1831 à 1846.

- Le mouvement contre-révolutionnaire - Les orangistes. - Attaques contre le roi. - Emeutes et pillages à Bruxelles et à Gand. - Séparation entre les libéraux et les catholiques. - Mesures réactionnaires. - Renforcement du pouvoir royal. - La loi communale et la nomination des bourgmestres. - La loi provinciale. - La garde civique ; on en exclut les ouvriers. - Privilèges et faveurs accordés au clergé catholique. - La loi sur l'enseignement primaire. - Impôts de consommation. - Droits d'entrée sur le blé et sur le bétail. - Faveurs octroyées aux sociétés financières. - Situation malheureuse des paysans et des ouvriers. - Indifférence des pouvoirs publics.

Chapitre V. Le mouvement des idées de 1830 à 1848.

- La revanche des idées de 1789. - Le catholicisme libéral. - L'encyclique de Grégoire XVI. - Libéralisme et socialisme. - La situation, en France, en Angleterre et en Allemagne. - Le mouvement démocratique belge. - Ph. Buonarroti, l'historien de la conspiration pour l'égalité de Babeuf en Belgique. - Influence qu'il a exercée sur Félix Delhasse. - L'historien du socialisme : J. Thonissen.

Chapitre VI. - La propagande saint-simonienne en Belgique.

- La doctrine de Saint-Simon. - Les missions saint-simoniennes en Belgique en 1831. - Prédications à Bruxelles, Liège, Huy, Verviers, Louvain, Anvers, Gand, Bruges, etc. - Désordres à Bruxelles. - Protestations au Congrès national. - Appel aux Belges. - Curieux incidents. - Le journal saint-simonien *L'Organisateur belge*. - Attitude favorable des libéraux. - Les catholiques combattent le saint-simonisme. - Etude critique de M. l'abbé G. Moens Influence des doctrines saint-simoniennes en Belgique.

Chapitre VII. - Le mouvement populaire. - Les premiers meetings ouvriers.

- Les idées démocratiques après 1830. - Pétition d'ouvriers réclamant des réformes. - Adolphe Bartels. - Lucien Jottrand. - Jacques Kats. - Jean Pellerin. - Les premiers meetings ouvriers. - La propagande par le théâtre, les réunions et la presse.

Chapitre VIII. - La presse démocratique-socialiste avant 1848.

Avortement du mouvement démocratique de 1830. Louis De Potter quitte la Belgique. - Lucien Jottrand et le *Courrier belge*. - Le journal *Le Radical*. - Ses principaux rédacteurs Alexandre et Félix Delhasse, Altmeyer, L. Jottrand, Félix Temmermans, Félix Mathé, le général Mellinet. - Tendances démocratique et socialiste du *Radical*. - Son opinion sur la propriété des mines, le suffrage universel, etc. - *Le prolétariat veut être quelque chose*. - Catéchisme démocratique d'Alexandre Delhasse. - La chanson : Souvenirs d'un vieux prolétaire. - *Le Débat social*. - Son programme. - Félix Delhasse.

Chapitre IX. - La propagande phalanstérienne en Belgique.

Charles Fourier et sa doctrine. - Victor Considerant. - Son amitié avec Charles Rogier. - Première propagande en 1838-1839. - Les phalanstériens en Belgique en 1844, 1845, 1847 et 1848. - Nombreuses conférences à Bruxelles, Liège, etc. - Public d'élite. - Banquet offert à V. Considerant. - Nombreux discours. - La phalange de Louvain. - Influence de l'école fouriériste. - Ses principaux adeptes : Alexandre et Félix Delhasse, Ed. Ducpétiaux, François Haeck, Adolphe Demeur, etc.

Chapitre X. L'influence des ouvriers communistes allemands et de Karl Marx.

- Rencontre de Karl Marx et de Frédéric Engels. - Nouvelle théorie sociale. - Circulaire de propagande. - La Fédération des communistes. - *La Deutsche Brüsseler Zeitung*. L'Association ouvrière allemande. - Banquet du 27 novembre 1847. - Fondation d'une association cosmopolite.

Chapitre XI. - La société « l'alliance ».

- LE CONGRÈS LIBÉRAL DE 1846. - La situation politique en Belgique après la paix avec la Hollande. - Fin de l'union entre libéraux et catholiques. - M. Devaux et la *Politique nouvelle*. - La société *l'Alliance*. - Son programme. - Le Congrès libéral du 14 juin 1846 - Scission à *l'Alliance* et

fondation de l'*Association libérale* de Bruxelles. - Le *Trou*. - Le second Congrès libéral en mars 1847. - La scission s'accroît. - Les élections du 8 juin 1847. - Victoire libérale. - Le ministère libéral du 12 août. - Son programme. - Comment celui-ci fut accueilli.

Chapitre XII. - Un précurseur : Adelson Castiau.

- Ses débuts comme écrivain. - Son rôle politique en Belgique. - Député de Tournai de 1843 à 1848. - Résumé de ses travaux parlementaires. - Sa démission en avril 1848. - Sa vie à Paris. - Ses « Lettres démocratiques » de 1864. - Sa mort.

Chapitre XIII. - Le mouvement démocrate-socialiste avant 1848.

Pétitions d'ouvriers typographes réclamant, en 1845, le suffrage universel et l'organisation du travail. - Appel aux Belges. - Arrestations. Procès politiques. - Attaques contre Léopold 1^{er}. - *L'Argus*. - *De Hoop van België*. - *L'Association démocratique* de Bruxelles. Son caractère international. - La *Société Agneessens*. - Karl Marx en mission à Londres. Active propagande démocratique. - Création d'associations démocratiques en province. - Meeting à Gand. - La chanson *Le Déluge*, de Béranger, en 1847. - Une prophétie.

Deuxième partie : [la Belgique en 1848-1849](#)

Chapitre I. - [La politique belge au début de l'année 1848.](#)

Douce quiétude. - Le 1^{er} janvier au palais de Bruxelles. -- Paroles prophétiques. - La révolution du 24 février 1848 en France. - Mouvement révolutionnaire en Europe. - Lettres de Victor Considerant à Charles Rogier.

Chapitre II. - [L'attitude du gouvernement après le 24 février.](#)

- Situation difficile. - Crainte pour notre nationalité. - La crise industrielle, commerciale et financière. - Réclamations des ouvriers sans travail. - L'union des deux partis en présence des événements. - Circulaires de Rogier aux gouverneurs. - Rappel des classes de milice. - Mesures policières et financières. - Réformes électorales et autres. - Castiau interpelle le gouvernement. - Une « séance historique ». - Série de réformes. - Arrestations. - Expulsion d'étrangers. Expulsion de Karl Marx. - Son arrestation et celle de sa femme. - Interpellation à la Chambre.

Chapitre III. - [L'organisation démocratique en 1848-1849.](#)

- *L'Association démocratique de Bruxelles*. - Réorganisation. - Nombreuses associations similaires en province. Propagande à la campagne. - Programme de réformes agricoles. - Congrès de sociétés démocratiques socialistes de Belgique. - Programme d'action. - Découragement. - La brouille dans le parti démocratique. - La société *Alliance* et le 24 février. - Son manifeste. - Crise intense. - Defacqz démissionnaire. - Il est remplacé par A. Gendebien. - Défaites successives au profit des doctrinaires. - Opinion du *Débat social* sur *Alliance*.

Chapitre IV. - [Les échauffourées de Quiévrain et de Risquons-tout.](#)

- *L'Association démocratique* de Bruxelles. - La société des Communistes allemands. - Échauffourées de Quiévrain et de Risquons-Tout. - Appel aux Belges résidant à Paris. - Formation de légions. - Organisation de ces légions. - La première arrive à Quiévrain le 26 mars. - L'Appel aux Belges. - Proclamation de Blervacq. - A Seclin. - Combat de Risquons-Tout. - Relation officielle. - Appréciation de la presse démocratique. - Le Parquet à l'œuvre. - Poursuites monstres.

- La Cour d'assises d'Anvers. - Condamnations à mort. - Condamnations à vingt années de réclusion. - La citadelle de Huy prison politique. - Grâces accordées aux condamnés. - Rôle du procureur général de Bavay dans cette affaire.

Chapitre V. - [La campagne des banquets républicains.](#)

- Banquets à Verviers, à Roux, à Bruxelles, à Braine-le-Comte, à Mons, à Fleurus. - Le banquet du 25 mars, au Prado. - Des perturbateurs et des policiers font irruption dans la salle. - Protestation du président J.- C. Houzeau. - La police laisse faire. - Plaintes au parquet. - Silence de celui-ci. - Invention d'un complot démocrate-socialiste. - Procès en Cour d'assises. - Trois nouveaux condamnés à mort. - Leur transfert à la citadelle de Huy. - Appréciation de la presse sur ce scandaleux procès. Condamnés graciés.

Chapitre VI. - [La presse démocrate-socialiste en 1848-1849.](#)

- Le *Débat social*, la *Nation*, son programme, la *Voix du Peuple*, l'*Atelier*, de Bruxelles. - Les journaux socialistes de Liège : le *Peuple*, les *Abeilles*, le *Travailleur*, l'*Harmonie*, l'*Ouvrier*. - La *Réforme*, de Verviers. - Le *Démocrate*, de Charleroi. - L'*Espoir*, de Renaix, etc. - Les journaux flamands : *De Broedermin*, *Artevelde*, de *Vriend des Volks*, etc. - Brochures de propagande. - Projets divers d'organisation du travail. - *Solution du Problème social*, de Joseph Charlier. - *Du Problème social*, de Jules Noirsain. - *Le Normalisme*, de Napoléon Barthel. - Le *Cathéchisme du Prolétaire*, de V. Tedesco.

Chapitre VII. - [Avortement du mouvement de 1848.](#)

- Ce mouvement se produisit inopinément. - Le peuple n'y était pas préparé. - La révolution fut accaparée par la bourgeoisie. - Les nouveaux maîtres à l'œuvre. - Fautes commises. - Situation en Belgique. - La leçon des événements de 1848.

Table des gravures

http://www.uqac.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/classiques/bertrand_louis/histoire_demo_belgique_1/histoire_demo_1_gravures.html

Pour éviter de trop alourdir le fichier, nous n'avons pas inséré les gravures dans le fichier numérique. À chaque page où était insérée une gravure dans l'édition papier de 1906, nous avons donné le nom de la gravure avec un hyper lien vers le site Les Classiques des sociales afin de visionner la gravure en question et la télécharger à partir du site web de cette bibliothèque. [JMT]

Louis Bertrand

- Figure 1: Babeuf
- Figure 2: Guillaume 1er, roi de Hollande
- Figure 3: De Potter dans la prison des Petits-Carmes
- Figure 4: Réception des soldats hollandais rue de Flandre
- Figure 5: Les volontaires liégeois partant pour Bruxelles
- Figure 6: Charlier, dit « la Jambe de bois »
- Figure 7: À la place des Martyrs, à Bruxelles
- Figure 8: Le Gouvernement provisoire
- Figure 9: Louis De Potter
- Figure 10: Léopold I, en 1831

- Figure 11: Charles Rogier
- Figure 12: Alexandre Gendebien
- Figure 13: Vicomte Vilain XIII
- Figure 14: Comte de Mérode
- Figure 15: Félix Delhasse
- Figure 16: Claude-Henri de Saint-Simon
- Figure 17: Fac-simile d'un numéro de l'Organisateur belge
- Figure 18: Pierre Leroux
- Figure 19: Joseph Lebeau
- Figure 20: Jacques Kats

- Figure 21: Lucien Jottrand
- Figure 22: Jean Pellerin
- Figure 23: Alexandre Delhasse
- Figure 24: Félix Temmermans
- Figure 25: Charles Fourier
- Figure 26: Karl Marx
- Figure 27: Paul Devaux
- Figure 28: E. Defacqz
- Figure 29: Le Congrès libéral de 1846
- Figure 30: Adelson Castiau

- Figure 31: [J.-J. Altmeyer](#)
Figure 32: [Béranger](#)
- Figure 33: [Frère-Orban en 1848](#)
Figure 34: [Victor Considérant](#)
Figure 35: [Léopold 1er offrant de céder sa couronne](#)
Figure 36: [Un Club en 1848](#)
Figure 37: [Louis Spilthoorn](#)
Figure 38: [Victor Tedesco](#) (d'après un dessin à la plume, fait en 1856)
Figure 39: [Le général Mellinet](#)
Figure 40: [Le procureur général de Bavay](#)
- Figure 41: [La citadelle de Huy, prison politique](#)
Figure 42: [Victor Tedesco à 68 ans](#)
Figure 43: [Jean-Charles Houzeau](#)
Figure 44: [Toone Reepers](#)
Figure 45: [Louis Labarre](#)
Figure 46: [Desiré Brismée](#)
Figure 47: [Nicolas Coulon](#) (d'après un portrait-charge, fait en 1879 par Alfred Le Petit)

Louis Bertrand (1869-1937)
député socialiste de Bruxelles

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.

TOME PREMIER (1906)

Deuxième partie : La Belgique en 1848-1849

Préface par Émile Vandervelde
Bruxelles : Dechenne et Cie
Paris : Édouard Cornély et Cie,
1906, 455 pages.



[Retour à la table des matières](#)

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page iii

la gravure suivante, no 00



Louis Bertrand

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#), section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

[Retour à la table des matières](#)

À tous ceux qui, en Belgique, depuis 1830,
ont lutté et souffert pour la Démocratie et le Socialisme,

CE LIVRE EST DÉDIÉ.

[Retour à la table des matières](#)

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Préface

Par **Émile Vandervelde**

[Retour à la table des matières](#)

L'Histoire de la Démocratie et du Socialisme en Belgique depuis 1830 est un chef-d'œuvre de persévérance. Pour être à même de l'écrire, il a fallu que, pendant vingt ans, avec une patience de bénédictin, Bertrand collectionne des découpures de journaux, tire de la poussière des étagères de bouquinistes, une masse énorme de brochures oubliées, et accumule, pour la construction de son édifice, les matériaux de chétive apparence, que les historiens officiels avaient systématiquement négligés. Que pouvaient leur servir, en effet, ces feuilles de chou démocratiques, ces almanachs populaires, ces chansons de « manouvriers et de valets de fermes » ? Leur histoire à eux, c'était l'histoire des vainqueurs, l'histoire des gens en place, l'histoire des hommes politiques et des capitaines d'industrie. L'histoire de Bertrand, au contraire, c'est l'histoire des vaincus, l'histoire de ceux qui n'ont pas réussi - du moins en apparence - l'histoire de ce prolétariat misérable qui, pendant la première moitié du XIX^e siècle, n'avait pas encore donné la mesure de sa force et apparaissait à la bourgeoisie comme une masse taillable et corvéable à merci.

Jusqu'à présent, quand on parlait des origines du Parti ouvrier belge, on ne remontait guère qu'à l'Internationale, ou, tout au plus, à la formation des premières sociétés

de résistance, telles que les Typographes de Bruxelles, ou les Fileurs et les Tisserands gantois.

Grâce à Bertrand, nous pouvons remonter aujourd'hui à des origines plus lointaines. Son premier volume nous apporte toute une moisson de renseignements précieux sur les dix-huit années qui séparent la révolution de 1830 de la révolution de 1848.

Peut-être, en lisant son livre, d'aucuns lui reprocheront de ne nous faire grâce d'aucun détail, de nous débiter tout un dossier, en l'analysant pièce par pièce, au lieu de nous apporter une synthèse, qui utilise les documents pour donner la physionomie générale d'une époque, mais qui ne juge pas nécessaire de les reproduire tous, intégralement.

Pour ma part, je ne suis pas de cet avis, et, somme toute, je ne crois pas que l'œuvre eût gagné à être plus brève, plus condensée, plus avare de citations.

Il ne faut pas oublier d'abord que Bertrand se soucie bien moins d'écrire pour les amateurs de littérature, que de se faire lire par la classe ouvrière. C'est pour cela qu'il publie ses volumes en livraisons, qu'il s'efforce de les vendre au meilleur marché possible, qu'il recourt à l'illustration pour atténuer la sécheresse documentaire de son texte.

Mais, indépendamment de ces considérations de propagande, la méthode analytique de Bertrand présente, pour les gens d'études, cet inestimable avantage qu'elle leur permet de juger sur pièces, d'entrer directement en contact avec les faits, de voir les événements et les hommes, non pas à travers le tempérament de l'historien, mais tels qu'ils ont été racontés par les contemporains, tels qu'ils se sont peints eux-mêmes, dans leurs écrits ou leurs discours.

Pour montrer, par exemple, la différence qui existe entre les bourgeois d'aujourd'hui et ceux de 1830, quelle appréciation personnelle vaudrait cette citation du discours sur la légalité, que le comte Vilain XIII prononçait à la Chambre belge, le 27 avril 1834 :

« La légalité est un vieux manteau que je ne saurais respecter ; endossé et rejeté tour à tour par tous les partis, porté, usé, par tout le monde, composé de mille pièces de toutes couleurs, il est troué par les uns, raccommode par les autres ; il porte les souillures de tous ses maîtres. La féodalité s'est assise dessus et lui a laissé une odeur de bête fauve que nos codes respirent encore, la royauté l'a foulé aux pieds et traîné dans la fange, la république l'a toute maculée de sang, car la guillotine fonctionnait légalement en 1793. Napoléon l'a déchirée partout avec la pointe de son sabre ou le talon de sa botte... »

Tout le livre de Bertrand est semé de citations non moins instructives.

Nos propagandistes y trouveront tout un arsenal de combat contre les hypocrisies légalistes d'une bourgeoisie qui essaie d'oublier ses origines révolutionnaires. D'autre part, - ce qui est plus important - tous ceux qui écriront dans l'avenir sur l'histoire politique ou démocratique de notre pays, y trouveront une inépuisable source de renseignements introuvables ailleurs.

D'autres avaient raconté, parfois avec talent, les faits et gestes de la bourgeoisie pendant cette longue période où, maîtresse de tous les pouvoirs, elle se glorifiait de constituer à elle seule, le *pays légal*.

Bertrand nous fait assister, au contraire - et c'est ce qui fait le puissant intérêt, l'incontestable originalité de son livre - à l'ascension de la classe ouvrière, lente comme un soulèvement de l'écorce terrestre, avec parfois de brusques sursauts, parfois aussi, des affaissements lamentables, mais toujours, à la longue, une reprise, chaque fois plus énergique, des anciennes activités.

À côté de Rogier, de Gendebien et d'autres « grands patriotes », qui ne gagnent pas trop à être vus de près, il nous montre d'autres figures, celle de Bartels, de Delhasse, de Jottrand, de Castiau : ceux qui n'ont pas été aux honneurs ; ceux que leurs contemporains tenaient pour des cervelles brûlées ; ceux qui ont été méconnus de leur temps, parce qu'ils étaient en avant de leur temps.

La plupart de ces précurseurs avaient sombré dans l'oubli et, peut-être, l'histoire de leurs tentatives n'eût-elle jamais été faite, si Bertrand, le plus documenté des socialistes belges, ne s'était pas trouvé à point pour l'écrire.

Certes, on se souvenait plus ou moins, qu'au lendemain de 1830, lors du vote de la Constitution censitaire - ce triomphe d'une bourgeoisie qui n'avait pas su vaincre, mais qui avait su profiter des victoires d'autrui - Louis de Potter avait jeté ce cri d'amertume : « Ce n'était pas la peine de verser tant de sang pour un si mince résultat ! » On se rappelait également que, pendant plusieurs années, seul entre tous, dans la Chambre du suffrage restreint, Adelson Castiau avait défendu la république et réclamé le suffrage universel. Mais qui donc connaissait les autres, les premiers soldats de la cause ouvrière, les prolétaires comme Kats ou comme Pellerin, en qui le parti ouvrier salue aujourd'hui ses ancêtres ?

Bertrand montre fort bien d'ailleurs, que ces héros furent des isolés. Pendant cette période qui va de 1830 à 1848, il y eut des démocrates ; il n'y eut pas de démocratie, ou, du moins, pas de démocratie ouvrière. La révolution industrielle ne faisait que commencer ; nul ne se doutait encore de l'avenir qui se préparait pour la grande industrie ; le prolétariat n'était pas assez nombreux, assez cohérent, assez conscient de lui-même, pour avoir une politique de classe. C'est à peu près exclusivement dans la fraction la plus éclairée de la bourgeoisie, que le socialisme humanitaire, à la façon de 48, recrutait ses adhérents.

Il faut lire dans *l'Histoire de la Démocratie et du Socialisme*, les chapitres, si intéressants, qui sont consacrés à la propagande Saint-Simonienne et Fourieriste.

Rien ne montre mieux à quel point le peuple, dans sa masse, restait indifférent, quand il n'était pas hostile, aux prédications socialistes, et combien, d'autre part, la bourgeoisie était plus accessible à des idées révolutionnaires qu'elle ne l'est aujourd'hui. Quand les missionnaires de l'Ecole Saint-Simonienne, parmi lesquels Carnot, Laurent, Pierre Leroux, Barrault, arrivèrent à Bruxelles, au mois de février 1831, les cléricaux menèrent contre eux une campagne furieusement hostile, les gens du peuple les accueillirent à coups de bâtons de chaises et parvinrent à les empêcher de prendre la parole, mais la bourgeoisie libérale, au contraire, leur fit l'accueil le plus favorable ; des hommes comme Vilain XIII et l'abbé Andries prirent leur défense au Congrès national, au nom de la liberté pour tous ; l'Université de Liège mit à leur disposition

l'*aula* académique et bientôt ils eurent des disciples tels que Charles Rogier, l'astronome Quetelet, Van Praet, le baron Chazal, qui devint ministre de la guerre, Dupcétiaux qui fut plus tard, inspecteur général des prisons.

De même quand vinrent les Fouriéristes, vers 1839, quand le plus connu d'entre eux, Considerant, fit une campagne de propagande en Belgique, il souleva, dans les milieux bourgeois, le même enthousiasme et l'on vit assister aux conférences phalans-tériennes de hauts fonctionnaires comme Masui, administrateur des chemins de fer de l'État, des professeurs de l'Université de Bruxelles, comme Arntz, Mainz, Baron, des magistrats comme Tielemans, Defacqz, Van Meenen.

Que les temps sont changés !

Quand Enrico Ferri ou Jaurès viennent parler à Bruxelles, ils ne recrutent généralement pas leurs auditeurs parmi les universitaires et les conseillers de la Cour de cassation !...

Mais que l'on ne s'y trompe point : si la bourgeoisie fraîche émoulue de la révolution, témoignait quelque sympathie, d'ailleurs platonique, au socialisme humanitaire et idéaliste, c'était à condition que le prolétariat, auquel on prédisait de si belles destinées, restât docile, indifférent et passif.

Dés l'instant où, si peu que ce fût, les idées socialistes commencèrent à s'infiltrer dans une partie de la classe ouvrière, où les tisserands gantois envoyaient des pétitions pour le suffrage universel, où Kats, en 1844, publia son *Almanach populaire*, dont Bertrand nous donne le texte - étonnamment semblable au *Catéchisme* d'Alfred Defuisseaux - ces bonnes dispositions de la bourgeoisie se modifièrent. On le vit bien, quelques années plus tard, lorsque Marx et Engels, réfugiés à Bruxelles, fondèrent avec Delhasse, Bartels, et Jottrand, l'*Association démocratique*.

Cette fois, c'était l'avant-garde du prolétariat qui entra en campagne, et par une ironie du destin, ce fut Charles Rogier, le révolutionnaire, le Saint-Simonien, le Fouriériste - car il était devenu Fouriériste, après avoir été Saint-Simonien - ce fut Charles Rogier, ministre de l'intérieur, qui prit l'arrêté d'expulsion de Karl Marx.

Dans tout le premier volume de Bertrand, je ne connais rien qui dépasse, en intérêt, les chapitres, si documentés, qu'il consacre à cet épisode - digne pendant de l'expulsion de Victor Hugo, au lendemain de la Commune.

Depuis 1845, Marx, expulsé de France, était à Bruxelles. Engels était venu l'y rejoindre. Ensemble, ils jetaient les bases de leur œuvre scientifique. Ce fut à Bruxelles qu'ils écrivirent le *Manifeste communiste*. Ce fut à Bruxelles, également que, du mois de novembre 1847 au mois de mars 1848, la *Fédération communiste* eut son bureau central - ancêtre du bureau socialiste actuel. Ce fut à Bruxelles enfin que, par l'intermédiaire du *Deutscher Arbeiter Verein*, Engels et Marx semèrent les premiers germes d'une organisation du prolétariat socialiste en Belgique.

Cette propagande démocratique et socialiste se fit, sans encombre, pendant trois ans. Elle fut tolérée, parce qu'elle était dédaignée. Mais, au lendemain de février 1848, les ministres libéraux de Léopold 1^{er} prirent peur ; quantité d'arrêtés d'expulsion furent pris contre les révolutionnaires étrangers et le 3 mars, des policiers,

pénétrant, au milieu de la nuit dans l'appartement que Marx et sa femme occupaient à l'*Hôtel du Bois sauvage*, arrêtèrent Marx, obligèrent Madame Marx à s'habiller et à les suivre, la conduisirent à l'hôtel de ville où ils lui infligèrent des mauvais traitements et ne lui permirent que le lendemain, de rejoindre son mari. Marx dut passer la frontière le jour même. Il n'obtint que vingt-quatre heures de répit pour mettre en ordre ses affaires.

Il est curieux, après un demi-siècle, de lire l'interpellation qui fut faite à la Chambre, le 11 mars suivant, sur l'expulsion du « sieur Marx ».

L'interpellateur, qui s'appelait Bricoux, protesta avec une louable énergie contre les agissements de la police et continua dans les termes suivants :

« Je ne connais pas personnellement le docteur Marx ; mais voici ce qu'on m'a dit à son égard. M. Marx est le fils d'un avocat fort estimé de Trèves. À l'âge de 23 ans, il s'était déjà fait une telle réputation parmi les philosophes allemands, qu'il fut appelé à la direction de la *Gazette du Rhin*. Il rédigeait cette feuille avec un talent remarquable et en fit le journal le plus estimé de l'Allemagne ; cet organe de publicité marcha de progrès en progrès jusqu'à ce que le gouvernement prussien le supprima, par mesure administrative.

« Quant à Madame Marx, il m'a également été dit qu'elle est la sœur du gouverneur de la Poméranie.

« Les outrages dont elle a été l'objet ont donc dû la froisser d'autant plus que, par sa position de famille et son éducation, elle devait moins s'attendre à des brutalités et à des violences semblables. »

Le ministre de la Justice, M. de Haussy, et le ministre de l'Intérieur, M. Charles Rogier, répondirent que l'expulsion était justifiée ; que le gouvernement n'était pas responsable des faits et gestes de la police de cet Bruxelles ; que, d'ailleurs, au lieu de blâmer les agents et d'énervier leur énergie, il faudrait plutôt les encourager dans l'accomplissement de devoirs difficiles.

Bref, l'expulsion du sieur Marx fut approuvée par la Chambre, qui en accueillit avec la plus grande sympathie les déclarations des prédécesseurs de MM. de Trooz et Vanden Heuvel.

On eût certes fort étonné ces hauts personnages si l'on avait dit, à ce moment, que le sieur Marx, inconnu de M. Bricoux ; était l'une des plus fortes têtes philosophiques de son temps, que le *Manifeste communiste*, qui venait de paraître à Londres et dont aucun député belge n'avait jamais entendu parler, était destiné à devenir la Bible de plusieurs millions d'hommes, que la *Fédération communiste* contenait en germe l'*Internationale des Travailleurs* et que, cinquante ans plus tard, le nom de M. de Haussy n'éveillerait plus d'autres souvenirs que celui de l'expulseur de Marx, que la gloire de Rogier se localiserait dans un tout petit coin de l'Europe, tandis que le sieur Marx vivrait dans la mémoire des hommes comme l'initiateur du plus grand mouvement qui ait modifié la face du monde, pendant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Tant il est vrai que pour juger de la grandeur des événements et des hommes, il faut les voir en perspective.

Dans son livre « *Sur la Pierre blanche* », Anatole France nous montre des fonctionnaires romains, gens policés et avertis, qui ne voient, dans les luttes entre Saint-Paul et les chrétiens judaïsants que des querelles de simple police.

À cet égard, toujours, l'histoire se répète.

Tels qui croient, aujourd'hui, diriger le monde, auront depuis longtemps sombre dans l'oubli, que d'autres émergeront, qui ont passé inaperçus, mais que l'humanité future honorera comme des précurseurs.

À ce point de vue, des livres comme celui de Bertrand n'ont pas seulement une valeur historique, mais une valeur morale. Ils nous permettent de rendre justice à ceux qui ont lutté avant nous et pour nous. Ils nous apprennent à être patients, à ne pas nous décourager quand la victoire est lente à venir, en nous disant les épreuves de ceux qui l'ont eu plus dur que nous. Et enfin ils augmentent notre confiance dans l'avenir, en nous montrant qu'un effort de propagande n'est jamais perdu, que les réactions ne durent qu'un temps, Toute cause juste peut éprouver des défaites, mais que ces défaites mêmes finiront par servir à son triomphe final.

E. VANDERVELDE ¹

¹ Émile Vandervelde (1866-1938) est une figure marquante du socialisme en Belgique. Il fut un des artisans de la reconstitution de l'Internationale Socialiste, dont il fut élu président en 1929. Ministre des Affaires étrangères de Belgique, il fut des acteurs les plus importants de la vie politique belge et de la II^e Internationale. La plus grande partie de ses archives est conservée à l'Institut d'archives privées qui porte son nom à Bruxelles.]

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Deuxième partie

La Belgique
1848-1849

[Retour à la table des matières](#)

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Deuxième partie : La Belgique en 1848-1849

Chapitre I

La Politique belge au début de l'Année 1848.

DOUCE QUIÉTUDE. LE 1^{er} JANVIER AU PALAIS DE BRUXELLES. - PAROLES PROPHÉTIQUES. - LA RÉVOLUTION DU 24 FÉVRIER 1848 EN FRANCE. - MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE EN EUROPE. - LETTRES DE VICTOR CONSIDERANT À CHARLES ROGIER.

[Retour à la table des matières](#)

Le ministère du 12 août 1847 devait, dans la pensée de tous, réaliser le programme voté par le Congrès libéral de 1846.

Ce fut une désillusion !

La « politique nouvelle » du cabinet Rogier-Frère se manifesta simplement par la revendication de ce qu'on appela l'*indépendance du pouvoir civil*, plus une ou deux réformes minuscules, tel le pouvoir donné au roi de nommer des bourgmestres en dehors du Conseil, mais sur l'avis conforme de la députation permanente, telle aussi la fameuse réforme électorale accordant le droit de vote aux censitaires payant 42 francs 32 centimes de contributions et qui figuraient sur la liste des jurés.

Ce furent là les seules mesures que les dirigeants libéraux, de la fin de 1847, trouvèrent comme remède à la situation lamentable dans laquelle se débattait la nation : le paupérisme envahissant peu à peu tout le pays, après avoir causé des désastres inouïs dans les deux Flandres, le commerce et l'industrie dans le marasme, les dépenses publiques excessives et le budget en déficit.

Ceux qui voyaient clair dans la situation, et qui réclamaient la réalisation du programme libéral, étaient traités de belle façon !

Que l'on en juge :

« Tous ceux, dit M. Le Hardy de Beaulieu, qui croyaient que le cens électoral était trop élevé, que le pays était assez éclairé pour admettre au vote tous ceux qui pouvaient l'être d'après le texte de la Constitution, tous ceux qui croyaient que la marche du siècle et des idées tendaient à l'élargissement des institutions populaires et non à leur rétrécissement, tous ceux là furent qualifiés de radicaux, de brouillons, d'ambitieux, en un mot de toutes les épithètes dont les partis dépourvus de raisons ont toujours essayé d'accabler leurs adversaires. Il devait cependant être clair, aux yeux de tout le monde, que le programme de *l'indépendance du pouvoir civil* serait tout à fait impuissant à guérir les Flandres, à chasser le paupérisme, à élargir et développer la consommation du peuple, à rendre la vie au travail, en un mot, à arrêter une crise imminente et à résoudre, au moins en partie, les questions sociales qui, comme le navire qui arrive à l'horizon, grandissaient à chaque minute ¹. »

Les dirigeants se souciaient fort peu de réaliser leur programme. Ils avaient le temps, disaient-ils, et on assure même que ce fut à la résistance du roi qu'il fallait attribuer leur attitude peu conforme à leurs promesses et à ce que l'on attendait d'eux.

La quiétude dans laquelle on se berçait du côté gouvernemental se traduisit, le 1er janvier 1848, dans les discours de congratulation des « grands corps de l'État » au roi et à la famille royale.

M. Liedts, président de la Chambre des représentants, s'exprima comme suit :

« La chambre des représentants, dit-il, vient renouveler à Votre Majesté l'hommage de son profond respect et de son inaltérable dévouement.

« Au milieu du mouvement des esprits en Europe, la Belgique se félicite d'être en possession des libertés dont d'autres pays poursuivent encore la conquête ; elle est heureuse et fière d'offrir au monde le glorieux exemple d'un peuple qui concilie le développement des institutions les plus libérales avec le maintien de l'ordre et de la paix.

« Si nous avons rempli sans secousses cette noble tâche, nous le devons, on ne saurait trop le redire, à la parfaite harmonie qui existe entre le trône et la nation.

« Cette union, Sire, que le temps affermit chaque jour, fait notre force dans le présent et notre confiance dans l'avenir... »

Le président du Sénat alla plus loin encore :

¹ Ad. LE HARDY DE BEAULIEU. - *Coup d'œil sur l'Avenir de la Belgique*, Juin 1848.

« Le Sénat, dit-il, a l'honneur, de présenter à Votre Majesté l'hommage de son profond respect et les vœux qu'il forme à l'occasion du jour solennel qui nous rassemble.

« L'année qui vient de finir, moins désastreuse déjà que l'année précédente, va faire place, nous en avons la confiance, à des temps plus heureux ; l'abondance de la récolte, la baisse du prix des céréales, atténueront les souffrances de la classe ouvrière, qui a supporté avec tant de courage et de résignation les privations que les deux dernières années lui ont imposées, et auxquelles, le Roi, la Reine, et la nation ont témoigné le plus juste intérêt.

« Votre Majesté a hautement manifesté cet intérêt aux travailleurs, non seulement par les bienfaits qu'elle a répandus autour d'elle, mais encore en leur discernant ces marques de gratitude nationale, qui ont suivi les expositions industrielles et agricoles, et qui sont allées chercher dans toutes les provinces du royaume, les ouvriers probes et intelligents, qui font la richesse, la prospérité, l'honneur du pays ; tous ces ouvriers que Votre Majesté a décorés de sa main, ont été émus de la plus vive reconnaissance de l'honneur qu'elle leur a fait, et auront rapporté chez eux, dans le sein de leur famille, l'amour du Roi et de nos institutions ! »

C'était touchant ! Le Roi avait fait aux pauvres la charité de quelques pains et de quelques kilogrammes de charbon, et il avait daigné décorer de sa main quelques travailleurs industriels et agricoles...

On était donc très tranquille et on se félicitait, en haut lieu du devoir accompli.

La Chambre avait repris ses travaux le 18 janvier et discuta le budget de la justice et celui d'autres départements.

La lutte clérico-libérale était à ses débuts. Elle se manifesta surtout à propos d'enseignement, de legs faits à des curés et à des fabriques d'églises.

Vers la mi-février, le gouvernement déposa trois projets de loi relatifs à la nomination des bourgmestres, au fractionnement des collèges électoraux communaux et à la fameuse réforme électorale augmentant de quelques centaines le nombre des électeurs pour la Chambre. Tout cela était bien en dessous de ce que le Congrès libéral avait déclaré devoir être appliqué immédiatement ¹.

Pendant que le monde parlementaire s'occupait ainsi de pratiquer une « politique nouvelle » qui, en réalité, ne devait pas changer grand'chose, les classes dirigeantes, la haute bourgeoisie et la noblesse n'étaient préoccupés, ainsi que l'attestent les journaux de l'époque, que de bals, de fêtes et de réceptions.

¹ Le 23 février, parlant à la Chambre des projets déposés par le gouvernement, Ch. Rogier déclara « Nous croyons être restés, par le projet de loi, dans des *limites que nous ne voulons pas dépasser*. A propos de ce projet, comme à propos des autres projets que nous avons présentés, nous sommes bien aises de déclarer que *nous n'irons pas au-delà* des limites posées par le programme du cabinet...

Trois jours plus tard, ce ministre allait aussi loin que le permettait la Constitution et cela, forcé et contraint par les événements du dehors...

Pourtant la situation politique de l'Europe n'était pas aussi rassurante qu'on semblait le croire. Les hommes éclairés s'inquiétaient de l'état des esprits en Angleterre et en France, et craignaient, avec raison, que la répercussion s'en fît sentir en Belgique. Parmi eux il convient de citer M. Dechamps, un des chefs du parti catholique qui, en novembre 1847, dans la discussion, à la Chambre, de l'adresse en réponse au discours du trône, prononça ces paroles prophétiques :

« ... Les questions catholiques et libérales vont faire place à des questions plus brûlantes, à des questions sociales, agitées ici et autour de nous, questions qui nous diviseront bientôt en parti conservateur, voulant le progrès dans l'ordre et dans nos institutions, et en parti avancé, radical, voulant, à son insu peut-être, le progrès par la ruine de l'ordre et des institutions.

« Voilà le terrain sur lequel, que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, les partis iront se placer dans l'avenir.

« ... C'est parce que j'ai cette conviction profonde et consciencieuse, que je me refuse, malgré les provocations qui nous sont adressées, à opposer au ministère un vote d'hostilité prématurée. »

De son côté, Léopold 1^{er}, qui se faisait renseigner sur ce qui se passait en France, était loin d'être rassuré. Et de même que Louis-Philippe lui avait donné des conseils lors du Congrès libéral de 1846, il ne se fit pas faute d'avertir son beau-père des « menées » des partis extrêmes qui commençaient à menacer son trône.

C'est ainsi qu'il lui signala les dangers des célèbres banquets patriotiques, avertissement qui ne l'émut guère, car le roi des Français, renchérissant sur la note railleuse de l'auteur de *Jérôme Paturot*, lui fit répondre par le prince de Ligne, notre ministre à Paris :

« Rassurez mon gendre, cher prince, et dites-lui bien qu'il s'inquiète à tort ; ce ne sont pas les banquets de veau froid qui me désarçonneront ; je suis trop ferme sur mon cheval. »

On était à la seconde quinzaine de février 1848, en pleine folie du Carnaval. L'hiver avait jusque là été marqué par des fêtes brillantes, parmi lesquelles les réceptions du ministre des Travaux publics, M. Frère-Orban, dans lesquelles se faisait entendre le fameux orchestre Sacré, avaient été ni les moins courues ni les moins animées.

Le 24 février on dansait au ministère des Travaux publics. Au milieu de la fête arriva la nouvelle que des événements graves se passaient à Paris. On décida de garder le silence, et le bal continua jusqu'au petit jour.

Paris était en pleine révolution. La république avait été proclamée et Louis-Philippe et sa famille avaient du prendre la fuite.

Cette révolution eut un grand retentissement en Europe. Comme une traînée de poudre, le mouvement révolutionnaire s'étendit à Berlin, à Vienne, à Aix-la-Chapelle, à Munich, en Bohême, à Madrid, à Naples, à Rome, en Sicile, à Stockholm...

Mais revenons à la Belgique.

Déjà, nous l'avons vu plus haut, c'est dans la nuit du 24 au 25 février, au bal donné chez M. Frère-Orban, qu'était arrivée la nouvelle des événements qui se produisirent à Paris le 22 et le 23.

Cependant, ce ne fut que dans la nuit du 25 au 26 que l'on apprit à Bruxelles la chute du roi et la proclamation de la république. La nouvelle en fut apportée par M. le comte de Hompesch qui, dès son arrivée, en informa le roi et Lucien Jottrand, avec qui il était en relations.

Dès le 25, Victor Considerant, qui faisait à Liège des conférences sur la doctrine phalanstérienne, arrivait à Bruxelles, convaincu que, le lendemain, la république serait également proclamée en Belgique. Il se rendit immédiatement au ministère de l'Intérieur, où il eut une longue conférence avec son ami Charles Rogier qui, s'il faut en croire Ernest Discailles, lui fit un accueil ironiquement poli ¹.

Il semble cependant acquis que l'éventualité du départ du roi Léopold et de la proclamation de la république fut envisagée ce jour par le souverain et ses ministres. Cela ressort en effet de la déposition faite en août 1848 devant la Cour d'assises d'Anvers, par Lucien Jottrand, dans l'affaire de *Risquons-Tout* :

« Après la réunion du dimanche de l'*Association démocratique*, dit M. Jottrand ², où l'adresse au gouvernement français a été libellée, Braas vint me trouver dans le palais de justice où j'attendais l'audience ; il me dit qu'il venait de voir un ancien membre du gouvernement, M. Lebeau, qui lui avait dit que le roi, la veille ou l'avant-veille, avait, en conseil des ministres, annoncé que les événements de la France étaient de nature à changer les affaires en Belgique ; que lui, venu pour nous constituer d'après notre vœu national, il était tout disposé à faire ce que la volonté nationale demanderait dans le sens d'un changement de gouvernement. M. Braas me dit que M. Lebeau l'avait autorisé à faire cette communication à tous ses amis, et notamment à ceux qui avaient des rapports avec la presse. Le jour même, en rentrant de l'audience, se présenta chez moi un personnage assez connu en Belgique, et qui avait porté la veille au roi la nouvelle officielle de la proclamation de la république. Il me parla de la position des affaires en Belgique et me demanda mon opinion. Je lui dis que, dans ma pensée, la Belgique devait tôt ou tard être en république. Il m'interrogea pour savoir quelle serait la position du roi dans le cas où il abdiquerait.

¹ *Victor Considerant en Belgique*. Bulletin de l'Académie, 1895.

² *Moniteur* du 16 août 1848.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 277

la gravure suivante, no 33

Frère-Orban en 1848

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« Ce même personnage avait vu le roi pour des raisons qui se rapportaient à la révolution de France. J'expliquai mon opinion personnelle, et je dis qu'il me paraissait très facile d'accommoder les intérêts de Sa Majesté avec ceux du pays, dans le cas où l'on transformerait le gouvernement monarchique en gouvernement républicain. Le lendemain, ce personnage revint chez moi. La conversation roula de nouveau sur la position qui pourrait être faite au roi. Je répondis que cela était bien simple, qu'en calculant la liste civile au 60^e pour dix-sept ans de règne, cela ferait une pension viagère de 600,000 francs, quoique cependant la loi des pensions n'eût pas pu prévoir ce cas.

« L'affaire se termina là. Mais je pensai que réellement le roi avait délibéré en conseil des moyens qui pourraient s'offrir de régler ses intérêts. »

Un numéro extraordinaire du *Débat social*, paru le premier mars et contenant l'article suivant intitulé : *La Royauté*, avait fait des insinuations très transparentes au sujet d'une modification de notre organisation gouvernementale :

« *Le Politique*, dont la politique n'est d'ailleurs pas de grande portée, nous reprochait, au commencement de la semaine, d'avoir insinué que la forme monarchique de notre gouvernement devrait peut-être se changer bientôt en une autre forme, par suite des nouvelles circonstances où se trouve placée l'Europe.

« Nous pouvons affirmer positivement que le roi Léopold lui-même envisage ces événements exactement comme nous. Il s'en rapportera parfaitement à ce que la nation décidera à cet égard, lorsque la nation sera consultée ; et c'est toujours ce que nous avons désiré.

« En prenant une semblable position, ce prince aura la gloire d'être conséquent avec toute sa conduite antérieure ; et ce n'est pas peu de chose pour un prince de notre histoire moderne, s'il est vrai que la gloire s'acquière par les faits rares et éclatants.

« Notre nation partagerait d'ailleurs les éloges que l'histoire offrirait en tribut à l'homme dont les destinées auraient été liées, pendant un certain temps, avec les nôtres.

« Nous aurions constitué ensemble, et librement, en 1831, une Belgique constitutionnelle. Nous modifierons paisiblement, ensemble aussi, notre état politique, selon les nouvelles nécessités de l'époque actuelle.

« Il n'est pas de peuple en Europe qui ne respectât cette œuvre. Il n'est pas de Belge qui ne conservât, après son achèvement, un souvenir reconnaissant du prince qui nous aurait aidé à l'achever. »

Cet article du *Débat social* avait été écrit très probablement par Lucien Jottrand qui, comme on l'apprit plus tard, avait reçu les confidences de M. le comte de Hompesch, après la visite de ce dernier au roi Léopold.

Si l'attitude de Rogier avait été celle que dit Ernest Discailles, on ne comprendrait pas les lettres qu'on va lire, et qui furent écrites dans la nuit du 25 au 26 février :

« Mon cher Rogier, calculez les choses, un ébranlement général emporte l'Europe.

« La cause des rois est perdue.

« La République française, inaugurée comme un coup du ciel, va être acceptée par toute la France ; parce que, comme l'a été la révolution de Juillet, faite en un jour, elle va devenir immédiatement le moyen d'ordre en même temps que le signal de l'émancipation universelle des peuples.

« L'Empire d'Autriche tombe et les peuples qu'il enchaînait hier encore, demain seront libres.

« La Pologne, la Hongrie, la Bohême, tous les peuples slaves, les deux Péninsules, la Hollande et probablement l'Allemagne et l'Angleterre elle-même, vont devenir des républiques.

« La partie des couronnes est perdue dans le monde.

« Allez trouver Léopold, exposez-lui la situation et engagez-le à envoyer aux Chambres un message où il dira que si la Belgique veut prendre la forme nouvelle, il n'entend pas y mettre obstacle, qu'il attend l'opinion du peuple belge et demande que la nation soit consultée.

« Il était utile quand l'Europe était monarchique, aujourd'hui la nation peut croire qu'il ne l'est plus.

« Ce sera un acte historique que vous aurez accompli.

« Vous aurez fait prendre à votre roi une position admirable et peut-être cet acte de dévouement d'un roi sauvera la personne des rois de la colère des peuples et aura des imitateurs.

« Ici encore la Belgique peut inoculer un grand progrès sur le continent en apprenant aux royautés comment elles peuvent dignement prendre leur retraite.

« À vous de cœur, »
V. CONSIDERANT ¹. »

« Bruxelles, 26 février, à une heure du matin.

« P. S. - J'ajoute un mot. Il y aura demain, avant 2 heures de l'après-midi, cent mille hommes enivrés d'un enthousiasme électrique, criant *Vive la république !* dans les rues de Bruxelles. C'est à la Chambre et au château que marchera bientôt spontanément ce cortège immense. Vous n'avez qu'un moyen d'apaiser tout par enchantement. C'est de prévenir le mouvement en allant au devant et d'annoncer au peuple que le roi demande lui-même à ce que la nation soit immédiatement consultée ; réfléchissez une demi-heure à ce que je vous dis, et allez trouver le roi. Vous n'avez besoin de consulter personne. Il y a dans la vie des hommes et des peuples des moments décisifs. »

Considerant, se demande Discailles, s'est-il défié de la puissance de son argument ? Rogier, à la réception de cette lettre, lui a-t-il, verbalement ou par écrit, donné encore à entendre que la liberté, pour faire le tour du monde, n'avait plus besoin de « passer par la Belgique » et que l'heure de la République belge n'était pas sonnée ?... Quoi qu'il en soit, Considerant revient à charge :

« Bruxelles, 26 février 1848,
4 heures 1/2 du matin.

« Mon cher Rogier, vous avez encore six ou huit heures à vous peut-être, tout au plus.

« Je suis calme, dans un enthousiasme lumineux et limpide qui me fait voir l'avenir comme s'il était déjà de l'histoire.

« Hier soir, quand je vous ai laissé, vous aviez encore les yeux fermés. Il faut voir la situation telle qu'elle est. La situation et le but du monde sont changés. Votre esprit était encore hier soir, même après la nouvelle du grand événement, en présence de la Belgique telle qu'elle était ces jours passés.

« Mais, comprenez-le bien, dès que les journaux français vont arriver, inondant la Belgique des héroïques récits du miracle que le peuple de Paris vient d'accomplir, un enthousiasme indescriptible va s'emparer des populations. La Belgique libérale, officielle, bourgeoise qui hier était l'opinion publique, la force publique, demain, de-

¹ Presque tous les auteurs écrivent le nom du célèbre disciple de Charles Fourier avec un accent aigu sur l'e. Or, dans une lettre que Considerant m'écrivit de Laon, le 28 décembre 1892, il me dit : « Remarquez, mon cher Bertrand, qu'il n'y a pas d'accent aigu sur mon E. J'ai lutté vainement, plus de 60 ans, depuis que mon nom s'imprime, pour l'en défendre !! »

vant la voix du peuple mis en branle par la grande voix de la France, ne pèsera pas une once.

« Pensez-y donc, mon ami, il y a dans les grands événements, dans les grands actes de la vie de l'humanité, une puissance d'entraînement, une contagion irrésistible. L'état du monde est changé, je vous le répète. Le monde vient d'être subitement polarisé autrement. Les royaumes européens ont achevé de se perdre cette année par leurs folies en Portugal, en Espagne, en Bavière, en Prusse même, en France et en Autriche, en Autriche où l'infâme Metternich s'est donné pour ministre et coadjuteur Syeler, le bourreau de la Galicie, et si vous ne calculez pas sur une immense explosion du sentiment démocratique en Europe et d'abord chez vous, vous êtes aveugle, vous ne voyez pas... Demain, la Belgique d'hier n'existera plus et vous combineriez les choses, prévoiriez et calculeriez comme si les fictions légales pouvaient résister à ces trombes d'électricité qui tout à coup font d'une nation calme une indomptable tempête !

« Si le roi ne va pas au devant du mouvement en proposant de consulter régulièrement et *immédiatement* tous les citoyens dans toutes les communes, ¹ sous trois jours le mouvement sera votre maître.

« S'il le fait, demain il sera l'idole de son peuple, le héros de l'Europe, le roi modèle et la Belgique le nommera par acclamation président de la République, très probablement. Pas une goutte de sang ne sera répandue et vous aurez été un grand homme d'État, un grand ministre. Elargissez, élargissez votre cœur et faites donner à votre roi l'exemple de cette grande et noble transition harmonique.

« Mon ami, mon ami, je vous le répète encore, le monde n'est plus demain ce qu'il était hier ; un vent s'est levé plus puissant que les ouragans des tropiques, qui va faire tomber les couronnes comme les feuilles sèches en automne. Le centre nerveux du monde vient de se réveiller en sursaut dans un moment où déjà le branle était donné au midi. La victoire des peuples sur les rois a commencé en Italie ; la défaite est commencée et va se changer bientôt en déroute générale. Avant six jours, l'Angleterre d'abord aura reconnu la République française, et les premiers actes de la République, qui seront des actes pacifiques, protecteurs des personnes et des propriétés, et en même temps émancipateurs et empreints de cette magnifique clémence qui suit toujours les grands dévouements et les victoires rapides, lui auront conquis une universalité d'assentiment enthousiaste telle que l'on n'aura encore rien vu de pareil sur la terre. Voilà ce qui va arriver, je vous le dis. Le miracle est fait, les conséquences sont certaines. Tout le midi et l'occident de l'Europe vont, avant un mois, être en république fédérative et peut-être que Nicolas lui-même sera forcé chez lui ou du moins réduit à la Moscovie. Les peuples vont, peut-être sans qu'une seule campagne soit faite en Europe, se constituer en groupes conformes aux tendances naturelles de leur nationalité et la république sera la forme du gouvernement de l'Europe comme elle l'est déjà du gouvernement de l'Amérique. Les égoïstes, les corrompus et le roi des barricades l'ont voulu. J'appelle de toutes mes forces la lumière sur vous. Si vous songez à opposer une force physique, matérielle, armée à cette force morale, vous êtes perdu et vous perdrez tout.

« V. CONSIDERANT. »

¹ Le Referendum.

Quelques heures plus tard, la nouvelle de la fuite de Louis-Philippe et de la proclamation de la République était officielle à Bruxelles. L'heure était grave. Qu'allait devenir la Belgique ? Allait-elle suivre le mouvement français ? Quelle attitude allait prendre le gouvernement ? Qu'allaient faire le peuple et la bourgeoisie ?

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Deuxième partie : La Belgique en 1848-1849

Chapitre II

L'Attitude du Gouvernement après le 24 Février.

SITUATION DIFFICILE. - CRAINTE POUR NOTRE NATIONALITÉ. - LA CRISE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET FINANCIÈRE. - RÉCLAMATIONS DES OUVRIERS SANS TRAVAIL. - L'UNION DES DEUX PARTIS EN PRÉSENCE DES ÉVÉNEMENTS. - CIRCULAIRES DE ROGIER AUX GOUVERNEURS. - RAPPEL DES CLASSES DE MILICE. - MESURES POLICIÈRES ET FINANCIÈRES. - RÉFORMES ÉLECTORALES ET AUTRES. - CASTIAU INTERPELLE LE GOUVERNEMENT. - « UNE SÉANCE HISTORIQUE ». SÉRIE DE RÉFORMES. - ARRESTATIONS. EXPULSION D'ÉTRANGERS. - EXPULSION DE KARL MARX. - SON ARRESTATION ET CELLE DE SA FEMME. - INTERPELLATION À LA CHAMBRE.

[Retour à la table des matières](#)

Les événements de Paris créèrent à la Belgique et à ses gouvernements successifs, une situation des plus difficiles. D'abord, on pouvait craindre en haut lieu des manifestations révolutionnaires et républicaines. Ensuite, on se demandait dans le peuple quelle serait l'attitude des ministres de Léopold 1^{er} vis-à-vis du gouvernement républicain qui avait pris la place du beau-père du roi des Belges. Enfin, le pays sortait d'une crise occasionnée par la cherté des subsistances qui avait décimé les rangs des classes laborieuses. Si en février 1848, le gouvernement belge avait été clérical, si le ministère de Theux, de 1847, s'était encore trouvé au pouvoir, il y eût eu beaucoup de chances pour que la république fût proclamée, grâce au concours de la

bourgeoisie libérale et à l'impopolarité naturelle d'un gouvernement réactionnaire et clérical.

Ce fut en grande partie Rogier, pensons-nous, qui sauva la monarchie.

Néanmoins, l'émotion fut grande dans le pays.

Le crédit public fut atteint fortement par la crise ; la rente belge baissa en peu de jours de presque cinquante pour cent. L'industrie, le travail, le commerce, le crédit privé, furent également atteints.

Le 15 mars, deux ou trois cents ouvriers condamnés au chômage se rendirent en cortège au palais du Roi et remirent une pétition pour obtenir du travail. L'aide de camp de service, qui la reçut, promit de la remettre au roi et la bande, confiante et satisfaite, se retira dans le plus grand calme.

À Gand, plusieurs jours de suite, des rassemblements nombreux eurent lieu au marché du Vendredi. Des groupes parcoururent les rues et l'un d'eux alla un soir devant la maison de l'armurier Van Montagu, dans le but de se procurer des armes. Mais la foule fut mise en fuite par la gendarmerie et les pompiers. Ces bandes circulaient au cri de ... *Vive la République !* et en chantant la *Marseillaise*.

À Bruges, les ouvriers manifestèrent plusieurs soirs de suite, sur la Grand'Place, ce qui décida l'administration communale à adresser le 10 mars, aux propriétaires aisés, une circulaire qui débutait comme suit :

« Les bourgmestre et échevins de la ville de Bruges à leurs administrés :

« Les événements qui viennent de se passer en France ont amené une commotion profonde dont les effets se sont aussitôt fait sentir en Belgique. Le commerce, l'industrie, le crédit public, ont reçu une atteinte sensible ; une foule d'intérêts ont été lésés.

« Dans ces circonstances graves, le gouvernement s'est mis à la hauteur de la situation, et il a immédiatement avisé à toutes les mesures nécessaires pour traverser, sans secousse pénible, la crise actuelle. Parmi ces mesures, il en est une qui ne pouvait pas échapper à l'intelligente sollicitude du gouvernement envers la classe ouvrière : l'occupation des bras inactifs. Le travail, cette puissante garantie de l'ordre et de la sécurité publics doit, en effet, autant que possible, être assuré aux ouvriers. De grands travaux d'utilité générale ont été décrétés par l'État ; d'autres sont projetés. Les provinces et les villes secondent de leur côté le gouvernement dans l'accomplissement de l'immense tâche que les circonstances lui ont imposée. Mais tous ces moyens ne sont pas encore assez efficaces. Il faut le concours des propriétaires riches ou aisés, eux aussi ont en ce moment des devoirs à remplir, eux aussi comprendront qu'il est juste et nécessaire d'appliquer une partie de leurs ressources à venir en aide à leurs concitoyens malheureux. »

La presse, de son côté, adressait des conseils analogues à ses lecteurs. C'est ainsi que le *Journal de Bruxelles*, publia au commencement du mois de mars, un article qui lui était envoyé, disait-il, par deux de ses abonnés et qui reflète bien l'état des esprits à cette époque troublée :

« La situation est pleine d'angoisses et couverte de ténèbres. Vienne la peur, elle serait désespérée :

« Il n'y a que trop de cœurs tombés en défaillance, au seul écho du mouvement qui se fait à Paris. C'est le symptôme le plus alarmant, à l'heure qu'il est ; et c'est par conséquent celui qu'il faut faire disparaître le plus tôt possible.

« Les intérêts matériels sont menacés (qui en doute ?) par les chances d'une guerre générale ; mais la frayeur dissipera-t-elle les périls du présent et les menaces de l'avenir ? Loin de là : elle ne ferait que hâter la crise, la rendre inévitable, plus terrible et sans remède ; car en altérant la confiance, elle tuerait le crédit public, elle tarirait les sources du travail, elle surexciterait, par l'accroissement de la misère, tous les penchants mauvais qui fermentent encore au sein de la société.

« Ce qu'il faut, au contraire, c'est du courage, c'est de l'union, c'est du dévouement : - du dévouement surtout, pour être à la hauteur des besoins et des périls.

« C'est-à-dire que le temps des sacrifices est arrivé pour tous ceux à qui la Providence a donné les moyens d'en faire.

« La loi chrétienne de la charité ne se borne pas au soulagement des misères individuelles ou locales : elle s'étend au monde entier, parce que c'est le monde entier que l'Homme-Dieu, auteur de cette loi, a embrassé dans son amour, en mourant pour eux tous. Mais elle doit s'exercer surtout envers la patrie, puisque les besoins de la patrie ne sont autres que les besoins généraux et collectifs de ce prochain, qu'il nous est ordonné d'aimer comme nous-mêmes.

« Voilà pour les hommes de foi ! À ceux qui ne croient pas nous disons encore : Dévouement jusqu'au sacrifice !

« Votre intérêt même l'exige ; la logique du bien-être vous en fait une loi.

« Qu'arriverait-il, en effet, si vous vous retiriez du mouvement des affaires ; si vous rappeliez à vous tous vos capitaux, pour les enfouir ou les placer au dehors ; si vous arrêtiez le cours de vos dépenses ordinaires ; si vous suspendiez vos travaux commencés, ou si vous ajourniez vos travaux en projet ?

« Qu'arriverait-il même si, obéissant aux inspirations de l'égoïsme, vous n'augmentiez pas, en ce moment, le budget de vos dépenses, soit pour venir au secours de la patrie, soit pour soutenir le travail national ?

« Qu'arriverait-il ? Répondez vous-mêmes, sans attendre une autre réponse, celle des événements.

« Nous sommes tous conservateurs, à l'heure qu'il est. Dieu soit loué de ce rapprochement des partis ! Mais, crier : *Vive l'indépendance nationale !* est-ce tout ce qu'il y a à faire, dans le moment actuel ? Ne voulons-nous pas conserver tout aussi bien notre fortune privée que la fortune politique du pays ? Assurément ; et peut-être, au fond, tenons-nous incomparablement plus à la première qu'à la seconde : soyons francs.

« Eh bien ! à ce seul point de vue du foyer, de la caisse ou de la terre, en qualité de conservateurs, faisons la part aux nécessités du moment. Jetons notre superflu à la mer, pour sauver le navire qui nous porte. Il le faut ; car si nous ne le faisons, l'orage qui gronde dans le voisinage peut bientôt nous faire périr corps et biens. Mieux vaut sauver le tout en sacrifiant une partie de la cargaison... »

Les journaux émirent également des craintes pour notre nationalité et notre indépendance, bien que la déclaration de Lamartine eût dû tranquilliser tout le monde au sujet de l'éventualité d'une annexion par la France.

Dès que le gouvernement eut connaissance des événements de Paris, il adressa aux gouverneurs des neuf provinces, une circulaire dont voici le texte :

« Bruxelles, le 26 février 1846.

« Monsieur le Gouverneur,

« Des événements de la plus haute gravité se passent dans un pays voisin. Déjà le récit doit vous en être parvenu. En présence d'une pareille crise, le devoir du gouvernement, comme celui des citoyens, est clairement indiqué. Neutre et indépendante, la Belgique doit veiller avec fermeté et vigilance sur les institutions libérales qu'elle s'est données. Il importe que toutes les opinions se réunissent pour empêcher une agitation qui serait sans but et n'aurait d'autre résultat que d'affecter toutes les sources de notre prospérité nationale.

« J'ai la conviction que les vœux des citoyens sont unanimes pour que la tranquillité publique soit garantie de toute atteinte, et qu'ils seront les premiers à prévenir ou à réprimer les désordres que la malveillance pourrait exciter.

« Le gouvernement compte sur le zèle et le dévouement des fonctionnaires et des administrations, dont le concours lui est nécessaire. Il espère surtout que les autorités communales des villes, sur lesquelles pèse une grande responsabilité dans ces circonstances critiques, s'acquitteront avec fermeté de tous leurs devoirs. Elles ont particulièrement à veiller au maintien de l'ordre, au respect dû aux personnes et aux propriétés, et doivent, par conséquent, avoir sans cesse l'œil ouvert sur tout ce qui serait de nature à troubler la tranquillité publique.

« Je suis persuadé qu'elles sauront se mettre à la hauteur de leur mission.

« Je n'ai d'ailleurs pas d'instructions spéciales à vous donner ; il est un seul point, M. le gouverneur, sur lequel il importe que vous fixiez immédiatement l'attention des administrations communales.

« C'est la surveillance des étrangers et la vérification la plus rigoureuse des passeports.

« Le ministre de l'intérieur, »
Ch. ROGIER. »

Le *Moniteur* du 26 février, dans sa partie non officielle, annonça que « le bal qui devait se donner à la Cour le premier mars n'aura pas lieu. »

Le 3 mars, le journal officiel publia une nouvelle circulaire de M. Rogier, dans le but, cette fois, d'inviter le monde officiel à prendre des mesures pour procurer du travail à certaines catégories d'ouvriers :

Voici comment s'exprimait le Ministre de l'intérieur :

« Monsieur le Gouverneur,

« Je vous prie d'adresser immédiatement, de ma part, aux administrations des villes principales de votre province, la recommandation de mettre le plus tôt possible la main aux travaux d'utilité communale pour l'exécution desquels des fonds sont portés à leurs budgets.

« Faites leur sentir combien il importe, dans les circonstances actuelles, de multiplier, par tous les moyens possibles, les occasions d'occuper la classe ouvrière.

« Invitez-les aussi, Monsieur le gouverneur, à adresser une recommandation du même genre à tous les propriétaires, aux manufacturiers et aux personnes aisées de toute condition.

« Il est essentiel de leur faire comprendre qu'il est juste et nécessaire de chercher à occuper des bras inactifs.

« Loin de restreindre ou de remettre à d'autres temps les améliorations que pourrait réclamer l'état des propriétés, c'est pour les propriétaires, en quelque sorte, un devoir de bon citoyen, de faire exécuter, non seulement les travaux indispensables, mais même tous ceux qui, sans être d'une nécessité immédiate, offriraient une utilité quelconque. C'est en occupant constamment la population ouvrière et en lui facilitant les moyens de pourvoir régulièrement à sa subsistance quotidienne, que le pays peut espérer traverser, sans secousse pénible, la crise actuelle.

« Le gouvernement croit pouvoir compter, à cet égard, sur le bon esprit et les sentiments patriotiques et intelligents des administrations communales et des habitants.

« Le Ministre de l'intérieur, »
« CH. ROGIER.

« Bruxelles, le 2 mars 1848. »

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 289

la gravure suivante, no 34

Victor Considérant

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Le gouvernement, qui était visiblement sur les dents, rappela sous les armes plusieurs classes de milice et décida de réorganiser la garde civique, pendant que les procureurs généraux, rédigeaient circulaire sur circulaire pour stimuler le zèle de leurs agents.

Vinrent ensuite les mesures financières.

Le cours forcé des billets de banque fut décidé et les contribuables furent invités à payer leurs contributions à l'avance. En outre, un emprunt forcé fut décrété. Toutes ces mesures financières furent exécutées sans trop de difficulté ni de peine. L'opposition catholique se montra d'ailleurs très conciliante ; loin de critiquer les décisions prises par le gouvernement, elle s'unit aux libéraux pour sauver à la fois la monarchie et l'ordre établi.

« ... Les catholiques ne savaient pas, écrivait quelques années après M. Thonissen, que cette conduite désintéressée deviendrait plus tard une arme aux mains de leurs adversaires. Ils ne prévoyaient pas qu'un ministre du roi, attribuant leur désintéressement à des calculs ignobles, leur dirait un jour dans l'enceinte de la législature : « Vous aviez peur en 1848 ! »¹. Toute la presse conservatrice, tant libérale que catholique, sentait le danger et parlait alors de conciliation et de paix.

« La peur, aussi mauvaise conseillère que la faim, déclarait le *Journal de Bruxelles*, n'inspire pas de bonnes résolutions ; son action éphémère cesse avec les motifs qui l'ont causée, et nous serions désolés que l'union actuelle ne reposât que sur cette base honteuse et fragile. Non, cette union n'a été provoquée chez tous que par un sentiment noble et durable, par le désir ardent de mettre enfin un terme à des divisions d'autant plus déplorables qu'elles étaient peu fondées, à des rivalités stériles qui empêchaient le bien et qui déposaient dans les esprits des germes de malheurs publics.

« Nous voulons l'union, non comme un armistice en face du danger, non comme un accident, non comme une tactique de circonstance, mais comme un état normal, comme le fondement de la politique belge. Nous la voulons pour elle-même, parce

¹ THONISSEN. *La Belgique sous le règne de Léopold 1er*. Tome IV, pp. 303-304.

qu'elle est un devoir pour tous les bons citoyens, et qu'elle peut seule résoudre les difficultés que nous créent le paupérisme à l'intérieur et les secousses imprimées à l'Europe par les événements du jour.

« L'union est dans notre loi fondamentale, elle est dans les intérêts nationaux ; puisse-t-elle rester dans les cœurs où elle vient de pénétrer comme par une bonne inspiration de la Providence, à qui nous sommes déjà redevables de tant de bienfaits.

« Nous supplions nos amis d'hier et d'aujourd'hui de prendre acte de ces lignes que nous traçons avec une sincérité parfaite. Si nous manquons jamais à l'engagement patriotique que nous prenons de favoriser de tout notre pouvoir la consolidation de l'alliance belge, qu'ils nous le rappellent comme un reproche, et le regret de l'avoir méconnu sera notre punition. »

« Toute lutte entre les partis, écrivait l'*Organe des Flandres*, doit être suspendue.

« Libéraux et catholiques doivent se donner la main pour conserver nos institutions nationales et la dynastie du roi Léopold.

« Nous devons nous serrer autour du roi et du pouvoir. Sa cause, c'est celle de l'ordre : c'est la nôtre.

« Nous engageons nos amis à faire trêve à tout dissentiment politique dans la ferme persuasion que le ministère saura remplir vigoureusement son devoir.

« Enfin le *Vaderland*, qui se publiait à Anvers, imprimait :

« C'est le devoir de tout citoyen de faire le sacrifice de ses sentiments personnels pour le salut commun.

« Quiconque porte un digne cœur se range, dans des circonstances comme celles-ci, autour du trône et du gouvernement ; il n'appartient plus à un parti, mais à la Patrie !

« Tous les partis ont rempli ce devoir : les Flamands y manqueront moins que personne ...»

*
* *

Mais les mesures de sécurité et de police, l'emprunt et le cours forcé des billets de banque, pas plus que l'exécution de quelques travaux publics, ne suffisaient pour contenter le public.

Des réformes politiques s'imposaient.

Nous avons dit que, le 14 février 1848, le gouvernement avait déposé un projet de réforme électorale accordant le droit de vote aux électeurs payant 42 francs 32 centimes d'impôts, et se trouvant inscrits sur la liste des jurés.

Le 26 février, le ministre des finances demanda l'urgence pour le vote d'un projet de loi ordonnant un emprunt forcé que les propriétaires ou usufruitiers devaient souscrire avant le 10 mars, pour une somme égale à huit douzièmes de la contribution foncière. Ce projet fut voté séance tenante, et renvoyé au Sénat qui le vota à son tour, une heure plus tard.

Le lendemain était un dimanche. Le 28, le gouvernement déposa un projet de loi fixant le cens électoral au *minimum* déterminé par la Constitution ¹ et un autre projet fixant à six années la durée du mandat, des conseillers communaux, qui fut ramené, en 1895, à huit années.

Le ministre de l'intérieur retira en même temps, par un arrêté royal signé le même jour, le projet de loi déposé le 14 février et relatif à l'adjonction des capacités !...

Cela fait, la séance fut levée à trois heures et on semblait vouloir attendre les événements.

Le 29 février, Rogier déposa un nouveau projet de loi relatif à la fixation du cens pour la formation des conseils communaux.

À la séance du premier mars, Adelson Castiau demanda à interpeller le gouvernement au sujet de l'attitude que devaient avoir la Belgique et son gouvernement en présence de la Révolution française.

« Les événements qui se passent à nos portes, dit-il, sont trop graves, les préoccupations politiques qui nous agitent sont trop vives, pour qu'on puisse continuer à se renfermer dans un système de silence absolu. Le silence, en effet, me paraît en politique le plus fâcheux, le plus imprudent souvent de tous les systèmes. Car il permet de dénaturer tout à la fois la pensée, les intentions, les actes. Il est donc, ce me semble, dans l'intérêt du pays, de la Chambre et du gouvernement lui-même, de rompre le silence et de provoquer des explications sur ces graves circonstances qui tiennent l'Europe entière en suspens C'est le moyen de mettre un terme aux embarras d'une position qui, en se prolongeant, finirait par devenir aussi fausse que dangereuse.

« Cette révolution sera l'un des plus grands événements, le plus grand événement peut-être des temps modernes. Elle sera appelée inévitablement à faire le tour du monde.

« Elle fera le tour du monde, non pas en attaquant les nationalités, en broyant sur son chemin les peuples qu'elle pourrait rencontrer, en promenant dans l'Europe les désordres de la guerre et de la conquête. Non, elle fera le tour du monde par des moyens pacifiques, loyaux et justes. Elle fera le tour du monde par la propagande des idées et la puissance d'initiative que possède la France... La Belgique n'a rien à craindre de ce régime nouveau, car c'est le régime de l'ordre, de la justice, du maintien de tous les droits, de la sympathie pour toutes les nationalités et surtout pour les nationalités libres et démocratiques comme la nôtre.

Le ministre des affaires étrangères répondit en donnant lecture à la Chambre d'une dépêche adressée par Lamartine au prince de Ligne, notre ministre à Paris : « La

¹ Moins de deux ans auparavant, M. Frère avait dit au Congrès libéral que le cens à 20 florins donnerait non pas des électeurs, mais des serviteurs !

forme républicaine du nouveau gouvernement, y est-il dit, n'a changé ni la place de la France en Europe, ni ses dispositions sincères et loyales à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudront, comme elle, l'indépendance des nations et la paix du monde... »

Après quelques paroles des ministres de l'intérieur et de la justice, M. Delfosse répondit à Castiau. Il s'exprima comme suit :

« L'honorable M. Castiau a dit tantôt que les idées de la révolution française feraient le tour du monde. Je dirai que pour faire le tour du monde, elles n'ont plus besoin de passer par la Belgique. »

Ces paroles furent applaudies « dans la Chambre et dans les tribunes » dit le compte officiel, qui ajoute que « la Chambre, en proie à une vive émotion, se sépare sans aborder son ordre du jour !... »

L'Observateur, dans son numéro du soir même, apprécie comme suit cette séance qu'on a appelée « historique » :

« C'est sous l'impression profonde des émotions que nous a données cette séance que nous prenons la plume. Que dire de cette séance ! La raconter, ce serait en atténuer l'effet : nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au compte rendu que nous en donnons ; nous ne pouvons que dire l'impression qu'elle a produite sur nous.

« La curiosité publique, surexcitée aujourd'hui par l'attente de ces interpellations, avait attiré à la Chambre un concours infini de spectateurs ; les tribunes étaient encombrées ; les bancs où siègent les députés étaient garnis jusqu'aux points extrêmes de l'amphithéâtre.

« Aussi nous ne pourrions exprimer quel effet ont produit sur cette foule patriotique, quelle sympathique émotion ont éveillée les paroles nobles, fermes et nationales prononcées par M. le ministre des affaires étrangères, et les paroles vibrantes et généreuses de M. le ministre de l'intérieur.

« Mais c'est surtout lorsque M. Delfosse a, d'une voix émue, remercié le gouvernement de son attitude et de ses efforts pour maintenir la nationalité et l'indépendance de la Belgique libre ; lorsqu'il s'est écrié « La liberté pour faire le tour du monde n'a pas besoin de passer par la Belgique. » Alors, à chacun de ses accents vraiment pénétrants, la salle entière battait des mains, les tribunes éclataient en bravos que le président, attendri, ne songeait pas à réprimer. Trois fois, les applaudissements ont empêché le généreux orateur de continuer et, quand il eut fini, nous avons cru que les acclamations enthousiastes feraient crouler l'enceinte. Lui-même, succombant sous l'émotion, il est retombé sur son banc et s'est pris à pleurer.

« La patrie entière entendra ces cris enthousiastes de l'assemblée, et cette voix traversera l'espace, et portera à la France les chaleureuses émanations de sa pensée qui est en ce moment la pensée de la Belgique entière.

« Oui, nous en sommes certains, la France, la généreuse France entendra cette grande voix de la Belgique, de la Belgique qui l'admire et qui ne la craint pas, parce qu'elle se souvient que c'est la France qui a proclamé la première, depuis longtemps, les principes impérissables dont toutes les sociétés poursuivent aujourd'hui la réali-

sation ; qui a changé les vieilles zones, coupé à sa racine la vieille souche des gouvernements usurpateurs, appelé à l'indépendance toute famille nationale, implanté dans les idées ce qui doit passer dans les faits pour beaucoup de nations, ce qui est passé dans les faits pour nous : le droit souverain qu'a tout peuple de se constituer chez lui comme il l'entend, et de considérer comme une violence, comme une abominable oppression, la force extérieure qui paralyse cette action spontanée, cette volonté nationale.

« Il y a, la France le sait bien, il y a une force qui croit et qui s'élève pour le salut du monde politique et pour la perte de tous les oppresseurs, quels qu'ils soient, démocratiques ou monarchiques : c'est la force de la raison humaine. Il y a comme une ligue entre les hommes intelligents et moraux de tous les pays ; d'une extrémité du monde à l'autre, à l'aide de journaux, des livres et des chemins de fer, ces hommes se lisent, se voient et s'entendent sans cesse. Il peut être donné à la France de marcher à la tête de cette ligue pacifique, de tenir levé le flambeau qui éclaire les efforts, les travaux et les périls de tous les amis du progrès. Mais pour cela son premier cri, son premier devoir, c'est : Respect aux nationalités !

« Une seule menace de la France contre la Belgique, mais ce serait une trahison envers la Pologne et l'Italie.

« Nous en sommes certains, tout Français qui aime son pays doit applaudir à l'attitude de neutralité sympathique prise par la Belgique. Une autre attitude, d'autres tendances, en compromettant la nationalité belge, compromettraient l'avenir de la République française, et lui prépareraient des embarras et des hostilités dont il serait impossible de prévoir l'issue.

« La séance d'aujourd'hui est une séance qui appartient à l'histoire. » ¹

Dès le lendemain, la Chambre se réunit et se mit à légiférer à la hâte. Le projet de loi électorale déposé le 26 février fut rapporté le 2 mars par M. de Brouckère et mis en discussion deux jours après.

Le premier orateur inscrit, M. Moreau, député de Verviers, caractérisa comme suit les principes du projet :

« La constitution, dit-il, loin de fermer la voie à tout progrès, contient des dispositions qui présupposent que nos institutions sont susceptibles de se développer librement, de manière à en assurer plus complètement l'exercice.

« Une réforme électorale, large et libérale, est devenue un besoin pressant pour le pays, qui la réclame depuis longtemps ; elle n'est que la conséquence rationnelle et inévitable de faits accomplis...

« Tous, nous devons être convaincus que la participation d'un plus grand nombre de Belges à la chose publique peut être pour l'avenir du pays une garantie de paix, de sécurité ; le préserver de ces agitations violentes qui ébranlent l'édifice social, énervent quelquefois les forces vives et tarissent le plus souvent les sources de la richesse

¹ Un tableau de F. Vinck rappelle le souvenir de cette séance. Il n'a d'ailleurs aucune valeur et a été relégué dans la salle de la quatrième section de la Chambre des Représentants.

nationale. Tous nous devons croire qu'en accordant l'électorat à plus de citoyens, nous les attacherons de plus en plus fortement à notre indépendance, à notre nationalité.

« C'est parce que les peuples désespèrent de sauvegarder leurs intérêts méconnus, si ce n'est par des efforts violents, *c'est parce que les droits du plus grand nombre sont froissés et violés au profit de quelques-uns, que les révolutions bouleversent le corps social.* Apporter à cet état de choses des remèdes légaux au lieu de laisser empirer le mal, c'est le meilleur moyen d'empêcher que l'irritation et la misère ne poussent les masses à recourir à l'emploi de la force...

« Si un plus grand nombre de nos concitoyens peuvent prendre part à l'établissement des pouvoirs politiques et législatifs, s'ils peuvent choisir ceux qu'ils jugent les plus dignes d'être les organes de leurs vœux, de leurs besoins, d'un côté, une part plus égale sera faite à tous les intérêts, d'un autre côté, aucun d'eux ne sera assez puissant pour froisser les intérêts de la famille nationale, pour les exploiter au profit de quelques-uns et se saisir exclusivement du gouvernement de la chose publique.

« Depuis dix-huit ans, les Belges ont donné trop de gages de leur amour de l'ordre, ils ont montré trop de patriotisme dans l'accomplissement de tous leurs devoirs civiques, pour qu'il soit à craindre de les intéresser plus profondément et d'une manière plus active à l'élection des représentants du pays. »

Lorsque vint le tour de Castiau, il rappela que la proposition de loi qu'il avait déposée un an auparavant, et qui ne devait augmenter le nombre des électeurs que de 1,200 à 1300 personnes, n'avait réuni que 17 voix. Puis parlant du projet en discussion, il dit :

« Cette proposition qui, il y a un mois, eût soulevé des orages, est accueillie maintenant avec une extrême faveur.

« Ne nous effrayons donc pas des idées, de leur progrès, de leur inévitable triomphe...

« Je sais que ces principes de liberté et d'égalité, vous les avez inscrits dans votre Constitution ; mais sont-ils également descendus dans le domaine des faits ? Et croyez-vous en avoir assuré l'organisation ?... Si la Chambre avait eu le temps de m'entendre, j'aurais déroulé devant elle la série de toutes les mesures illibérales et réactionnaires qui, depuis 1832, se sont continuées jusqu'en 1847 sans interruption...

« *Il ne faut pas dire ni croire que cette loi sera le dernier terme des améliorations à apporter dans nos institutions politiques.* Quand vous aurez adopté la réforme qu'on vous propose, vous ne serez certes pas arrivés à la dernière limite du perfectionnement social ; vous n'aurez pas encore, dans toute sa sincérité, la réalité complète de votre gouvernement représentatif, puisque le droit électoral sera toujours le privilège de la minorité et non le droit de la majorité. »

Voici ce que déclara le comte de Baillet :

« L'esprit d'ordre et de sagesse que montrent toutes nos populations au milieu de l'agitation qui nous entoure, prouve qu'elles approuvent nos institutions et qu'on peut, avec confiance, appeler un plus grand nombre de Belges à prendre part au mouvement électoral. »

Puis le marquis de Rodés :

« Par cette mesure éminemment libérale, il y aura augmentation très considérable des personnes qui participeront aux élections et qui pourront ainsi prendre une part beaucoup plus large à la chose publique. Puisse ce grand acte, *le plus grand que nous ayons posé depuis dix-sept ans, être apprécié à sa juste valeur.* »

Puis M. Van Muysen :

« J'ai la certitude que cette loi est destinée à exercer un effet salubre, le développement de l'esprit et du sentiment national en Belgique. »

Puis le baron de Royer :

« J'appuierai avec d'autant plus de plaisir le projet de loi qui est aujourd'hui soumis à nos discussions, que ce projet tend à amener dans la représentation nationale la véritable expression de pays, puisqu'il amènera dans les collèges électoraux un bien plus grand nombre d'électeurs. »

À la Chambre, comme au Sénat, la réforme électorale fut votée à l'unanimité.

Elle eut pour résultat de faire passer le nombre des électeurs de 46,436 à 79,360..., sur plus de quatre millions d'habitants !

La loi relative à l'uniformité du cens électoral fut promulguée le 12 mars, le lendemain de son adoption par le Sénat et elle fut publiée le 14 au *Moniteur*.

Parmi les autres lois qui furent votées à cette époque, sous la pression des événements du dehors, il convient de citer d'après la date de leur publication au *Moniteur belge* :

Le 2 mars 1848. - Loi relative à la nomination des bourgmestres.

Le 10 mars. - Loi qui exempte du droit de timbre et d'enregistrement les actes des conseils de prud'hommes.

2 avril. - Loi sur le cens électoral pour la nomination des conseillers communaux.

9 avril. - Loi concernant les dépôts de mendicité et les écoles de réformes.

14 avril. - Loi relative à la durée du mandat des conseillers communaux.

4 mai. - Loi sur la réorganisation des monts-de-piété.

21 mai. - Loi apportant des modifications à la loi communale.

24 mai. - Loi sur l'entrée des machines ou appareils nouveaux importés de l'étranger.

26 mai. - Loi qui supprime du timbre sur les journaux et les écrits périodiques.

28 mai. - Loi dite de *réforme parlementaire* et qui interdit aux agents salariés de l'État d'être membre des Chambres ou du Conseil provincial.

Après ce travail, les Chambres furent dissoutes et le nouveau corps électoral fut convoqué pour le 23 juin suivant.

Ces élections furent un triomphe pour l'opinion libérale. Cinquante-cinq membres nouveaux entrèrent à la Chambre qui compta 85 députés libéraux contre 23 catholiques. La composition du Sénat fut profondément modifiée, et libéraux et catholiques y eurent à peu près un nombre égal de sièges ¹.

Dans différents arrondissements, à Bruxelles, à Gand, à Verviers, des démocrates, à tendances républicaines, s'étaient présentés au corps électoral, mais avaient recueilli peu de voix. Ils représentaient « l'ennemi commun », et l'on vit les journaux catholiques, à Bruxelles notamment, recommander le vote pour les libéraux contre les démocrates.

Les élections provinciales et communales qui eurent lieu quelques semaines plus tard marquèrent un nouveau succès pour le parti libéral.

« Le libéralisme, dit à ce sujet Thonissen, était au comble de ses vœux, au faîte de ses espérances et, comme toujours, ses prétentions grandissaient avec le succès de sa propagande. À mesure que la république de février, réduite à l'impuissance par les folies de ses défenseurs, perdait les proportions redoutables qu'elle avait prises à son origine, les chefs des clubs belges manifestaient plus énergiquement le désir de confisquer à leur profit toutes les sources du pouvoir, tous les avantages des budgets, toutes les influences administratives. »

Malgré ces succès, les ministres libéraux, croyant servir les intérêts oligarchiques qu'ils représentaient, agirent avec brutalité contre ceux dont ils croyaient devoir craindre l'influence. Quelques jours après le 24 février, de nombreuses arrestations furent faites par ordre de la Sûreté publique, et quantité d'expulsions d'étrangers furent ordonnées. Parmi celles-ci, la plus retentissante, à coup sûr, tant par la valeur des personnalités que par les incidents auxquels elle donna lieu, fut celle de Karl Marx et de sa femme. -

¹ Le nombre des éligibles au Sénat était fort réduit en 1848.

Anvers :	49 éligibles.
Brabant :	107 éligibles
Flandre occidentale :	52 éligibles
Flandre orientale :	54 éligibles
Namur :	39 éligibles
Liège :	29 éligibles.
Limbourg :	11 éligibles
Luxembourg	00 éligibles
Hainaut :	30 éligibles
Soit en tout	374 éligibles.

Voici le récit de cette expulsion, d'après les journaux du temps et les détails donnés à la Chambre lors de l'interpellation que fit le député de Soignies, M. Bricourt, dans la séance de la Chambre du 11 mars.

« ... Des étrangers, dit M. Bricourt, ont été expulsés récemment du pays. Je ne sais si leur présence pouvait compromettre la tranquillité publique ; j'ignore également s'ils avaient posé des actes de nature à motiver la mesure sévère prise à leur égard, mais en supposant que le gouvernement ait agi dans la limite de ses devoirs, toujours est-il qu'il nous doit compte de la manière dont il fait usage de la faculté qui lui est attribuée par la loi de 1835, et des illégalités commises par ses agents.

« Voici les faits tels qu'ils sont rapportés dans une note qui m'a été remise par une personne honorable, digne de toute confiance :

« Le vendredi 3 mars, vers 5 heures du soir, M. le ministre de la justice fait signifier à M. Marx un arrêté d'expulsion daté de la veille.

« M. Marx fait ses préparatifs de départ et se propose d'indiquer le lendemain la frontière par laquelle il sortira du royaume.

« Mais dans la nuit, vers une heure un quart, neuf ou dix individus armés, portant l'uniforme des agents de police de la ville de Bruxelles, sans observer les formalités légales, font irruption dans l'hôtel du Bois-Sauvage, et demandent à M. Marx ses papiers. M. Marx obéit à leur injonction ; il produit les papiers sur le vu desquels il avait obtenu, trois ans auparavant, la permission de résider en Belgique ; il produit de plus son arrêté d'expulsion.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 301

la gravure suivante, no 35

Léopold 1^{er}
offrant de céder sa couronne

téléchargeable sur le site web **Les Classiques des sciences sociales**,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« Il est à remarquer qu'il habitait depuis trois ans, avec autorisation de la police, la ville de Bruxelles et les communes de Saint-Josse-ten-Noode et d'Ixelles ; il est à remarquer surtout que, quatre jours avant l'événement, étant rentré en ville, il avait fait, en personne, sa déclaration de changement de domicile au bureau de police établi au Petit-Sablon.

« Eh bien, malgré tout cela, et quoique la position de M. Marx fût parfaitement régulière, il fut arrêté et emmené par les individus armés qui étaient entrés chez lui.

Ces mêmes individus contraignirent Madame Marx, qui couchait dans une chambre voisine, à sortir de son lit. Madame Marx, effrayée de ces brutalités, s'habille à la hâte et se fait conduire par le fils de l'aubergiste chez M. Jottrand qui la rassure et lui promet de s'occuper dès le lendemain du sort de M. Marx. Elle revient, et à quelques pas de sa demeure elle rencontre l'un des individus qui avaient opéré l'arrestation de son mari et qui paraissait l'attendre. Elle demande à cet individu où l'on a conduit M. Marx. L'agent répond « Si vous voulez le voir, suivez-moi. » Elle accepte cette offre avec empressement et se laisse conduire. Dans la rue Royale, elle rencontre un ami de son mari, M. Gigot, Belge, habitant Bruxelles. Elle renvoie le fils de l'aubergiste et se rend avec Gigot, toujours accompagnée de l'agent, au bureau de la Permanence du Petit Sablon. Là, on ne lui permet pas de dire un mot ; on lui demande brusquement ses papiers, et sur la réponse qu'elle ne peut pas comprendre cette énigme, puisqu'elle vient voir son mari sur l'invitation obligeante d'un agent de police, on l'accable de brutalités et on la conduit à l'hôtel de ville.

« La même mesure est prise à l'égard de M. Gigot, bien qu'il soit généralement connu des hommes de la police, bien qu'il soit Belge et domicilié à quelques pas du Petit-Sablon. M. Gigot est retenu à l'Amigo jusqu'au lendemain, trois heures de l'après-midi, sans qu'on daigne lui donner la moindre explication.

« Quant à Madame Marx, arrivée à l'hôtel de ville, elle dut subir de nouveaux interrogatoires, et fut soumise à des brutalités qui, cette fois, dégénèrent en mauvais traitements. La violence fut telle que ses vêtements furent déchirés. Puis elle fut jetée dans un cachot au milieu des filles perdues ramassées pendant la nuit. Elle resta évanouie pendant quelque temps. Revenue à elle, au milieu d'une obscurité complète, elle ne connut la société où elle se trouvait que par les propos ignobles qui vinrent souiller ses oreilles pendant toute cette terrible nuit. Elle souffrit cet odieux supplice jusqu'à sept heures du matin. C'est alors seulement que son mari put obtenir, moyennant payement, qu'elle fut séparée des prostituées. Madame Marx fut conduite dans une chambre où elle trouva un lit qu'elle dut encore partager avec une femme inconnue. »

« Vers onze heures, elle fut conduite rue de la Paille où on la retint pendant deux heures et demie dans un trou humide et froid. Elle fut enfin appelée chez M. le juge d'instruction Bergmans, qui lui apprit qu'elle avait été arrêtée pour vagabondage. Chez M. Bergmans, dont Madame Marx n'a eu qu'à se louer, elle subit encore les grossièretés d'un inconnu qui lui notifia brutalement l'ordre de quitter la pays le même jour.

« Le même ordre fut intimé à son mari, qu'elle retrouva chez le juge d'instruction. Tout ce qu'ils purent obtenir, c'est que Madame Marx resterait jusqu'au lendemain. M. Marx reçut une feuille de route et dut partir presque immédiatement.

« Ce qui rend cette conduite d'autant plus odieuse, c'est que la veille du jour où l'arrêté d'expulsion fut lancé, un professeur de l'Université de Bruxelles, M. Maynz, s'était rendu chez M. Opdebeek, chef de bureau de l'administration de la Sûreté publique, et qu'il avait dit à ce fonctionnaire que si le séjour en Belgique de M. Marx et de quelques autres Allemands était, aux yeux du gouvernement, de nature à compromettre la tranquillité publique, ces messieurs quitteraient le pays à la première observation qui leur serait faite. On lui avait répondu que ces messieurs continueraient à jouir de l'hospitalité belge aussi longtemps que, par des actes positifs, ils ne troubleraient pas l'ordre public.

« Messieurs, de pareils faits sont graves. Ils ont déjà été signalés en partie par la presse française. Au moment où nous vantons nos institutions libérales, de tels faits protestent contre nos paroles et sont de nature à faire croire à l'étranger que, dans notre Belgique si libre, la haute et la petite police trouvent le moyen de violer impunément et audacieusement la justice, la morale et les lois.

« J'éprouvais le besoin de protester, pour l'honneur du pays contre ces scandales. J'ai voulu fournir au gouvernement l'occasion de réparer solennellement une criante injustice.

« C'est son devoir, il doit l'accomplir, sous peine de partager la responsabilité des actes odieux posés par ses agents.

« Les faits que je viens de signaler constituent plusieurs illégalités évidentes.

« Il y a eu violation de domicile, car on est entré violemment, pendant la nuit, dans les appartements du docteur Marx. Bien qu'il fût logé dans un hôtel, le quartier occupé par lui ne constituait certes pas un établissement public.

« Il y a eu arrestation arbitraire du docteur Marx, puisqu'elle a été opérée sans qu'aucun mandat fût et pût être produit.

« Il y a eu arrestation arbitraire de Madame Marx, que l'on a surprise au moyen d'un odieux guet-apens.

« Il y a eu arrestation arbitraire d'un Belge, M. Gigot, domicilié à Bruxelles et parfaitement connu, qui a été retenu en prison pendant 13 heures sans qu'il fût même informé des motifs de son arrestation.

« Enfin il y a eu violation de l'article 3 de la loi du 22 septembre 1835 qui accorde à l'étranger que l'on expulse un délai d'un jour franc au moins pour mettre ordre à ses affaires.

« Au mépris de cette disposition, le docteur Marx a été contraint de quitter le pays le lendemain de la signification de l'arrêté d'expulsion, presque au moment où il était relâché par la police locale.

« Je ne connais pas personnellement le docteur Marx ; mais voici ce qui m'a été dit à son égard. M. Marx est fils d'un avocat fort estimé de Trèves. À l'âge de 23 ans, il s'était déjà fait une telle réputation parmi les philosophes allemands, qu'il fut appelé à la direction de la *Gazette du Rhin*. Il rédigeait cette feuille avec un talent remarquable et en fit le journal le plus estimé de l'Allemagne ; cet organe de publicité marcha de progrès en progrès jusqu'à ce que le gouvernement prussien le supprima par mesure administrative.

« Quant à Madame Marx, il m'a également été dit qu'elle est la sœur du gouverneur de la Poméranie.

« Les outrages dont elle a été l'objet ont donc dû la froisser d'autant plus que, par sa position de famille et par son éducation, elle devait moins s'attendre à des violences et à des brutalités semblables.

« J'espère qu'il suffira d'avoir signalé ces faits au gouvernement pour qu'il provoque la mise en jugement de ceux qui s'en sont rendus coupables. Son honneur, l'honneur du pays lui-même y sont intéressés. »

Le ministre de la justice, M. de Haussy, répondit séance tenante. Il déclara que la mesure d'expulsion contre Karl Marx était justifiée et que, quant aux faits de l'arrestation de Marx et de sa femme, le gouvernement y était complètement étranger et que les faits en question ont été posés par les agents de la police de Bruxelles.

Charles Rogier, ministre de l'Intérieur, prit à son tour la parole et il déclara notamment :

« ... Une certitude que nous pouvons donner, c'est que le gouvernement entend ne pas sortir de la légalité, et qu'il restera toujours fort, parce qu'il restera toujours dans les limites de la loi. Si des illégalités flagrantes étaient commises, je concevrais que la chambre s'émût, qu'on vînt les dénoncer. Mais aussi longtemps qu'il restera dans la légalité, le gouvernement ne craindra pas les conséquences de sa conduite.

« Si un incident fâcheux a pu se produire, si des agents de la police locale ont pu se livrer à des actes plus ou moins répréhensibles, je l'ignore. Ceci est du ressort de la police municipale. Cependant je ne voudrais pas non plus que, par un blâme anticipé, par le blâme solennel qu'on nous demande, nous contribuions à énerver l'énergie des agents de police. Il faudrait plutôt les encourager dans l'accomplissement de devoirs difficiles. En général, il faut le dire, ce n'est pas par la rigueur que se distingue la police du pays. Nos institutions, pas plus que nos mœurs, ne le comportent. Ce n'est pas pour un cas exceptionnel qui ne se reproduira pas, s'il s'est produit, qu'il faut chercher à émouvoir la Chambre comme si tout à coup le pays était livré à des violences sans nombre.

« Le fait, s'il a eu lieu avec les circonstances qu'on rapporte, est isolé et je regrette qu'on ait voulu l'élever au rang de grief national ou politique.

« Messieurs, la légalité continuera à être respectée tout autant que l'hospitalité belge. Je répète ce que j'ai dit dans une autre séance : tout étranger qui mène en Belgique une vie paisible, une vie tranquille, qui rend hommage à nos institutions libérales et les respecte, ceux qui ne cherchent pas par leur conduite à semer le trouble et l'émeute dans le pays, ceux-là continueront à vivre libres et tranquilles comme les Belges eux-mêmes. Mais, je le répète aussi, les étrangers qui viendraient susciter des désordres, des émeutes, qui voudraient entraîner le pays au delà des limites que le pays lui-même s'est tracées, quant à ces étrangers, nous continuerons à agir à leur égard avec sévérité. (Très bien ! très bien !)

« S'il y a ici des étrangers qui désirent d'autres institutions que les institutions belges, la porte leur est ouverte : qu'ils aillent dans leur pays chercher le triomphe de leurs théories.

« Si des abus graves ont été commis, si des violences ont été exercées, si des outrages ont eu lieu, M. le ministre de la justice vous l'a dit, nous n'entendons pas prendre sur nous la responsabilité de ces actes. Des informations auront lieu. »

Cette arrestation fit grand bruit. La presse s'en occupa longuement. Le *Messenger de Gand*, l'*Eclaireur de Namur*, le *Journal de Bruges*, le *Libéral Liègeois*, la *Tribune de Liège* et d'autres journaux protestèrent contre l'odieuse de cette mesure et surtout contre les circonstances des arrestations de Marx et de son épouse.

Le *Moniteur* du 12 mars raconta les faits à sa façon, dans une note officieuse, inspirée très probablement par la police. Cette note fut vivement commentée par le *Débat Social*, qui releva une série de mensonges dans la relation du journal officiel. Celui-ci revint à la charge le lendemain, 13, en tête de sa partie non officielle, dans les termes suivants :

« Dans un article relatif aux interpellations adressées par l'honorable M. Bricourt au gouvernement sur les circonstances qui ont accompagné l'expulsion du docteur Marx et l'arrestation de Mme Marx, l'*Indépendance* fait les réflexions suivantes

« Nous avons donc entendu avec regret M. le ministre de la Justice ne pas se borner à repousser la responsabilité de la conduite de ces agents, mais se déclarer en quelque sorte désarmé pour réprimer les actes dont nous venons de parler parce que ces agents relèvent des administrations communales.

« Nous ne pensons pas que ce motif puisse dégager complètement la responsabilité du ministre. En définitive, ce sont ses ordres que l'on exécute ; il lui importe donc de connaître la manière dont ils sont exécutés, et de veiller à ce qu'on ne dénature ou l'on n'aggrave pas les mesures qu'il croit devoir prendre. »

« Nous déclarons de la manière la plus formelle que les agents de la police municipale, en opérant l'arrestation du docteur Marx, n'exécutaient pas les ordres de M. le ministre de la Justice.

« Il n'y a eu aucun rapport entre l'expulsion du docteur Marx et les circonstances toutes fortuites qui l'ont accompagnée. On confond deux faits entièrement distincts, l'expulsion et l'arrestation : le gouvernement et ses agents ont été complètement étrangers à ce dernier fait.

« On commet donc une erreur grave en rattachant l'arrestation à la mesure d'expulsion. Les circonstances que nous avons rapportées hier démontrent suffisamment que l'arrestation a été faite par défaut de papiers réguliers. Sous ce rapport, les agents de la police locale n'avaient pas à exécuter les ordres du ministère de la Justice qui n'en a donné aucun de ce chef. »

Le 31 mars, la Chambre reçut une pétition de M. Faider, avocat de Karl Marx, protestant contre le récit fait par la police au sujet de l'expulsion du célèbre publiciste allemand. Le député, M. Bricourt, revint à la charge. Il déclara que l'enquête qui avait été faite à sa demande n'avait pas été complète et que, dans tous les cas, le dossier était incomplet. Aidé de Castiau, il demanda l'ajournement de la question, ce que la Chambre refusa.

Quelques mois plus tard, d'autres expulsions d'étrangers eurent encore lieu, notamment celles de Engels et de Dronckx. Ces deux citoyens avaient quitté l'Allemagne parce qu'ils y étaient poursuivis pour des articles publiés dans la *Nouvelle*

Gazette du Rhin. Arrêtés à leur hôtel, ils furent conduits quelques heures plus tard à la frontière.

Peu à peu, le calme se rétablit et le monde dirigeant se tranquillisa.

Castiau donna sa démission de député dans la séance du 4 avril. Deux mois plus tard, Alexandre Gendebien, découragé, lui aussi, devant l'impuissance du mouvement démocratique et la réaction naissante en France, refusa d'entrer à la Chambre. Enfin, au mois de novembre, M. Ed. de Sélys-Longchamp, député démocrate de Waremme, se retira du Parlement, voyant qu'il n'y avait rien à faire pour le moment.

La bourgeoisie belge qui, un moment avait eu peur ¹, reprit confiance, et elle s'arrêta dans la voie des réformes dans laquelle elle s'était engagée. Qui sait même si les dirigeants ne regrettèrent point d'avoir été si loin ?... ²

¹ Voici une lettre écrite par le roi à Ch. Rogier et qui est curieuse comme indice d'un état d'esprit :

Bruxelles, le 19 mars 1848.

Mon bien cher Ministre

On m'a dit qu'il y aura aujourd'hui séance à la société de l'*Alliance*, et qu'on organiserait un meeting d'ouvriers.

Nous faisons les plus grands efforts dans ce moment-ci pour maintenir le travail, pour *conserver du pain à ceux qui en ont encore* ; un pays voisin nous prouve que la violence ne donne pas le travail, et que la perturbation du crédit, la peur du public le tue tout à fait. La société de l'*Alliance* se compose de chauds patriotes. Ne serait-il pas possible de leur faire comprendre qu'ils peuvent faire un mal sans remède s'ils donnent des craintes aux esprits tranquilles

Je vous prie de faire tous les efforts qui seront en votre pouvoir pour faire comprendre que notre premier devoir, est, dans ce moment-ci, d'assurer autant que possible le bien-être public et de ne rien faire qui puisse par une panique le menacer.

LÉOPOLD.

² Le *Moniteur* du 1er juin publia cette note rassurante :

« À aucune époque il ne s'est commis, dit-on, dans l'arrondissement de Bruxelles, moins de crimes que depuis le 24 février. Ce fait résulte des relevés statistiques faits par les membres du parquet. »

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Deuxième partie : La Belgique en 1848-1849

Chapitre III

L'Organisation démocratique en 1848-1849

L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DE BRUXELLES. - RÉORGANISATION. - NOMBREUSES ASSOCIATIONS SIMILAIRES EN PROVINCE. - PROPAGANDE À LA CAMPAGNE. - PROGRAMME DE RÉFORMES AGRICOLES. - CONGRÈS DE SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES SOCIALISTES DE BELGIQUE. - PROGRAMME D'ACTION. DÉCOURAGEMENT. - LA BROUILLE DANS LE PARTI DÉMOCRATIQUE. - LA SOCIÉTÉ L'« ALLIANCE » ET LE 24 FÉVRIER. - SON MANIFESTE. - CRISE INTENSE. - DEFACQZ DÉMISSIONNAIRE. - IL EST REMPLACÉ PAR A. GENDEBIEN. - DÉFAITES SUCCESSIVES AU PROFIT DES DOCTRINAIRES. - OPINION DU « DÉBAT SOCIAL » SUR L'« ALLIANCE ».

[Retour à la table des matières](#)

Pendant les années 1848 et 1849, les démocrates et les socialistes déployèrent en Belgique une grande activité. Ce mouvement n'eut malheureusement pas de racines bien profondes et si une élite de la bourgeoisie et de la classe ouvrière entra en lice et se dévoua corps et âme pour faire triompher les idées démocratiques et socialistes, la masse resta indifférente.

Le dimanche 27 février, à l'annonce des événements qui venaient de se produire en France, l'*Association démocratique de Bruxelles* se réunit en son local de la *Vieille Cour de Bruxelles*, à l'effet de s'entretenir des événements de Paris.

Trois résolutions furent prises.

En premier lieu, l'Association décida d'envoyer une adresse au Gouvernement provisoire de la République française et elle chargea Charles-Louis Spilthoorn, avocat à Gand, qui fut accompagné de l'avocat Braas, de Namur, d'aller la remettre à Paris.

Cette adresse « aux citoyens membres du Gouvernement provisoire de la République française » est datée du 28 février 1848 et porte que « l'*Association démocratique de Bruxelles*, composée de membres de plusieurs nations de l'Europe, jouissant avec les Belges, sur le sol de ceux-ci, d'institutions qui permettent déjà depuis longtemps, l'expression libre et publique de toutes les opinions politiques et religieuses, vient féliciter la nation française de la révolution qu'elle a accomplie. Elle rappelle avoir déjà adressé des félicitations aux Suisses pour l'œuvre qu'ils avaient accomplie chez eux et elle manifeste la confiance que les autres nations de l'Europe ne tarderont pas à imiter les Suisses et les Français.

« Celles qui touchent de plus près à la France seront les premières à entrer dans la carrière où elle vient d'entrer.

« La France vient de faire une révolution destinée bien plus à resserrer les liens qui la joignent à toutes les nations qu'à menacer celles-ci dans leur indépendance. C'est l'exemple des peuples que nous saluons dans la France de février 1848, et non leur maîtresse. La France désormais n'attendra plus d'autre hommage.

« À vous, Français, termine-t-elle, à vous l'honneur, à vous la gloire d'avoir jeté les principaux fondements de cette alliance des peuples si prophétiquement chantée par votre immortel Béranger. »

En second lieu, l'*Association démocratique* décida qu'une autre adresse serait envoyée aux « Fraternal Democrats » de Londres, pour leur notifier la démonstration faite à l'occasion de l'avènement de la république en France et leur signaler que l'*Association démocratique* avait réclamé du Conseil communal de Bruxelles des mesures propres à maintenir la paix publique par l'intervention des forces municipales : la garde civique. « Nous avons l'espoir, disait-elle en terminant, que vous réussirez à faire passer la Charte du peuple dans les lois de votre pays, et qu'elle vous servira, en outre, à faire d'autres progrès. »

Enfin, on vota une adresse au Conseil communal de Bruxelles portant « que les circonstances exigeaient que des mesures extraordinaires fussent prises aussi bien pour le maintien de la tranquillité intérieure, que pour la préparation et l'adoption délibérée des changements qui pourraient nécessiter dans nos lois les changements adoptés par nos voisins du midi dans les leurs. »

Parmi les réformes recommandées à l'Administration communale de la capitale, figurait celle de l'article 5 de la loi du 2 janvier 1835 sur la garde civique, tendant à ce que dans des circonstances extraordinaires, la réserve de la garde civique, non mobilisée, formée pour la plupart d'artisans et d'ouvriers, fût appelée au service de la garde.

Cette dernière proposition était d'une belle naïveté, car le pouvoir avait peur en ce moment de l'état d'esprit de la masse de la population. Bien plus, au lieu de donner des armes au peuple, les dirigeants firent une sélection parmi les gardes civiques, et n'admettaient que les notables et ceux sur le dévouement desquels ils pouvaient

compter. Plus tard, la loi sur la garde civique fut modifiée dans un sens réactionnaire, comme elle le fut encore en 1897.

Quelques jours plus tard, le gouvernement expulsa du pays un certain nombre de réfugiés étrangers qui, pour la plupart, étaient membres de l'*Association démocratique*. Celle-ci fut alors réorganisée et perdit forcément son caractère international d'avant le 21 février. L'article premier des nouveaux statuts, qui furent adoptés en mai 1848, déclarait que l'Association avait pour but « l'affranchissement du peuple et sa participation à tous les bienfaits de l'ordre social. »

Au début du mois de mars, la question d'un changement dans la forme du gouvernement était toujours à l'ordre du jour. Une cinquantaine de démocrates se réunirent chez M. l'avocat Funck. Parmi les assistants, il y avait des membres de l'*Association démocratique* et de l'*Alliance* : Lucien Jottrand, le Hardy de Beaulieu, Funck, Castiau, Gendebien, les frères Delhasse, Victor Faider, J. Bartels, etc. Un des démocrates présents, Lucien Jottrand, a écrit au sujet de cette réunion :

« Les moyens constitutionnels d'opérer un changement de gouvernement y furent mûrement examinés. On n'aboutit à aucune conclusion formelle, mais nous y avons proposé un projet que le *Débat social* reproduisit quelques jours plus tard, sous le titre : La crise et les moyens d'en sortir. »

Ce projet stipulait que le roi appellerait sans retard un ministère nouveau composé dans un sens démocratique et qui aurait pour but de consulter le pays sur les changements à apporter à la Constitution.

La Chambre en fonction serait d'urgence saisie de deux projets de loi dont l'un abolissant le timbre des journaux, et l'autre décrétant l'incompatibilité de certaines fonctions publiques avec le mandat de représentant et de sénateur.

Ces deux lois votées, il serait présenté un projet de loi déclarant qu'il y avait lieu de réviser les articles suivants de la Constitution :

Les articles 26, 27, 29 et 30 réduisant les pouvoirs du roi.

L'article 47 sur le cens électoral.

L'article 32 sur l'indemnité parlementaire.

L'article 56 sur le cens d'éligibilité des sénateurs.

Les articles 60 à 85 réglant le pouvoir royal et les droits du roi, afin d'examiner si le pouvoir royal serait maintenu, ou s'il serait remplacé par une autre combinaison (*sic*) politique.

Les articles 87, 89 et 91 sur certains rapports du roi avec les ministres, afin de mettre ces dispositions en harmonie avec ce qui serait décidé quant à la suppression ou à la conservation du pouvoir royal.

Les articles 99 et 101 sur le mode de nomination des magistrats judiciaires et des officiers du ministère public près des cours et tribunaux, afin d'examiner à qui appartiendrait cette nomination, en cas de suppression du pouvoir royal.

L'article 108, n° 5, sur l'intervention du roi dans les actes des autorités provinciales et communales, afin de régler un autre mode d'intervention.

Et enfin l'article 131 sur le mode de revision de la Constitution, afin de changer ce mode et de le mettre en harmonie avec les changements qu'on aurait décrétés dans les articles précédents.

Ce projet fut inséré en détail dans le numéro du 22 mars du *Débat social*, ce qui démontre que près d'un mois après la révolution du 24 février, il y avait encore place, chez nous, pour une modification plus profonde de notre organisation politique que celle à laquelle le gouvernement s'était rallié peu de jours auparavant.

Mais ce projet n'eut pas de suite.

Néanmoins, les esprits étaient loin d'être calmes.

Partout en province, les démocrates se réunirent et constituèrent des associations démocratiques et républicaines, à l'instar de celle existant à Bruxelles.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 313

la gravure suivante, no 36

Un Club en 1848

téléchargeable sur le site web **Les Classiques des sciences sociales**,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Déjà avant le 24 février, nous l'avons vu, il s'en était constitué une à Gand.

Péruwelz eut également son association qui prit le titre de *Les Vrais Amis du Peuple* et la devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*.

Les associations de Charleroi, Fleurus, Fontaine-l'Evêque furent constituées également avec un programme républicain à tendance nettement socialiste. Le manifeste de l'association de Fontaine-l'Evêque était signé de son rapporteur, J. Hardy, du secrétaire F.-J. Watillon et de Dubreux, Nagels, J. Rigaux et J.-B. Watillon.

Lors de l'installation de l'association de Mons, le citoyen Brenier fit un long discours réclamant la souveraineté du peuple, le suffrage universel, le droit au travail et à l'instruction, l'abolition du prolétariat, etc.

À Louvain, à Tirlemont, à Liège ¹, à Namur, à Verviers, on fonda également des associations démocratiques. Il en fut de même en Flandre. C'est ainsi que le journal *Artevelde*, de Gand, annonça que, le 13 février 1849, s'était constituée à Neerlinter une association démocratique sous la présidence de Libert Sacré. Le journal démocrate ajoutait que de nombreux délégués des communes voisines assistaient à cette réunion.

À Verviers, l'association prit le nom de *Société des droits et des devoirs de l'homme*. Elle tint ses séances rue de la Tranchée. Ces réunions publiques étaient très suivies.

Comme toujours, la presse réactionnaire calomnia les « meneurs républicains ».. Elle les accusa de vouloir le partage des biens et le rétablissement de la guillotine !

Pour répondre à ces « imputations calomnieuses : », la société de Verviers publia le compte-rendu d'une de ses séances publiques, celle du 11 juin 1848 ².

On était à la veille des élections législatives et un groupe de démocrates, membres de l'*Union constitutionnelle libérale*, de Verviers, s'étaient retirés de celle-ci et avaient fondé la *Société démocratique*.

Parmi les principaux orateurs et organisateurs de cette dernière société, il convient de citer MM. Mottet, conseiller communal, de Steiger, V. Maréchal, Humblet, J. Goffin, qui tous exposèrent le programme démocratique et, en première ligne, le suffrage universel, « instrument d'émancipation populaire ».

À la fin de l'année 1848, il existait des associations démocratiques dans les principales villes et communes du pays. Bruxelles seule en comptait au moins quatre L'*Association démocratique*, la *Réunion fraternelle*, la *Nouvelle Phalange*, les *Vrais Démocrates*, sans compter des sociétés ouvrières comme la « Société fraternelle », alliance des ouvriers tailleurs.

La *Réunion fraternelle* eut d'abord son local au cabaret *À la Belle Vue*, rue Haute, chez le sieur Keulemans. Au mois de mai 1849, elle alla s'établir *À la Fuite d'Égypte*, rue des Alexiens.

Les démocrates des villes comprirent bientôt que, dans un pays comme la Belgique, où plus de la moitié de la population vit de l'agriculture, il est indispensable de s'occuper du sort du prolétariat agricole. Ils organisèrent donc une campagne de propagande par la presse et les réunions publiques, à l'effet de convertir les paysans au programme démocratique. Le *Débat social* déclara à ce sujet que pour améliorer la condition des habitants des campagnes, des réformes profondes sont indispensables.

« Il y a quelques années, disait ce journal, l'aristocratie terrienne était toute puissante en Belgique. C'est elle qui pendant le long règne du catholicisme, occupa le

¹ La *Société républicaine* de Liège se réunissait d'abord dans un café de la rue Féronstrée, puis quelques jours plus tard elle changea de local et elle s'établit au *Café du Pot d'Or*, quai de la Batte. Les séances avaient lieu le lundi, jeudi et samedi, à huit heures du soir, d'après ce qu'annonçait le journal liégeois l'*Ouvrier*.

² Imprimerie Ch. Berger, rue du Collège.

pouvoir et s'en servit. Cette aristocratie représentait dans notre pays l'ancienne noblesse féodale.

« Elle en descendait, en partie, de la race des anciens propriétaires du sol. Elle avait fait comme elle alliance avec le clergé, se servant de vieux préjugés et du principe d'autorité pour maintenir et pour assurer sa puissance.

« C'est elle qui fit voter en 1834 la fameuse loi des céréales qui permit de doubler dans presque tout le pays les fermages des terres. »

Après avoir constaté que les élections de 1847 avaient été défavorables à l'aristocratie foncière, le journal démocrate ajouta qu'il serait cependant exagéré de croire que l'ancien système allait changer. La propriété foncière était maîtresse du Sénat, et elle résisterait si des mesures sérieuses étaient prises contre elle, dans l'intérêt des paysans et des consommateurs.

Pour se résumer sur ce point, le *Débat Social* déclarait qu'il était indispensable :

1° De déterminer par une loi la valeur locative de la propriété ;

2° De taxer le loyer des terres et de toute propriété en général, comme l'on taxe le pain ¹ ;

3° De fixer le taux des fermages de telle sorte que l'agriculteur ait un bénéfice suffisant pour exploiter les terres avec intelligence et en obtenir tout le rendement possible ;

4° De déterminer suivant l'étendue des terres, le nombre d'ouvriers que le fermier devra employer ;

5° De déterminer la durée du travail et le salaire de l'ouvrier.

Ces questions furent discutées dans la presse démocratique tant de langue flamande que française, et les journaux conservateurs eux-mêmes s'en occupèrent, pour critiquer les « utopies » des démocrates socialistes.

Mais l'idée fit du chemin et la propagande à la campagne se poursuivit courageusement si pas efficacement.

Au début de l'année 1849, les journaux démocrates annoncèrent que des meetings avaient eu lieu dans plusieurs villages et que des clubs y avaient été fondés.

Les paysans se réunissaient un peu partout pour discuter en commun leurs intérêts.

Dans une foule de communes rurales du Hainaut et des provinces de Liège et de Namur, des réunions semblables s'organisaient ouvertement et elles eurent pendant quelque temps un assez grand succès.

¹ Les administrations communales avaient le droit, à cette époque, de taxer le prix du pain, prix au-dessus duquel il était interdit aux boulangers de le vendre.

Il en fut de même dans plusieurs communes rurales du Brabant et de la Flandre orientale, particulièrement dans l'arrondissement de Saint-Nicolas.

Bien plus, un cultivateur de Bertem, près de Louvain, le citoyen Wouters, publia¹ une brochure démocrate-socialiste dont voici une analyse sommaire :

« La cause de la misère des campagnes, déclarait l'auteur, c'est l'élévation constante du prix des baux.

« Cette élévation est due à la concurrence illimitée et à l'accroissement constant de la population.

« Chaque famille tire son existence de la culture de la terre.

« À mesure que le nombre des familles augmente, la concurrence pour l'obtention d'une terre à cultiver s'accroît.

« Le propriétaire seul profite de cette concurrence.

« Il faut que les rapports de propriétaire à fermier soient profondément modifiés. »

Wouters proposait, comme moyen de remédier au mal, la taxation de la terre d'après une équitable classification.

« On taxe, dit-il, le pain et la viande, c'est-à-dire qu'on limite la valeur de ces objets au moment de la consommation. N'est-il pas plus logique de taxer l'élément producteur lui-même, c'est-à-dire la terre ?

« La terre est la source de tous les objets de première nécessité, si la terre est à bon marché, tous ses produits le seront également : le blé se vendra moins cher, le bétail s'engraïssera à moindres frais. »

Il voulait voir en outre, subdiviser les grandes fermes, afin de fournir des moyens d'existence à un plus grand nombre de familles.

Nous n'avons pas à discuter ces idées ni à examiner ce que valent les remèdes proposés, mais plusieurs de ces idées sont assurément originales, et elles permettent de se faire une opinion exacte de l'état des esprits à cette époque troublée.

Au Congrès d'agriculture, tenu à Bruxelles au mois de septembre 1848, M. Victor Faider, démocrate bien connu, fit voter par cette assemblée le vœu suivant qui avait été rédigé par Edouard Ducpétiaux :

« Le Congrès émet le vœu que le gouvernement mette à l'étude l'importante question du crédit agricole, dans l'intérêt commun des propriétaires, des fermiers et des travailleurs et, comme corollaire, la réforme du système des hypothèques et des privilèges, de la législation sur les ventes avec faculté de réméré et la réduction

¹ Cette brochure parut d'abord en flamand à la veille des élections législatives du 13 juin 1848 ; en février 1849, l'écrit parut en français.

immédiate des frais énormes qu'entraînent les mutations de propriétés et les prêts hypothécaires. »

*
* *

Comment étaient composées les associations démocratiques de 1848-1849 ?

Jusqu'au 24 février, il paraît évident que la grande majorité de leurs membres appartenait à la bourgeoisie, et que les ouvriers y étaient peu nombreux.

Le lendemain des élections du 13 juin 1848, qui avaient été un triomphe pour le libéralisme constitutionnel, le *Débat social* publia un article intitulé : Notre programme nouveau.

Cet article a une importance considérable pour juger l'état des esprits dans le monde démocratique à cette époque.

« Le programme nouveau » persiste plus que jamais dans l'idée qu'il faut appeler tout le peuple à l'œuvre pour arriver aux nouvelles destinées politiques réservées au pays.

Il préconise la constitution, dans le plus grand nombre de localités possible, de sociétés populaires à l'instar de celles qui existaient déjà à Bruxelles, Gand, Liège, Namur et Charleroi. « Une condition essentielle, dit-il, c'est que les ouvriers soient admis dans ces associations et s'y mêlent à cette partie généreuse de la bourgeoisie qui en a pris partout l'initiative. »

« Deux motifs principaux existent pour cela. Le premier, c'est que depuis que la majorité de la bourgeoisie s'est rangée dans le parti conservateur, il n'y a plus moyen de fonder des réunions démocratiques, assez nombreuses pour acquérir de l'importance, sans le concours de la classe ouvrière. Le second motif, c'est qu'en vue de l'établissement futur du suffrage universel, il est indispensable de faire l'éducation politique du peuple et de former des hommes capables de le représenter, car aujourd'hui c'est à peine si une trentaine de démocrates connus sont à même de jouer ce rôle... »

Le journal démocrate ajoute que dès que le nombre des associations démocratiques sera suffisant (dans quelques semaines, dit-il) ¹ il y aura lieu de convoquer un Congrès démocratique, à l'instar du Congrès libéral, afin de discuter les principes dont il convient de poursuivre la réalisation en Belgique et les moyens d'obtenir cette réalisation.

Près d'un an se passa avant qu'il fût donné suite à cette proposition.

Le dimanche, 27 mai 1849, un Congrès préparatoire des sociétés démocratiques socialistes de Belgique, eut lieu à Braine-le Comte. Un comité central de la propa-

¹ N° du 8 juin 1848.

gande démocratique socialiste avait été constitué à Bruxelles, à la fin du mois de mars, ayant pour secrétaire M. André, architecte, président de la *Réunion fraternelle* .

Ce comité avait rédigé un projet d'organisation, qui avait été adressé à toutes les associations démocratiques belges, afin de demander leur avis et, le cas échéant, leurs observations.

Dix-sept associations avaient envoyé des délégués à Braine-le-Comte. Toutes les parties du pays, dit le *Débat social* du 31 mai, étaient représentées. Les provinces flamandes n'avaient point fait défaut, malgré leur éloignement.

L'assemblée fut présidée par le délégué de l'association de Braine-le-Comte. Elle proclama, à l'unanimité, la nécessité d'un Congrès définitif, dans lequel l'organisation de la démocratie sociale en Belgique serait complétée. Ce Congrès se tiendrait à Bruxelles, le 10 juin suivant, et le programme élaboré par l'ancien comité central formerait la base de la discussion. Enfin, l'assemblée décida qu'une fois que les délégués auraient adopté le programme du Parti, ce programme serait exposé par plusieurs orateurs désignés à cette effet.

La réunion démocrate socialiste de Braine-le-Comte souleva des cris de colère parmi les conservateurs de cette petite ville, « honnêtes bourgeois, dit le *Débat social*, qui ne trouvent rien de si pernicieux pour la morale et la santé que de s'occuper de politique... »

Fixé primitivement au dimanche 10 juin, le Congrès démocratique socialiste, ne put avoir lieu que le 17 à midi. Les délégués avaient été informés qu'ils devaient être porteurs de mandats en règle. De 9 heures du matin à midi, une permanence eut lieu au local de la *Réunion fraternelle*, rue des Alexiens, estaminet de la *Nouvelle Fuite d'Égypte*, où les délégués trouvèrent des cartes d'entrée au Congrès, ainsi que tous les renseignements désirables.

La situation n'était pas des plus favorables. Les démocrates socialistes étaient traqués de toutes parts. Le gouvernement, la police, la magistrature, voyaient des ennemis partout. Quelques semaines auparavant, un banquet démocratique avait eu lieu au *Prado*, à Molenbeek et une bande de policiers et de voyous soudoyés avaient fait irruption dans la salle. Le parquet, au lieu de poursuivre les perturbateurs, avait fait arrêter les démocrates et les avait poursuivis sous prétexte de complot contre la sûreté de l'État !

Il y avait donc bien des raisons, pour les organisateurs du Congrès démocrate socialiste, de se méfier et de prendre des précautions pour déjouer la police.

Voici par exemple, ce qu'un journal, qui osait s'appeler l'*Ami du Peuple*, imprima la veille du Congrès :

« Les corporations des ouvriers de Bruxelles sont prévenues que quelques partisans du désordre, quelques pousse-cailloux du Socialisme belge, ont décidé de tenir un Congrès socialiste dimanche 17 juin, à l'estaminet de la *Fuite d'Égypte*, rue des Alexiens. Ne serait-il pas bientôt temps de demander à ces anarchistes s'ils veulent cesser leurs dangereuses démonstrations ? Un oui ou un non ? De quel droit ces perturbateurs patentés viennent-ils semer le trouble et l'inquiétude lorsque l'industrie

reprend et que l'ouvrier travaille ? La loi n'est-elle pas assez forte pour prémunir la société contre ces turbulentes associations ? Dans ce cas, les véritables ouvriers, les honnêtes ouvriers, qui sont les premières victimes de ces coupables intrigues, inventées et suscitées par quelques mauvais citoyens que rongent l'ambition et l'avidité, se mêleraient de la partie, et la chose serait faite. Nous verrons bien aujourd'hui »

Le Congrès eut lieu secrètement et, dans le compte-rendu, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qu'en fit le *Débat social*, il n'est cité aucun nom.

Au surplus, mieux vaut laisser parler ce journal :

« Le Congrès démocratique, annoncé depuis plus d'un mois, a eu lieu dimanche dernier, dit le *Débat social*. Les membres du congrès ayant trouvé les abords du lieu de leur réunion, encombrés par les agents visibles et invisibles de dame police, de glorieuse mémoire, ont jugé convenable, pour ne pas servir d'objet de curiosité à ces Messieurs, de se réunir dans un autre local que celui qui avait été arrêté à cette fin. Nous ne pouvons qu'approuver la détermination prise en cette circonstance par nos amis. L'affaire du *Prado* n'étant pas encore vidée, et les assommeurs, les chevaliers du bâton et autres citoyens si sincèrement dévoués au maintien de l'ordre, étant toujours libres et à l'abri de toute espèce d'inquiétude, qui sait si les aimables protégés de l'*Indépendance*, ne nous eussent point gratifiés une fois encore d'un des incidents irréguliers, dans lesquels les organes de la politique libérale reconnaissent jadis des preuves non équivoques de l'amour du peuple pour ses institutions.

« Les membres du Congrès n'ont point voulu encourir le risque d'avoir à repousser par la force une agression comme celle à laquelle ont été en butte les citoyens réunis dernièrement au banquet du *Prado* ; ils ne l'ont point voulu pour deux raisons : d'abord parce qu'ils ne veulent pas se mettre en contact avec des gens de la trempe de M. Latour, forçat libéré qui était le chef de l'intéressante cohorte stipendiée par les amis de l'ordre, ensuite parce qu'ils ne savent pas jusqu'à ce jour si la justice est décidée à punir comme elle le mérite une aussi odieuse violation des lois, ou à la laisser tomber dans l'oubli. Ils ont vu avec tout le monde que le parquet, si prompt lorsqu'il s'agit d'arrêter des hommes comme le citoyen Mottet, de Verviers, dont, de l'aveu même de ses ennemis politiques, toute la conduite proteste contre la pensée même d'avoir songé à faire prévaloir ses opinions par la violence, que ce parquet, si prompt et si sévère en cette circonstance est, lorsqu'il s'agit du libre et complet exercice de nos droits, d'une lenteur et d'une condescendance qui feraient douter de la loyauté de nos magistrats. Nous croyons que les gens honnêtes de tous les partis approuveront comme nous la conduite de nos amis. La réunion, nous l'avons dit déjà, avait pour but de rédiger un programme commun qui devait être la base, le point de départ de la propagande démocratique socialiste en Belgique.

« Ce but a été noblement et complètement atteint. Commencée à une heure et demie, la séance s'est prolongée jusqu'à cinq heures du soir. La discussion a donc duré plus de trois heures et demie. Les délégués, quoique venus de toutes les parties du pays, n'ont pas eu de peine à se mettre d'accord sur tous les points du programme. Quelques paragraphes, tels que ceux relatifs à l'instruction, à l'abolition des armées permanentes et à l'élection des ministres des cultes par leurs adhérents, ont seuls soulevé quelques objections et nécessité quelques retranchements ou additions. Tous les délégués ont été d'accord que le programme devait se diviser en deux parties, la première proclamant les droits de l'homme dans leur conception absolue, la seconde indiquant les principes qui doivent guider le législateur dans la formation des lois, et

contenant une série de réformes par laquelle il est possible de conduire la société humaine dans la voie du bien.

« Nous croyons que la plupart des principes proclamés par le congrès, ainsi que les réformes sur lesquelles il appelle l'attention, trouveront des approbateurs dans tous les rangs de la société et dans tous les partis. Les conservateurs les plus enragés ne pourront nier la nécessité d'une grande et forte organisation du crédit, qui mette l'industrie et les travailleurs à l'abri des crises politiques, et qui puisse asseoir sur une base inébranlable cette confiance dont les organes de la réaction ne voient la possibilité que sous l'empire du knout.

« Nous ne passerons pas en revue aujourd'hui tous les principes qui comportent le programme des démocrates socialistes, son étendue même nous force, pour le publier en entier, de borner ici nos réflexions ; nous nous contentons d'informer nos lecteurs qu'il sera, d'après une décision du congrès, publié à dix mille exemplaires et traduit en flamand et en wallon, afin d'être compris par les habitants des campagnes, qui ne faisaient pas défaut à la réunion.

« À partir de dimanche, il est créé une rente démocratique pour les besoins de la propagande et les frais d'impression du programme et autres publications populaires. La répartition des produits de cette rente est confiée à un comité nommé à cet effet, qui rendra un compte périodique de sa gestion.

« Maintenant voici le programme qui fut adopté par le Congrès du 12 juin 1849 :

« PRÉAMBULE

« Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit.

« Si les hommes sont libres et égaux dans l'état de nature, ils doivent l'être aussi dans l'état social.

« Les sociétés ne peuvent être établies que dans l'intérêt et pour le bien de tous, partant les lois qui les régissent doivent être l'expression de la volonté générale, et loin de sacrifier les droits des uns aux droits des autres, elles doivent garantir les droits de tous indistinctement.

« Les lois issues de la volonté générale, doivent assurer en tout temps la libre manifestation de tous les vœux, de toutes les pensées, de toutes les opinions, favoriser le développement de toutes les facultés, assurer enfin dans la mesure du possible, la satisfaction de tous les besoins.

« De ces prémisses il résulte que les premiers devoirs d'une société politique sont de reconnaître et de consacrer 1° *La souveraineté du peuple* ; 2° *Le droit de tous à la vie*.

« Reconnaître la souveraineté du peuple, c'est proclamer le suffrage universel, c'est déclarer avec Rousseau qu'il n'y a de lois justes, légitimes et obligatoires pour tous, que celles qui ont été discutées ou consenties par tous.

« Reconnaître le droit à la vie, c'est reconnaître le droit au travail, car l'humanité ne peut vivre que par le travail.

« D'où il suit que le travail est non seulement un droit mais encore un devoir, à moins d'admettre qu'on puisse vivre sans consommer, ou produire sans travailler.

« Les principes qui précèdent constituent le droit absolu, la vérité absolue.

« La justice ne sera établie sur la terre que lorsque tous ces principes auront prévalu et qu'ils seront devenus la base de toutes les institutions.

« Cette justice, il est de l'intérêt, du droit et du devoir de tous les hommes de chercher à la réaliser.

« DÉCLARATION

« Les adhérents à la présente déclaration, ayant reconnu que la société politique belge ne réunit pas jusqu'ici toutes les conditions d'une société véritablement juste et légitime, en ce qu'elle n'est pas le résultat du suffrage universel, librement et légalement constaté, en ce qu'elle n'assure qu'à une partie de ses membres le droit et le pouvoir de vivre par le travail, ainsi que les autres droits primordiaux, inhérents à la nature humaine.

« Les susdits adhérents se sont réunis dans le but de rechercher ensemble par quels moyens on pourrait arriver, progressivement et en se conformant aux lois établies, à faire de la société belge une société selon la justice.

« Après discussion, les susdits adhérents ont reconnu qu'indépendamment de toute espèce de système politique ou social qui pourrait contenir en entier la formule de la société future, l'application des principes et des mesures qui suivent serait susceptible d'améliorer considérablement la condition des hommes, - par conséquent de perfectionner dans une grande mesure l'état social actuel, et de la rapprocher de la société de l'avenir qui doit réaliser le droit de la justice dans toute leur conception.

« Ils proclament donc et s'engagent à propager en tous lieux par la parole et par la presse, par toutes les voix légales, les principes qui suivent :

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 325

la gravure suivante, no 37

Louis Spilthoorn

téléchargeable sur le site web **Les Classiques des sciences sociales**,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« 1° La souveraineté réside dans le peuple, c'est-à-dire dans la réunion de tous les citoyens ; elle est de sa nature une, indivisible et inaliénable

« 2° S'il y a une unité, dans la souveraineté, il faut qu'il y ait de même unité dans le pouvoir qui représente cette souveraineté ;

« 3° Les conditions d'un bon gouvernement sont donc :

« a. Qu'il soit sorti du suffrage universel et direct ;

« b. Qu'il ne contienne qu'une seule Chambre représentant toute la nation ;

« c. Que le pouvoir exécutif chargé d'exécuter les volontés de la nation, soit toujours révocable et essentiellement subordonné à la Chambre des représentants qui constitue le pouvoir législatif ;

« 4° La société devant marcher sans cesse de progrès en progrès, il faut, tant dans l'intérêt de sa sécurité que par respect pour le droit de tous, que tous les moyens d'éclairer sa route lui soient garantis ;

« 5° Donc, liberté de la pensée, quel que soit son mode de manifestation, individuel ou collectif, périodique ou permanent, par la parole ou la presse. En deux mots : liberté de la presse, liberté de réunion et d'association ;

« 6° Droit à la vie pour tous les membres de la société aux valides le travail ; aux vieillards et aux infirmes, l'assistance ;

« 7° Pour arriver progressivement à l'extinction du prolétariat, garantie (sauf remboursement) des instruments de travail et des matières premières, à toutes les associations d'ouvriers réunissant les conditions voulues par des lois à établir ;

« 8° Organisation du crédit par l'établissement d'une banque nationale, à la fois agricole, industrielle et hypothécaire ;

« Elle doit être *agricole*, pour faire des avances aux cultivateurs sur le produit ordinaire de leurs récoltes ; *industrielle*, pour avancer, aux producteurs peu fortunés, des matières premières, dont la valeur sera hypothéquée au premier titre sur les instruments, machines et autres objets appartenant à l'emprunteur ; *hypothécaire*, pour délivrer, sur dépôt de titres, des billets représentant la propriété foncière ou autres valeurs quelconques, lesdits billets ayant cours légal ou forcé ;

« 9° Etablissement d'*agences communales* destinées à recevoir en dépôt toutes espèces de produits, contre délivrance d'un récépissé, représentant la valeur déposée et admissible à l'escompte, lesquelles agences communales pouvant être chargées de la vente de produits au prix de fabrication (sauf une légère commission), auront pour résultats nécessaires :

« a. De diminuer considérablement les frais du commerce, en mettant en rapport direct le producteur et le consommateur ;

« b. D'assurer le consommateur contre la fraude, la fourberie, la falsification et l'élévation excessive du prix des produits ;

« c. De garantir le producteur peu fortuné contre les exigences et les avidités des banquiers et des spéculateurs, de lui permettre en tout temps de continuer ses travaux, et de préserver les ouvriers du chômage, en lui assurant, même avant la vente, la valeur ou une partie de la valeur de ses produits ;

« d. De rendre possible la balance de la production et d'apprécier ses rapports avec les besoins ;

« 10°, Etablissement d'*hospices civils* pour tous les vieillards et les infirmes ;

« 11° Etablissement de *boucheries* et de *boulangeries* sous la direction exclusive de la commune, afin d'assurer à bon marché les deux principaux aliments ;

« 12° Construction de grandes maisons d'ouvriers, bâties sur un plan unitaire et réunissant toutes les conditions réclamées par l'hygiène, afin d'assurer aux travailleurs un logement à la fois sain, commode et à bon marché ;

« 13° Construction, dans toutes les communes, de crèches et de salles d'asile, pour les enfants ;

« 14° Toute institution qui se rattache aux intérêts généraux de la société ne peut être établie ni pour le compte ni au profit de quelques particuliers, mais pour le compte et le profit de tous.

« Donc : Exploitation par l'État des chemins de fer, routes, canaux, mines, etc. ;

« Reprise et exploitation exclusive par l'État de toutes espèces d'assurances envers les individus ou les propriétaires. En un mot : *solidarité* ;

« 15° Abolition de tous les impôts existants. Etablissement d'un impôt unique progressif sur le revenu net, mobilier et immobilier ;

« Fixation d'un minimum en deça duquel nul ne payera d'impôt ;

« 16° Réforme du service militaire :

« Service obligatoire pour tous quand le pays le réclame ;

« Abolition des armées permanentes, à l'exception des fonctions spéciales qui se rattachent à leur organisation ;

« Tous les chefs nommés à l'élection parmi les candidats réunissant les conditions de capacité ;

« 17° Réforme de l'enseignement :

« L'instruction primaire gratuite et obligatoire pour tous ;

« L'instruction supérieure également gratuite. Les moyens d'exécution fournis par l'État aux jeunes gens d'intelligence ;

- « Écoles d'arts et métiers ;
- « Amélioration de la condition des instituteurs ;
- « 18^o Réforme administrative :
- « Simplification des rouages administratifs ;
- « Création d'écoles administratives ;
- « Application du concours et de l'examen à la collation des emplois de l'État ;
- « Indépendance comme citoyens des fonctionnaires publics. Conseils de discipline administratifs ;
- « Création d'un ministère du progrès pour l'expérimentation de toutes les mesures utiles ;
- « 19^o Réforme religieuse :
- « Election des ministres des cultes par leurs adhérents ;
- « 20^o Réforme judiciaire :
- « La justice prompte et sévère pour tous, gratuite pour les travailleurs ;
- « Réforme des lois sur la détention préventive ;
- « Abolition absolue de l'exposition publique, de la marque et de la peine de mort. »

Le Congrès avait constitué un comité, dit de la Rente, chargé de centraliser les fonds provenant des cotisations des membres, à l'effet de pourvoir aux frais de la propagande. D'après un avis publié par les journaux démocrates-socialistes, les fonds devaient être adressés au citoyen C. Houzeau, rentier, rue Névraumont, 18, hors de la porte de Cologne, lez-Bruxelles.

Dès le lendemain du congrès, le *Débat social* commença la publication d'une série d'articles développant le programme adopté dans l'assemblée du 17 juin. Malheureusement, le parti démocrate-socialiste ne fit guère preuve de vitalité. De plus, une polémique passablement acerbe s'engagea entre la *Nation* quotidienne et le *Débat social*, la première reprochant aux hommes du *Débat social*, qu'elle disait représenter une nuance de l'opinion démocratique, de « confondre le progrès avec l'exagération. »

Le *Débat* répliqua en disant que les hommes de la *Nation* avaient perdu la cause démocratique par leurs hésitations prudentes et leurs réticences habiles... « Qu'avez-vous fait de l'*Alliance*, si puissante avant 1848 ? Vous lui avez donné un drapeau républicain tout en reniant la république... ? »

Quand, dans un parti, dans un parti naissant surtout, on se dispute, la débâcle est proche, inévitable !

*
* *

Voyons maintenant ce que devint l'*Alliance* au milieu de la tourmente révolutionnaire de 1848-1849.

Ce fut cette société, on le sait, qui sous la présidence de Defacqz, prit l'initiative de convoquer le congrès libéral de 1846.

Les éléments modérés, à la veille des élections, du mois de juin 1847, se séparèrent et constituèrent l'*Association libérale*.

Même après la scission, il y eut à l'*Alliance* des démocrates républicains et des libéraux constitutionnels et monarchistes, notamment son président Defacqz, qui était conseiller à la Cour de cassation.

Dès le lendemain de la révolution de Paris, le comité de l'*Alliance* se réunit plusieurs jours de suite, puis il convoqua ses membres en assemblée générale le 19 mars.

Defacqz présida cette séance, entouré de MM. Van Meenen, Bartels, Funck, Dindal, Roussel, Gillon, Van Schoor, Fontainas, Gheude, Oppenheim, etc. Il y avait près de 400 membres présents. Le secrétaire, M. Roussel, donna lecture d'un projet de manifeste. Ce projet fut longuement discuté par MM. Jottrand, Bartels, Victor Faider, Massart, le notaire Heetveld, Charles de Brouckère, Altmeyer, Picard, Funck, Le Hardy de Beaulieu, Van Meenen et d'autres.

Il débutait en déclarant que le premier besoin du pays est le maintien de la nationalité belge et de l'intégrité de son territoire. Les Belges ont une patrie et ils veulent la conserver. Il n'y a aucun doute d'ailleurs quant aux dispositions pacifiques des états voisins et c'est parce qu'il en est ainsi, qu'il convient que les dépenses pour l'armée soient réduites au plus strict nécessaire et qu'il faut renoncer aux armements exagérés qui, outre qu'ils ne peuvent que soulever les défiances extérieures, ont encore le grand inconvénient d'ébranler le crédit public.

L'*Alliance* demandait en outre :

- Une économie sérieuse dans les dépenses de l'État ;
- La réduction des pensions excessives ;
- La suppression de la marine militaire ;
- La suppression des sinécures. La réduction des traitements trop élevés ;
- L'abolition des impôts de consommation, qui frappent le nécessaire des classes laborieuses ;
- Une réforme parlementaire mettant fin au cumul et la dissolution des Chambres ;
- La suppression du timbre des journaux, etc.

Cette attitude de l'*Alliance* fut amèrement critiquée par la presse ministérielle, l'*Indépendance* en tête. Le ministère n'était pas tranquillisé du tout sur ce que donnerait le nouveau corps électoral, à 20 florins, aux élections de juin. Si les électeurs

allaient faire triompher les radicaux à Bruxelles, à Liège, à Verviers, ailleurs, encore, qu'allait-il devenir ?

La campagne contre les radicaux et les républicains de l'*Alliance* continua donc très vivement. Une nouvelle réunion eut lieu le 11 avril. C'était une assemblée annuelle qui devait nommer un nouveau comité.

Defacqz présidait et il prononça un grand discours, dont le but évident était de tranquilliser ceux qui pouvaient donner créance aux mensonges des adversaires, qui dénaturaient systématiquement le programme et les tendances du parti.

« Les jours d'épreuve que nous traversons, dit-il, n'ont rien ajouté, rien retranché aux principes qui me guidaient dans les temps de calme et de sérénité. Mon symbole de foi politique est toujours le même, il est simple et court ; il consiste en trois articles, et ces trois articles se résument en quelques mots que voici :

« *Nationalité, Ordre intérieur, Constitution.* »

Puis il développa ces trois articles de sa profession de foi.

« Et quel serait chez nous le prétexte du trouble ? Est-ce le malaise de certaines classes, est-ce la réforme de quelques abus ?

« Je me hâte de le reconnaître, la première de ces considérations est d'une immense gravité, elle appelle de sérieuses et urgentes méditations et une solution efficace. Tout homme a droit à l'existence dans la société dont il est membre. La société lui doit les moyens d'exister, d'abord par le travail, ensuite par des ressources extraordinaires. Si, dans les temps calamiteux, le travail accoutumé vient à manquer aux bras courageux, ces ressources, il faut bien les trouver quelque part, mais les prendra-t-on chez ceux qui ont à peine le nécessaire, qui souffrent déjà et que la détresse menace dans un avenir prochain ?

« D'un autre côté, ce n'est pas non plus dans le désordre que les classes qui ressentent le contrecoup des secousses politiques, obtiendraient un adoucissement à leurs maux. La perturbation sociale, au contraire, éloignerait le remède, car le travail, le commerce, le crédit vivent de sécurité ; ce qui les alimente, c'est la confiance dans l'avenir, c'est la stabilité de la paix publique.

« L'agitation tumultueuse aurait-elle pour excuse le redressement de quelques griefs ?

« Ah ! je conçois l'agitation, l'émeute, l'insurrection même, quand les libertés étouffées d'un peuple n'ont plus que ce moyen extrême de se faire jour et de reconquérir leur empire. Voilà pourquoi j'applaudis au principe de la révolution où la France se régénère.

« Nous-mêmes, en 1830, n'avons-nous pas aussi usé de ce droit ? Le gouvernement qui nous régit n'est-il pas aussi sorti de l'insurrection ?

« Mais aujourd'hui que la liberté sur le sol belge peut, quand il lui plaît, faire entendre sa voix ; aujourd'hui que toutes les réformes peuvent se demander, se débattre, se réaliser ; que la nation a la faculté de les accomplir elle-même, sans secousse, avec calme, avec circonspection, par les voies régulières et paisibles des institutions qu'elle s'est données ; aujourd'hui je me demande s'il serait possible d'attribuer au désordre une autre cause que de mauvais instincts, que le besoin du désordre lui-même ? Mon orgueil national se flatte que la Belgique n'aura pas à déplorer de coupables excès. Est-il un Belge, en effet, qui ne doive être glorieux du calme où la patrie a su se maintenir dans la tourmente universelle, qui ne doive bénir la sécurité exceptionnelle dont elle jouit, malgré l'ébranlement général de l'Europe, malgré des commotions telles, que le monde n'en a pas vu d'exemple depuis que l'empire romain s'est écroulé dans le torrent des peuples débordant sur lui de toutes parts ? »

« J'arrive, Messieurs, à mon dernier article, à la Constitution.

« Mon attachement à notre Constitution est naturel et légitime, car j'ai une part à revendiquer dans cette grande œuvre. Je me fais gloire d'avoir siégé à la mémorable Assemblée nationale, qui a doté le pays de cette charte dont aucune autre n'a encore dépassé la sagesse et les principes libéraux. »

Voici la fin de ce discours qui eut à l'époque un grand retentissement :

« Mais aussi cette Constitution, je la veux tout entière, exécutée loyalement dans son véritable esprit, telle enfin que la Belgique la comprenait lorsqu'elle en a fait la loi fondamentale de l'État. Mon devoir de citoyen est aussi de travailler à lui conserver sa pureté native, son caractère démocratique ou à les lui rendre. En un mot, la règle de ma conduite est et sera toujours la devise arborée en 1846 et en 1847, dans l'Assemblée des délégués du libéralisme belge, et que le Congrès libéral, à chaque session, a consacrée par ses applaudissements. Telles sont, Messieurs, mes convictions et mes tendances. Vous jugerez si elles doivent être celles du président de l'*Alliance*. »

Funck parla au nom de la nuance avancée de l'*Alliance*.

« Dans ces derniers temps, dit-il, l'attitude ferme et digne prise par l'*Alliance* a provoqué contre elle toute la colère de la presse ministérielle ; le parti doctrinaire a relevé la tête et, dans tout le pays, une prise d'armes générale a été organisée contre le libéralisme démocratique. Il n'y a dans tout cela rien que de très naturel ; une lutte électorale est prochaine, certaines candidatures courront de graves dangers ; l'*Alliance* est influente, le doctrinarisme se défend contre elle, et l'on sait qu'il n'est pas toujours très délicat sur le choix des moyens. »

Plus loin, Funck déclare qu'il veut lui aussi la Constitution, mais toute la Constitution, y compris l'article 131, qui prévoit sa révision.

La fin du discours de M. Funck, mérite d'être reproduite :

« Voici, dit-il, quelles sont, dans les circonstances actuelles, les conditions d'existence pour notre Patrie :

« Dans l'ordre politique application la plus large des principes de la souveraineté nationale ; retrait des lois réactionnaires ; réforme parlementaire et administrative.

« Dans l'ordre matériel : économies importantes dans les dépenses de l'État et spécialement dans l'armée ; suppression de tous les droits d'octroi, d'entrée ou d'accises qui frappent les objets de consommation nécessaires aux classes ouvrières ; impôt progressif sur le revenu ; travail assuré aux indigents valides, moyennant un minimum de salaire ; liberté commerciale.

« Dans nos relations extérieures : relations amicales avec nos voisins, relations de sympathie avec la France, qui doit être la première sauvegarde de notre nationalité ; union douanière, s'il y a moyen, ou traité de commerce libéral avec la France, afin de venir en aide à nos malheureuses populations flamandes, car les Flandres meurent de faim, et chaque jour nous avons à enregistrer un désastre de plus dans notre Irlande belge.

« À mon avis, ces conditions se réaliseraient plus facilement par un gouvernement complètement démocratique ; mais elles ne sont pas non plus irréalisables avec nos institutions actuelles, si l'on veut y mettre de la franchise et du bon vouloir. Nous avons des institutions démocratiques ; il faut qu'elles se traduisent par des faits, et à cette condition, mais à cette condition seulement, je suis prêt à leur donner mon concours dans mon cercle restreint d'action. Que si l'une de ces institutions se montre hostile ou devenait un obstacle à notre nationalité, en n'acceptant pas les conditions que je considère comme indispensables, je n'hésiterais pas un seul instant à en demander le sacrifice. Nous avons vu dans ces derniers temps, et nous devons nous attendre à voir encore beaucoup de revirements si prompts et si inattendus, qu'ils seraient imprudents, pour ne pas dire insensés, ceux qui attacheraient l'avenir et l'indépendance de la Belgique au maintien de telle ou telle forme, de telle ou telle institution.

« Je me résume donc dans ces mots : indépendance de la Belgique, réformes pacifiques et légales, maintien de l'ordre, respect absolu pour la souveraineté nationale. Il importe à ma dignité de ne pas réfuter d'une autre manière les calomnies de l'*Indépendance* et de l'*Observateur* contre la prétendue minorité républicaine de votre comité ; on ne répond que par le mépris à de pareilles injures.

« En terminant, je vous prierai de remarquer, Messieurs, que je n'ai pas eu l'intention de faire auprès de vous une réclame électorale. Je suis convaincu qu'il vous sera plus facile de trouver dans cette assemblée vingt-deux hommes plus capables, plus zélés et plus habiles que moi, pour diriger les travaux de votre association, mais je dois dire aussi que, simple membre de l'*Alliance*, je n'en travaillerai pas moins et avec la même ardeur au triomphe de notre principe : le libéralisme franchement démocratique. »

Ce discours fut vivement exploité contre son auteur et contre l'*Alliance* elle-même.

Defacqz fut réélu président, mais il refusa. M. Dindal, vice-président, donna également sa démission et d'autres suivirent.

Alexandre Gendebien remplaça M. Defacqz à la présidence de l'*Alliance*, ce qui fit dire que la société électorale était devenue ouvertement républicaine.

Le *Libéral liégeois*, organe démocratique, après avoir félicité l'*Alliance* d'avoir déjoué une fois de plus, par la fermeté de son attitude, les intrigues et les manœuvres

déloyales des affidés du ministère, ajoutait : « *L'Alliance* veut la Constitution et toute la Constitution, et nous la voulons comme elle. Avec *l'Alliance*, nous respectons, dans le roi Léopold, l'élu d'une majorité légale, mais nous réservons le droit de discuter, devant la nation souveraine, l'opportunité qu'il pourrait y avoir pour le pays, dans telles circonstances données, à user du droit de révision de la Constitution, pour substituer en Belgique, à la forme monarchique qui offre tant d'inconvénients, la forme républicaine, qui présente tant d'avantages. »

L'élection législative du 23 juin 1848, nous l'avons vu, fut un succès pour les scissionnaires de *l'Alliance*, qui avaient fondé *l'Association libérale*. Ils furent élus à une écrasante majorité, grâce, bien entendu, à l'appui des cléricaux et de la Cour.

Le 12 juillet suivant eurent lieu les élections provinciales, et M. Roussel, candidat de *l'Alliance*, conseiller sortant, resta sur le carreau. Le 22 août, aux élections communales, *l'Association libérale* triompha encore de *l'Alliance* et élimina quatre de ses candidats MM. Gendebien, Van Meenen, Jules Bartels et Ducpétiaux.

Ces divers échecs donnèrent le coup de grâce à *l'Alliance*. Les hommes de la *Nation* essayèrent bien de la reconstituer plus tard, mais sans aucun succès.

Le *Débat social*, dans son numéro du 29 février 1849, parle de cet essai et dit : « Il y a un an, le 26 février, que *l'Alliance* s'est suicidée en négligeant, soit par peur, soit par incapacité, de se mettre résolument à la tête du mouvement que devait provoquer la révolution de Paris et la proclamation de la République en France. Ayant ainsi sacrifié son initiative et sa force, *l'Alliance*, dans sa marche, a continué d'être incertaine ; sa route s'est parsemée d'écueils, chacun de ses pas a été marqué d'une défaite... »

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Deuxième partie : La Belgique en 1848-1849

Chapitre IV

Les échauffourées de Quiévrain et de Risquons-Tout.

L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DE BRUXELLES. - LA SOCIÉTÉ DES COMMUNISTES ALLEMANDS. - ÉCHAUFFOURÉES DE QUIÉVRAIN ET DE RISQUONS-TOUT. - APPEL AUX BELGES RÉSIDANT À PARIS. - FORMATION DE LÉGIONS. - ORGANISATION DE CES LÉGIONS. - LA PREMIÈRE ARRIVE À QUIÉVRAIN LE 26 MARS. - L'APPEL AUX BELGES. - PROCLAMATION DE BLERVACQ. - À SECLIN - COMBAT DE RISQUONS-TOUT. - RELATION OFFICIELLE. - APPRÉCIATION DE LA PRESSE DÉMOCRATIQUE. - LE PARQUET À L'ŒUVRE. - POURSUITES MONSTRES. - LA COUR D'ASSISES D'ANVERS. - CONDAMNATION À MORT. - CONDAMNATION À VINGT ANNÉES DE RÉCLUSION. - LA CITADELLE DE HUY PRISON POLITIQUE. - GRÂCES ACCORDÉES AUX CONDAMNÉS. - RÔLE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE BAVAY DANS CETTE AFFAIRE.

[Retour à la table des matières](#)

L'Association démocratique de Bruxelles se réunissait tous les dimanches. Sa séance du 27 février 1848 fut exceptionnellement nombreuse, à cause des événements qui venaient de se produire à Paris.

Presque tous les membres étaient présents et, parmi eux, l'avocat Louis Spilthoorn, délégué de l'Association démocratique de Gand, et Victor Tedesco, jeune avocat démocrate-socialiste, originaire de Luxembourg, faisant son stage à Liège.

L'Association, nous l'avons vu, décida l'envoi d'une adresse au gouvernement provisoire de Paris et confia la mission de la porter à Spilthoorn, qui partit le 1^{er} mars accompagné d'un démocrate namurois, M. Braas, avocat.

Une foule plus compacte encore que celle qui assistait à l'assemblée du 27 février, attendait l'issue de la réunion dans l'estaminet de la *Vieille Cour de Bruxelles*, local de l'*Association démocratique* et dans la rue en face de celui-ci. L'effervescence était grande. On commentait la chute de Louis Philippe, sa fuite et la proclamation de la République à Paris. Le bruit courait que le roi Léopold allait abdiquer.

Pendant que se tenait la séance, la foule augmentait dans le café, et dans la rue. Un musicien ambulant chantait des chants révolutionnaires et l'on se proposait d'aller manifester devant les ministères et le palais du roi. Victor Tedesco monta sur une table et prêcha le calme, annonçant pour le lendemain, lundi, une grande réunion publique, dans laquelle on réclamerait le droit de vote, non seulement pour les bourgeois censitaires, mais aussi pour le peuple.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 337

la gravure suivante, no 38

Victor Tedesco

(d'après un dessin à la plume, fait en 1856)

téléchargeable sur le site web Les Classiques des sciences sociales,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Dans la foule, on remarquait plusieurs individus à mine patibulaire, qui excitaient les ouvriers par leurs chants et leurs cris. L'un d'eux, ayant un pistolet à la ceinture, chantait la *Marseillaise* et criait « À bas Léopold » et « Vive la République ! ». Tedesco, que les allures de ces hommes avaient rendu méfiant, mit les ouvriers en garde contre les agents provocateurs et leur recommanda vivement de rester calmes. Ce qui n'empêcha pas le procureur général de Bavay, lors du procès de Risquons-Tout, de soutenir, sur la foi d'un rapport fait par l'inspecteur de police Deckers, que Tedesco avait excité au désordre et tenu un discours révolutionnaire.

« Vous voyez bien, aurait-il dit d'après le procureur général, combien il est désagréable de travailler pour les aristocrates. Je suis venu de Liège expressément pour vous faire suivre l'exemple des Français.

« Le Seigneur nous a créés pour vivre ensemble et non pour travailler pour les aristocrates. Ne faisons plus couler la sueur pour eux, soyons égaux.

« Demain, réunissez-vous entre 8 et 9 heures, pour vous rendre à l'hôtel de ville et demander le renvoi des troupes : *surtout tâchez à être armés*. Si nous ne réussissons

pas demain matin, demain soir, entre 6 et 7 heures, il y aura séance publique pour tout le monde ; nous tâcherons d'être plus nombreux. »

*
* *

Dans la soirée, et malgré les appels au calme, des manifestations eurent lieu dans plusieurs quartiers de la ville.

Le lendemain, le Bourgmestre de Bruxelles prit l'arrêté suivant, qui fut affiché immédiatement :

« **Ville de Bruxelles.**
« Rassemblements.

« Le Bourgmestre, voulant mettre un terme aux rassemblements tumultueux qui ont eu lieu hier soir sur quelques points de la ville, et prévenir toute atteinte au bon ordre et à la paix publique ;

« Vu l'article 94 de la loi communale ;

« Arrête :

« ARTICLE PREMIER. - Toute réunion de plus de cinq personnes sur la voie publique est interdite.

« ART. 2. - Les personnes rassemblées en contravention à la disposition qui précède, devront se retirer à la première injonction des agents de l'autorité ; en cas de refus, elles y seront contraintes par la force et encourront les peines comminées par la loi.

« ART. 3. - Le présent arrêté sera obligatoire immédiatement après sa publication.

« Expéditions en seront immédiatement transmises à M. le Gouverneur de la province et aux greffes des tribunaux de première instance et de police de Bruxelles.

« Fait à Bruxelles, le 28 février 1848.

« Le Bourgmestre, »
Chevalier WYNS. »

L'Association démocratique, simple groupe de propagande républicaine et socialiste avant le 24 février, acquit tout à coup, à cause des événements de Paris, une importance considérable. Elle devint le centre du mouvement démocratique belge.

Un assez grand nombre de réfugiés politiques allemands, français, italiens, polonais en faisaient partie.

Quelques-uns de ceux-ci quittèrent Bruxelles, pour aller à Paris. Tel fut le cas de Imbert, vice-président, qui fut nommé Gouverneur des Invalides civils et installé aux Tuileries aussitôt son arrivée dans la capitale française.

D'autres reçurent un mandat d'expulsion, Karl Marx notamment.

En présence de ces faits, la *Société des Communistes allemands* de Bruxelles, se réunit le 3 mars, et décida de se dissoudre et de transférer à Paris le siège de son Comité central. Cela résulte d'un document rédigé en allemand, et qui fut saisi le 3 mars, à minuit, lorsque la police arrêta Karl Marx.

*
* *

Les jours qui suivirent furent encore marqués par une certaine agitation, ce qui ne laissa pas d'inquiéter le gouvernement ainsi que le chef de l'État. De leur côté, les démocrates et les républicains continuaient à espérer que le roi abdiquerait et que la monarchie ferait place à un gouvernement républicain. Nous n'en voulons pour preuve que les réunions tenues du 10 au 15 mars chez M. Funck, réunions dont nous avons déjà parlé plus haut.

Lors de l'émeute du 27 février, la police fit plusieurs arrestations ; parmi les personnes arrêtées, certaines étaient porteurs de pistolets et de grands poignards. Tel fut le cas de Dassy, qui fut condamné de ce chef à trois mois de prison.

Jusqu'à la fin du mois de mars, des rassemblements eurent lieu le soir dans différents quartiers de la ville, mais ils ne présentèrent aucun caractère de gravité et il suffit de quelques charge de police pour les disperser.

*
* *

Pendant ce temps, des ouvriers belges, habitant Paris, s'y réunissaient à l'effet de former une légion armée pour venir proclamer la République en Belgique.

Un nommé Félix Becker, natif de Reims, avait pris l'initiative de cette expédition. Par la voie des journaux, dès le 27 février, il avait fait appel aux Belges habitant Paris et les avait invités à se réunir Passage Rivoli, 17.

Deux autres Belges, Frédéric Blervacq, marchand de vins, né à Péruwelz, et Charles Graux, ouvrier imprimeur, né à Virelles près de Chimay, s'étaient joint à lui et, dès ce moment, ce fut chez Blervacq, marchand de vins, rue Ménilmontant, 24, que le siège de l'association fut transféré.

Il y avait alors, sur le pavé de Paris, des milliers d'ouvriers sans travail et, parmi eux, un grand nombre de Belges. Plusieurs de ceux-ci se firent inscrire, les uns, dans l'espoir de rentrer en Belgique sans bourse délier, puisque l'on disait que le gouvernement mettrait un train à leur disposition, les autres, pour avoir de quoi manger,

car des distributions de vivres furent faites aux ouvriers belges, grâce à une démarche de Imbert, ancien vice-président de l'*Association démocratique* de Bruxelles, auprès du préfet de police Caussidière ¹.

Spilthoorn et Braas, délégués de l'*Association démocratique* à Paris, eurent-ils connaissance des projets de Becker et de ses amis ? Ce point n'est guère éclairci encore.

Braas rentra en Belgique le 6 mars et ne fut pas inquiété. Quant à Spilthoorn, il ne quitta Paris que le 30 mars au matin, et à peine eut-il traversé la frontière, qu'il fut arrêté et conduit à la prison de Mouscron.

*
* *

Le dimanche, 26 mars, plusieurs réunions avaient été convoquées dans divers endroits de Bruxelles, notamment au cabaret portant l'enseigne : *À Bois-le-Duc*, rue de la Montagne, au cabaret *À l'Ange*, place de la Chapelle et au cabaret *L'Étrille*, rue de Rollebeek.

Au local de l'*Association démocratique*, à la *Vieille Cour de Bruxelles*, rue des Sœurs-Noires, il y avait beaucoup de monde dans le café, mais la salle des séances était fermée, sur l'ordre du président Lucien Jottrand. Celui-ci avait conseillé à ses amis de ne pas se rendre au local. On lui avait annoncé que des hommes salariés par la police devaient s'y rendre pour y provoquer des troubles et permettre ainsi à la police de procéder à certaines arrestations. Le général Mellinet, président d'honneur de l'Association, se rendit quand même au local avec V. Tedesco, dans le but de prévenir des désordres et d'empêcher une lutte avec les policiers. Ils critiquèrent l'attitude de Jottrand qui manquait, disaient-ils, d'énergie et n'avait aucune suite dans les idées.

Mellinet, Tedesco et une quinzaine d'autres personnes, restèrent une couple d'heures à la *Vieille Cour de Bruxelles* et de là ils se rendirent au cabaret *L'Union*, Grand'Place.

La soirée fut assez mouvementée. Des groupes de quatre à cinq cents personnes parcoururent les rues, en chantant la *Marseillaise* et en criant « Vive la République » Une bande qui avait traversé la rue Haute, la place de la Chapelle et la place du Sablon, s'arrêta rue de Rollebeek devant la caserne, dans le but, assura-t-on le lendemain, d'y prendre des armes.

¹ Voici le texte de l'appel aux Belges qui parut dans certains journaux de Paris à la fin de février :
 « *Avis patriotique*. - L'association belge donne avis à ses compatriotes résidant à Paris, qu'elle tiendra ses séances tous les mercredis et dimanches, depuis midi jusqu'à quatre heures, rue Ménilmontant, 24. La première réunion aura lieu demain mercredi, 1^{er} mars. Les patriotes belges qui veulent faire partie de cette association sont invités à vouloir bien s'y faire inscrire et prendre connaissance du but que l'on se propose d'atteindre.
 « Les membres du comité d'association :
 « (Signé) BECKER, président, ex-chef d'état-major de Mellinet en 1830 et 1831.
 « F. BLERVACQ, vice-président.
 « Ch. GRAUX, secrétaire, ancien officier. »

Cette agitation qu'un journal appela une « tentative d'émeute » ne donna lieu qu'à deux incidents dont l'*Indépendance* rend compte en ces termes :

« Dimanche soir, un groupe de perturbateurs descendait la Montagne de la Cour en poussant des cris confus et en chantant. Arrivé devant la rue des Carrières, en face le local de la *Grande Harmonie*, ce groupe rencontra des agents de police, qui lui ordonnèrent de se disperser. Quelques-uns de ceux qui le composaient ayant fait mine d'opposer de la résistance, un sergent de ville en saisit vivement un au collet et le mit en état d'arrestation, pendant que tous les passants et les membres de la Grande Harmonie, qui étaient accourus en grand nombre sur le balcon de la maison, applaudissaient et criaient bravo à cet acte de vigueur. En présence de cette manifestation des sentiments de la population, les perturbateurs se sont d'autant plus hâtés de se disperser. »

Le second incident est rapporté comme suit :

« Six individus prévenus de désordres commis sur la voie publique ont été arrêtés dimanche soir et hier matin à Bruxelles. L'un d'eux a été reconnu pour avoir fait partie d'un groupe de perturbateurs qui s'étaient rassemblés hier, vers onze heures, en face de la caserne d'infanterie, rue de Rollebeek, où se trouve un bataillon du 1^{er} régiment de chasseurs à pied. Un coup de pistolet avait été tiré en l'air devant le factionnaire de la garde de police de la caserne, par ce même individu, qui fut arrêté presque immédiatement avec quatre autres et conduits au bureau de police du Grand-Sablon. Un piquet de grenadiers du régiment d'élite et des agents de police se tenaient près de la fontaine du Grand-Sablon. Les rassemblements qui s'étaient formés dans la quartier se sont dispersés peu à peu sans commencer le moindre désordre. »

Quelques arrestations furent faites cependant par la police et la gendarmerie. Parmi les arrêtés figurent Jean Pellerin et De Guesco qui, tous deux, furent poursuivis et condamnés à six mois de prison !¹.

Des manifestations et des troubles eurent lieu également en province.

Dans l'après-midi du 18 mars, dans la commune de Vaulx, près de Tournay, quatre cents ouvriers carriers cessèrent le travail et manifestèrent en chantant et en criant : *Vive la République !*

Ils ne causèrent aucun dégât, mais les gendarmes en arrêtaient six, qu'ils déclarèrent être les chefs de la bande et qui furent condamnés quelques jours plus tard à deux ans de prison !

Le même jour, à Gand, des rassemblements se produisirent Marché du Vendredi. Des ouvriers dépavèrent une partie de la place pour faire une barricade.

¹ Tribunal correctionnel de Bruxelles, audience du 27 mai 1848. Cette affaire fut appelée l'affaire Kats et consorts. Six prévenus sur sept étaient présents : Joseph Kats, bottier, Jean Pellerin, id., André Quoilin, typographe ; Ch. De Guesco, menuisier, Pierre Voste, tailleur, Henri Decock, imprimeur. Était absent : Antoine Kats, peintre en bâtiments. Ils étaient défendus par Me Jottrand, Franck et V. Fader. La prévention portait : Provocation à la rébellion par discours tenus dans des lieux publics, cris de « A bas le Roi » etc., etc.

Au Borinage, dans la nuit du 28 au 29 mars, quelques grèves suivies de bagarres eurent lieu, mais encore une fois rien de bien grave. Sur l'un des manifestants arrêtés à Bruxelles, le 26 mars, on trouva un papier sur lequel étaient écrits, au crayon, les six noms suivants :

Castiau ; De Robaulx ; Tedesco ; Le Hardy de Beaulieu, général ; Mellinet, général, et Pellerin, ouvrier.

Il n'en fallut pas plus pour que le parquet y vit la composition du gouvernement provisoire de la République belge, dans le cas où l'émeute aurait été triomphante !

Mais vers la fin de la journée du 26 tout rentra dans le calme.

Le 26 mars, dans l'après-midi, on semait dans les rues de Bruxelles des petits billets portant : *Mercredi 29 mars, à six heures, on se rendra en masse au couvent des Jésuites. Feu et sang, sont les mots de ralliement.*

*
* *

Pendant que ces faits se passaient à Bruxelles, on organisait à Paris les « légions belges » qui devaient pénétrer en Belgique, les armes à la main, et y proclamer la République.

Spilthoorn, nous l'avons déjà dit, avait quitté Paris le 20 mars et avait été arrêté à la frontière. Le lendemain, Louis Delestrée, ouvrier terrassier, né à Gheel et mêlé aux clubs belges de Paris, quittait également cette ville pour la Belgique, porteur d'une lettre d'introduction de Bornstedt, réfugié allemand qui avait habité Bruxelles et avait fait partie de l'*Association démocratique*, et d'un mot de Hubert, « priant les démocrates de Bruxelles d'avoir confiance au citoyen Delestrée qui avait donné des preuves de son dévouement à Paris ».

Il fut suivi de deux élèves de l'école polytechnique de Paris, qui avaient été mêlés également au mouvement belge à Paris et que l'on rencontra à Bruxelles, en compagnie de Mellinet, Tedesco et d'autres, le 26 mars, pendant les manifestations. Quelques jours auparavant, ces jeunes gens avaient été vus à Gand.

Deux expéditions furent dirigées sur la Belgique, la première, conduite par Jules Fosses, ancien officier de cavalerie, né à Porcheresse ; la seconde, commandée par Blervacq. La première, qui devait entrer en Belgique par Quiévrain, arriva à Valenciennes le 25 mars. L'autre, qui devait aborder la frontière du côté de Mouscron, fut dirigée sur Lille.

Ce furent des trains spéciaux et gratuits qui transportèrent les « légions belges ». D'après les uns, le gouvernement français en supporta les frais, heureux de débarasser le pavé de Paris de quelques milliers d'ouvriers étrangers, la plupart sans travail et sans ressources. D'après d'autres, la compagnie des chemins de fer du nord s'était offerte gracieusement à faire le transport...

Quoi qu'il en soit, voici comment le *Moniteur belge* raconta l'affaire de Quiévrain, dans son numéro du dimanche 26 mars :

« Hier matin, à 6 heures, un convoi spécial portant environ 900 individus venant de Paris, est arrivé à Quiévrain. L'autorité belge avait été avertie. Une colonne mobile de troupe de ligne occupait la station ; beaucoup d'habitants armés de fusils de chasse s'étaient spontanément joints à la troupe. Lorsque le convoi est arrivé en vue des soldats, une centaine d'individus, parmi lesquels on suppose que se trouvaient les principaux chefs, se sont précipités hors des voitures en marche et se sont dispersés.

« Le convoi a été entouré par les troupes. Les individus qui n'avaient pas de papiers ont été conduits, sous escorte, à Mons et mis à la disposition du parquet. Quarante-vingt-dix Français environ ont été renvoyés en France par les voitures qui les avaient amenés.

« On a trouvé dans les wagons des cartouches, des pistolets, des proclamations et un drapeau sur lequel était écrit : *Appel aux Belges*.

« Quatre individus, porteurs d'armes, ont été arrêtés et mis à la disposition du procureur du roi.

« Les autres ont été dirigés sous escorte dans leurs communes respectives.

« D'après les nouvelles d'hier soir, un second convoi de 800 individus, commandés par le sieur Fosses, était arrivé à Valenciennes.

« Ces hommes, apprenant que la station de Quiévrain était gardée par les troupes, se sont arrêtés. Ils disaient qu'ils attendraient un nouveau convoi pour entrer en Belgique.

« Des rapports, parvenus à la station de Quiévrain, assurent qu'une grande démoralisation règne parmi eux, et qu'ils se plaignent d'avoir été trompés par ceux qui les ont conduits. »

Un journal français, le *Moniteur universel*, rendit compte également de l'incident et le *Moniteur belge*, qui reproduisit sa narration, la fit suivre d'une note disant que les faits rapportés par le journal français concordaient avec les renseignements donnés par le gouvernement.

Voici le récit du *Moniteur universel* de Paris :

« Les faits qui se sont passés sur la frontière de la Belgique ont été l'occasion d'accusations violentes ou au moins de perfides commentaires. Nous avons besoin d'éclairer le public par un récit exact et détaillé de toutes les circonstances.

« Le 24 mars, au soir, le citoyen Delescluze, commissaire du gouvernement près les départements du Nord et du Pas-de-Calais, apprit à Valenciennes qu'un convoi de 800 ouvriers belges devait arriver de l'intérieur de la France, vers une heure du matin. Ces ouvriers avaient demandé au gouvernement français de leur accorder des moyens gratuits de transport pour retourner dans leur pays, où ils espéraient trouver des travaux que Paris ne leur offrait point en ce moment. Ces ouvriers impatients de regagner leurs foyers, étaient partis inopinément ; ils étaient, au reste, sans armes et,

pour la plupart, accompagnés de leurs enfants. Etant prévenu, en même temps, par le gouvernement, qu'un autre convoi plus considérable devait arriver quelques heures après, le citoyen Delescluze craignait l'encombrement qui devait en résulter pour la ville de Valenciennes et qui pouvait inquiéter la population. Il savait que c'étaient des ouvriers sans ouvrage, rentrant dans leur pays pour y chercher des ressources. Cette opinion semblait d'autant mieux fondée, qu'il y avait eu depuis peu, sur les chemins de fer et ailleurs, d'assez violentes collisions entre les ouvriers indigènes et étrangers, par suite desquelles ces derniers avaient dû renoncer à leurs travaux.

« Ces arrangements pris, il retourna à Valenciennes.

« Cependant, les convois annoncés n'arrivèrent qu'à quatre heures et demie. Il n'y avait pas d'armes, ainsi que le constatent les rapports du commissaire de police, et bientôt après les locomotives belges entraînaient les wagons. Mais à peine le convoi fut-il en marche, que des cris de colère retentirent. « Nous sommes trahis », s'écrièrent quelques voix ; et un certain nombre d'immigrants purent sauter des voitures avant que le train eût acquis toute sa vitesse. À Mouscron, d'autres voyageurs trouvèrent le moyen de descendre, de sorte que deux cents personnes environ n'entrèrent pas en Belgique. Le reste fut transporté à Quiévrain et se trouva en débarquant au milieu d'un bataillon belge. Ils ne furent cependant pas, ainsi qu'on l'a faussement dit, faits prisonniers ; ils furent simplement conduits selon les habitudes ordinaires, dans la salle de visite de la douane, et soumis aux investigations d'usage. Soixante Français qui se trouvaient parmi eux, furent reconduits en France par le chemin de fer ; les Belges furent dirigés vers leur résidence. Quelques-uns seulement, reconnus pour des repris de justice, furent mis sous la main des autorités.

« Voilà toute l'affaire de Quiévrain dont on a fait tant de bruit... »

Ce récit fut confirmé plus tard, devant la Cour d'assises d'Anvers, par Auguste Gobert, ingénieur-mécanicien de troisième classe qui, en exécution d'une décision prise à Bruxelles, par les ministres de la guerre (Chazal) et des travaux publics (Frère-Orban) et par M. Delescluze, commissaire du gouvernement français pour le département du Nord, avait été chargé de remorquer le train à partir de Valenciennes et de l'amener à Quiévrain.

L'expédition des Belges habitant Paris avait été précédée de manifestes et de proclamations, et on trouva, dans le convoi de Quiévrain, un drapeau portant sur l'étoffe ces mots : « Appel aux Belges. »

L'une de ces proclamations était conçue comme suit

« Appel au peuple belge ! Compatriotes, après le glorieux exemple de Paris et de la France, combien de temps encore subirez-vous le gouvernement antinational qui vous coûte le Limbourg et le Luxembourg ?

« L'alliance des peuples peut seule vous rendre la prospérité détruite par les entraves douanières, en restaurant l'industrie par le débouché français.

« Pour nous réunir à nos trois cent soixante mille frères si lâchement livrés en 1839, vous n'avez qu'un article à changer de votre Constitution.

« Les patriotes, les démocrates les plus purs seront mis à la tête des affaires. Les sympathies du peuple français vous sont acquises et garantissent votre indépendance nationale, sous la bannière d'une république amie ou confédérée.

« Respect aux personnes, aux propriétaires, aux consciences.

« *Vive la République belge ! Vive la République française ! Vive la République européenne !* »

L'affaire de Quiévrain échoua donc lamentablement ¹.

L'échauffourée de Risquons-Tout fut plus sérieuse.

Deux trains, composés d'environ 1,500 hommes, commandés par Blervacq et par Graux, arrivèrent à Lille le 26 mars. Deux élèves de l'école polytechnique de Paris, Lefrançais et Viot, les accompagnaient.

Ceux-ci avaient fait imprimer un manifeste qui devait être distribué en Belgique et dont voici le texte :

¹ Un groupe d'ouvriers français qui étaient partis pour Valenciennes, et furent arrêtés à Quiévrain, adressèrent au *Constitutionnel* de Paris la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Dans les circonstances fâcheuses où nous nous trouvons, et pour éviter le blâme qui pourrait retomber sur nous, d'être revenus de Belgique sans avoir combattu, après être partis avec nos frères belges pour affranchir la patrie, je m'empresse de vous faire connaître les faits qui viennent de se passer.

« Nous avons été indignement trompés. Par qui ? Nous l'ignorons.

« À notre départ de Paris, il y a deux jours, on nous avait promis qu'arrivés à la frontière, on nous fournirait des armes et des munitions, et que nous pourrions ainsi entrer en campagne. Mais il n'en a rien été. C'est à peine si de Paris à Valenciennes, nous avons eu de quoi manger. La plupart d'entre nous n'avaient rien pris depuis vingt-quatre heures. Pour couronner l'œuvre, après ce jeûne, qui n'était nullement d'ordonnance, on nous a débarqués samedi, 25 mars, à cinq heures et demie du matin ; non pas sur la frontière de France, comme on nous l'avait promis, mais à Quiévrain, au milieu de trois mille hommes de troupes belges, accompagnés de quatre pièces de canon.

« On s'empara de tous nos compagnons belges, que l'on conduisit dans un lieu de détention provisoire.

« Quant à nous autres, Français, on nous mit en prison pendant deux heures, et ce n'est qu'après de vives réclamations de M. le commissaire du gouvernement, de Valenciennes, que nous avons été rendus à la liberté.

« Nous vous prions, Monsieur, de publier cette lettre, et de recevoir l'assurance, etc.

« Les citoyens : Laforge, Patinot, Galet Louis, Protat Louis, Bourgars Auguste, Guillot, Douard, Lemayer, Warin, de Cour Jean, de Cour Julien, Juge Belger, Lessage, Guille, Lebret, Garin, Brelle, etc. »

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 349

la gravure suivante, no 39

Le général Mellinet

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« *Liberté, Egalité, Fraternité.*

« PROCLAMATION.

« Chers Concitoyens,

« Rassurez-vous, vingt mille de vos compatriotes, qui ont respiré l'air de la liberté de Paris, sont à vos portes et viennent vous faire part de leurs bienfaits.

« Notre devise est : Liberté, Ordre et Fraternité.

« Vivre en travaillant sous un gouvernement belge, mais républicain, c'est-à-dire paternel et populaire. C'est, pleine de ces sentiments, qu'une association de vrais patriotes s'est formée à Paris, garantie et convaincue que nos frères de Namur, Liège, Bruxelles, Gand et Anvers nous tendent les bras et se rallieront aux cris de : *Vive la République !*

« Vivre en travaillant, mes frères !

« Pouvez-vous vivre en travaillant ? Non, citoyens, vous ne pouvez pas vivre tant que vous aurez des despotes, des suceurs de la sueur du peuple, qui seront, à la tête du gouvernement, des hommes gorgés de toutes les jouissances, pendant que leurs concitoyens sont décimés par la famine, manquant des premières nécessités de la vie, tant que vous n'aurez pas un gouvernement paternel, qui s'occupera du besoin de ses frères en organisant le travail et qui lui procure ses premiers besoins ; en s'occupant, en un mot, de cette classe intéressante de la société, qui produit tout, et qui cependant aujourd'hui est la dernière à être appelée au banquet de la vie. Ce que nous voulons, citoyens, c'est un gouvernement républicain belge, allié à la France, qui permettra que le produit de votre industrie arrive aux consommateurs sans toutes ces entraves qu'apportent toujours les gouvernements affamés d'or, par toutes espèces de droits de douane et mille autres inventions arbitraires, à l'aide desquelles ils s'efforcent de sauvegarder leurs trônes chancelants. Ce que nous voulons, enfin, c'est la liberté, l'égalité, la fraternité universelle.

« Les vit-on jamais, ces hommes corrompus, s'enquérir si leurs frères ont ou non le moyen de supporter cette existence qui devrait leur être si chère ? Les vit-on jamais, ces aristocrates, s'informer si ces ouvriers, qui leur font toutes ces belles voitures, tous ces beaux meubles, ont ou non de quoi élever leurs familles ?

« C'est donc à nous, républicains de toutes les nations, à nous réunir pour chasser ces tyrans tremblant au seul nom de république. C'est en vain qu'ils prennent toutes les mesures en leur pouvoir ; ils devraient savoir que ni la force des baïonnettes, ni le plomb, ni la mitraille ne peuvent servir d'obstacle à un peuple qui marche à la conquête de ses droits. Organisez-vous, citoyens, et marchez sur Bruxelles, rejoindre vos frères. Unissons-nous donc, concitoyens, nos frères, et rallions-nous aux cris de : *Vive la République !*

« Frédéric BLERVACQ et GRAUX. »

À peine arrivés à Lille, Lefrançais et Viot s'adressèrent à Delescluze, commissaire général de la République près le département du Nord, à l'effet d'obtenir des rations de pain et de vivres de campagne. Ils déclarent, dans leur lettre, qu'ils avaient accompagné le premier convoi d'émigrants belges, au nombre de 800, et qu'un second convoi était attendu le soir. Ils expliquaient leur présence, en disant qu'ils accompagnaient les Belges à l'effet d'empêcher les désordres qu'ils pourraient occasionner sur leur passage.

Les 1,400 hommes arrivés de Paris furent cantonnés à Seclin et dans plusieurs villages et hameaux des environs. Ils n'avaient pas d'armes. On leur distribua chaque jour des rations de pain et 35 centimes. Dans une des dépêches qu'il adressait chaque jour au ministre de la guerre de Paris, le général Négrier, commandant la 16^e division militaire de Lille, dit que les Belges se sont arrêtés à Seclin, pour avoir des armes et pénétrer de force en Belgique pour y proclamer la République ¹.

Le 27 mars, Delescluze demanda au général Négrier de lui remettre « 1,500 fusils pour armer les gardes nationales » et, par ordre du ministre de la guerre, ces fusils furent délivrés et transportés sur cinq chariots de la citadelle à Seclin, dans la nuit du 28 au 29 mars. Les hommes de la légion belge se les partagèrent et, le 29 mars, au matin, les bandes armées se mirent en route dans la direction de la Belgique.

On a fait de l'engagement de Risquons-Tout, village situé entre Mouscron et Menin, divers récits contradictoires.

En voici la relation officielle, telle que la publia le *Moniteur belge*, du 1^{er} avril :

« Le 29 mars, à sept heures du matin, M. le général major Fleury-Duray fut informé à Mouscron, où il se trouvait avec 200 hommes du 5^e de ligne, 2 pièces d'artillerie et 25 cavaliers du 2^e régiment de chasseurs, que des bandes armées qui, depuis plusieurs jours s'organisaient de l'autre côté de la frontière, avaient pénétré sur notre territoire par la route de Lille à Courtrai, et s'étaient jetées dans le village de Risquons-Tout, situé sur la droite de Mouscron.

¹ Le général Négrier fut tué en juin 1848, pendant les émeutes de Paris, dans les environs de la Bastille.

« L'armement de ces bandes avaient été complété la veille, par la distribution de quinze cents fusils et de munitions en quantité suffisante.

« À la nouvelle de l'arrivée de ces bandes, le général envoya l'ordre à la colonne mobile de Courtrai, forte de six cents hommes d'infanterie, 2 pièces d'artillerie et 100 cavaliers du 2^e chasseurs, et à la colonne de Menin, forte de 400 hommes, de venir le rejoindre. En attendant, il se mit en marche sur Risquons-Tout, avec les troupes qu'il avait sous la main. Arrivée à la hauteur de ce village, sa colonne fut reçue à coups de fusil par des individus de la bande, qui se tenaient derrière les haies et les murs et dans les maisons.

« Aussitôt, une compagnie du 5^e de ligne se déploya en tirailleurs pour chercher à déloger l'ennemi de sa position. Un feu très vif s'engagea. Pour donner à ses colonnes le temps d'arriver, le général se contenta, pendant une heure, de soutenir le feu en faisant alternativement relever la compagnie engagée. Les soldats avaient presque épuisé les 50 cartouches dont chacun d'eux était muni, quand une forte bande, qui s'était formée en colonne dans le village, s'avança au pas de charge, drapeau déployé et en poussant des vociférations.

« Ce fut alors que les deux pièces commandées par le capitaine Kleizkowski se portèrent en avant, et ouvrirent le feu sur cette colonne. M. le major Brincourt, au bruit du canon, accourut avec quelques petits postes qu'il avait relevés, et lança deux pelotons de tirailleurs sur la droite de l'ennemi. Cependant, le troisième coup de canon tiré à mitrailles, ayant donné en plein dans la colonne, il y eut un grand nombre d'individus renversés. Le désordre se mit aussitôt dans la bande et tous les individus qui la composaient prirent la fuite vers la frontière, en jetant une grande partie de leurs armes. À ce moment, la colonne partie de Courtrai, déboucha par la gauche du général Fleury-Duray ; elle était précédée d'une compagnie du 7^e régiment de ligne, que le capitaine Bergenhouws a immédiatement engagée.

« Le major Demaizières, qui arrivait en même temps de Menin, lançait en tirailleurs une compagnie de voltigeurs.

« L'ennemi a été poursuivi par ces troupes qui lui ont fait environ 60 prisonniers ; le reste de la bande ne leur aurait point échappé, si le général Fleury-Duray n'avait arrêté la poursuite, de crainte que nos soldats, entraînés par leur ardeur, ne violassent le territoire français.

« On voit, par ces détails, que presque toute l'attaque a été soutenue par les 200 hommes du 5^e de ligne, et que c'est à ces braves soldats que revient le principal honneur de l'affaire.

« Le général fait le plus grand éloge, dans ses rapports, du calme et de l'intrépidité dont ils ont fait preuve. Ils marchaient, dit-il, à la voix de leurs chefs, avec autant de précision et de sang-froid que s'ils eussent été sur un champ de manœuvres. Ils se sont avancés vaillamment sur la colonne ennemie, et toutes les fois que des provocations leur furent adressées pour les engager à trahir leur devoir, il y ont répondu par un feu des plus vifs. »

L'ordre du jour suivant fut adressé à l'armée par M. le ministre de la guerre :

« **ORDRE DU JOUR.**

« En portant à la connaissance de l'armée belge l'arrêté royal par lequel il a plu à Sa Majesté de donner un témoignage de sa satisfaction aux militaires qui se sont particulièrement distingués au combat de Risquons-Tout, je me plais à citer les noms des officiers et des soldats dont la conduite a été digne d'éloges.

« Ce sont :

« Le major Neuens et le capitaine Kleiskowski, du 3^e régiment d'artillerie ;

« Les sergents P. Paris et C.-J. Caplain ;

« Les caporaux P. Debruyne, N. Buchin et R.-J. Florin ;

« Le tambour F. Granwet ;

« Les grenadiers J.-T. Van Puyvelde, C. de Vroye, J. Deleender, L. Occolay, C. Van Autryve, J. Boudvin, P. Brouns, P. Remels, A. Dupont, H. Dupont, L. Herenfosse, H. Van Aerschot, F. Berghmans, J. Polis, C. Stieners ;

« Les fusiliers E. Idmtal, F. Van Tomme et C. Havoire ;

« Le sergent D.-A. Ghiers a été tué en combattant.

« Ont été blessés :

« Le sergent A. - P. - J. - L. Maertens ;

« Le sergent-fourrier C. - A. - A. Misotten ;

« Les caporaux J. Paquet, P. - J. De Bruyne, R.-J. Florin ;

« Les soldats P.-J. Rossel, J.-T. Van Puyvelde, E. Idmtal, E. Riethage, A. Deroo, H. Van Aerschot, I. Cordonnier, F.-J. Matheus et F. Van Tomme.

« Tous ces militaires appartiennent au 5^e régiment de ligne.

« Bruxelles, le 2 avril 1848.

« Le ministre de la guerre,
« Baron CHAZAL. »

Cette équipée ridicule fut diversement appréciée.

Voici ce qu'écrivait, à ce sujet, le *Débat social*, organe démocrate-socialiste, dans son numéro du 3 avril :

« Depuis quelques jours, les organes de la *Politique nouvelle*, les panégyristes du doctrinarisme, remplissent les airs de leurs chants de triomphe ; la victoire de Risquons-Tout leur fait perdre la tête ; ce serait à ne pas y croire, si notre position de journalistes ne nous obligeait à parcourir, tous les matins, leurs brillantes élucubrations.

« Quoi qu'il en soit, nous ne voulons pas être les derniers à juger les événements qui se sont passés, et nous les jugerons avec l'impartialité et les égards dus à ces vaincus et à ces malheureux.

« Malgré les efforts de tous les hommes sensés qui appartiennent à l'opinion démocratique, quelques Belges, habitant Paris, ont organisé, en France, une légion destinée à venir appuyer un mouvement républicain en Belgique. Nous savons bien que le nombre et l'importance de cette légion ont été considérablement grossis par nos journaux ministériels ; mais, enfin, ils sont arrivés jusqu'à la frontière, ils ont eu avec nos troupes un engagement et ils ont été repoussés avec perte.

« Une pareille démonstration ne pouvait avoir un autre résultat ; car il n'appartient pas plus à des Belges qu'à des étrangers de venir implanter par la force une théorie quelconque dans notre pays. Que ceux de nos concitoyens qui se trouvent à Paris viennent en Belgique pour répandre paisiblement et par la voie de la persuasion un système meilleur que celui qui existe aujourd'hui, loin d'y trouver à redire, nous leur donnerions la main pour amener, conjointement avec eux, les réformes et les améliorations que les circonstances commandent ; mais venir de l'extérieur implanter des idées à coup de fusil, c'est là une démarche indigne de ceux qui professent les véritables principes démocratiques.

« Nous éprouvons le besoin de faire cette déclaration, et nous la faisons avec toute la franchise possible ; car si nous blâmons la conduite de ceux qui ont provoqué l'échauffourée de Risquons-Tout, nous ne pouvons pas non plus faire chorus avec certains journaux et certains hommes auxquels la peur fait perdre la tête et qui, poussés par leur inconscience, compromettraient sans regret l'avenir financier de notre pays, pour résister à M. Ernest Grégoire et ses quinze cents compagnons » ¹.

Adelson Castiau, à la Chambre, condamna aussi énergiquement cette tentative insensée.

C'était à la séance du 4 avril. On discutait un crédit extraordinaire de 9 millions au budget de la guerre, budget que tout le monde trouvait déjà exagéré. Mais on était au lendemain des échauffourées de Quiévrain et de Risquons-Tout.

Castiau combattit donc le crédit en question, se demandant pourquoi toutes ces dépenses militaires étaient nécessaires :

« ... Serait-ce, s'écria-t-il, pour repousser ces bandes qui ont franchi nos frontières et envahi le territoire à main armée ? Veuillez le croire, je vous prie, je déplore aussi vivement, plus vivement peut-être que personne dans cette enceinte, ces fâcheux évé-

¹ La *Nation* protesta également contre ce qu'elle appela l'« Histoire héroï-comique de Risquons-Tout » et contre l'attitude du parquet, qui donna à cette affaire les proportions d'un mélodrame en vingt tableaux...

nements, mais il ne faut pas non plus donner à ces expéditions irrégulières un caractère et une importance qu'elles n'ont pas.

« ... Plus que personne, j'en suis désolé, car je ne vous en ai pas fait mystère ; tous vous connaissez mes sympathies pour les institutions républicaines... Je crois que plus qu'aucun pays en Europe, la Belgique est mûre pour la république.

« ... Mais, messieurs, si je désire l'adoption du régime républicain, c'est à la condition que ce régime s'établisse au nom de la souveraineté nationale ; car si ce régime devait être imposé par la violence de la minorité, croyez bien que je serais le premier à protester contre de telles oppressions. »

C'est dans cette même séance que Castiau annonça qu'il allait, à la fin de la séance, donner sa démission de député.

*
* *

L'émeute était vaincue, les assaillants étrangers repoussés avec perte et les vainqueurs récompensés par leur nomination dans l'ordre de Léopold !

Le gouvernement avait fait coup double : il avait sauvé la société menacée par l'hydre de l'anarchie et il avait obtenu les millions qu'il désirait pour le budget de la guerre.

Il ne restait plus qu'à satisfaire le Parquet, car celui-ci était à l'affût et le procureur général de Bavay eut vite fait de découvrir un complot dans cette affaire.

Dans les émeutes et les manifestations minuscules de Bruxelles, de Gand, de Vaulx, de Quaregnon et de Wasmes, il vit autre chose qu'une simple coïncidence avec les échauffourées de Risquons-Tout et de Quiévrain. Voici ce qu'imagina le chef du Parquet :

Le voyage de Spilthoorn à Paris, porteur d'une adresse de l'*Association démocratique*, n'avait été qu'un prétexte. L'avocat démocrate de Gand s'était occupé là-bas de l'organisation des fameuses légions belges. Il avait été vu rue Ménilmontant, au café tenu par Blervacq. Une nommée Debie avait écrit de Paris qu'il y était venu pour obtenir le concours nécessaire pour chasser Léopold et proclamer la république belge. Il avait été voir Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur du gouvernement provisoire, et il avait logé aux Tuileries chez Imbert, qui avait fait obtenir des secours aux ouvriers belges sans travail. D'autre part, Delestrée, un belge habitant Paris, était venu à Bruxelles, le 21 mars, pour préparer le terrain. Il s'était mis en rapport avec les démocrates belges et avait fomenté les émeutes de Bruxelles. La fameuse liste de six noms, trouvée dans sa poche, donnait la composition du gouvernement provisoire qui aurait été installé dans le cas où l'émeute de Risquons-Tout aurait abouti au renversement de la monarchie belge...

Tel fut l'échafaudage que dressa le procureur général.

Les événements de la fin mars avaient été, au fond, bien insignifiants. L'ordre n'avait pas été sérieusement menacé, ni les institutions mises en péril. Mais il y avait, en Belgique, un groupe de démocrates et de républicains, dont l'influence pouvait grandir, dont l'action pouvait, peu à peu, devenir puissante.

Comprendre ces démocrates dans un complot qui avait pour but de renverser le gouvernement par une attaque à main armée, les associer aux fauteurs de Risquons-Tout et les faire condamner de ce chef, c'était décapiter le parti démocrate, républicain et socialiste, et compromettre son action pour l'avenir. Tel semble avoir été le plan dressé par M. de Bavay.

Le parquet se mit aussitôt à l'œuvre. L'arrestation de Spilthoorn fut maintenue. Tedesco, arrêté après l'émeute du 26 mars, puis relâché, fut incarcéré à nouveau. D'autres arrestations furent opérées et une instruction commença contre tous ces accusés.

Le 11 avril, le *Moniteur* publia un arrêté royal ainsi conçu :

« LÉOPOLD, roi des Belges,
« À tous présents et à venir, SALUT.

« Considérant que l'affaire instruite par le juge d'instruction de l'arrondissement de Courtray, à charge d'un grand nombre d'individus inculpés de crimes contre la sûreté de l'État, vient d'être renvoyée par arrêt de la Cour de cassation de ce jour, devant le juge d'instruction de l'arrondissement de Louvain ;

« Considérant que la maison d'arrêt de Louvain n'est pas assez spacieuse pour renfermer, outre les détenus qui s'y trouvent actuellement, ceux qui devront y être transférés de Courtrai, en exécution de l'arrêt de la Cour suprême ;

« Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre Ministre de la Guerre,

« Nous avons arrêté et arrêtons :

« ARTICLE UNIQUE. - Le fort Léopold, à Diest, est mis à la disposition du département de la justice pour servir de prison succursale de la maison d'arrêt de Louvain. »

Cet arrêté fut contresigné par les ministres de la justice et de la guerre.

*
* *

Après une instruction qui dura trois mois, le procureur général de Bavay obtint un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, renvoyant devant la Cour d'assises de la province de Brabant les quarante-trois accusés dont les noms suivent :

1. Charles-Louis Spilthoorn, âgé de 42 ans, avocat, né à Cruyshautem et domicilié à Gand ;
2. Louis Delestrée, âgé de 45 ans, se disant terrassier sans ouvrage, né à Gheel et demeurant à Anvers ;
3. Charles-Joseph-Julien Perin, âgé de 51 ans, tailleur, né à Hansinelle et demeurant à Bruxelles ;
4. Aimé-François Mellinet, âgé de 80 ans, général-major, né à Corbeil (France) et demeurant à Saint-Josse-ten-Noode ;
5. Jacques Derudder, âgé de 38 ans, boucher, né à Gand et demeurant à Bruxelles ;
6. Félix Ballin, âgé de 46 ans, marchand, né à Gand et demeurant à Schaerbeek ;
7. Victor Tedesco, âgé de 26 ans, avocat, né à Luxembourg et demeurant à Liège ;
8. Dominique Auvenne, âgé de 36 ans, tailleur, né à Ormignies et demeurant à Bruxelles ;
9. Victor Mathieu, âgé de 25 ans, sans profession, né et demeurant à Tournay ;
10. Charles Dupré, 42 ans, mécanicien, né et demeurant à Gand, chaussée de Tronchiennes, hors de la porte de Bruges ;
11. Jules Carmel, 29 ans, commis-voyageur, né à Vaugirard et demeurant à Paris ;
12. Henri Guelton, 23 ans, tailleur, né à Courtray et se disant domicilié à Roubaix ;
13. Louis-Auguste Jouannin, âgé de 24 ans, ébéniste, né et demeurant à Paris ;
14. François-Dumas Calonne, âgé de 34 ans, mécanicien, né à Tournay et demeurant à Paris ;
15. Gérard Clauwens, âgé de 24 ans, tailleur, né à Anvers et demeurant à Paris ;
16. Jean Baeten, âgé de 25 ans, cordonnier, né à Bruges et demeurant à Paris ;
17. Eugène Vanlabeke, âgé de 21 ans, papetier, né à Saint-Quentin et demeurant à Paris ;
18. Edouard Van Goethem, âgé de 18 ans, terrassier, né à Leeuw-Saint-Martin, n'ayant pas de domicile fixe

19. Ferdinand Leleu, 32 ans, tisserand, né et domicilié à Courtray, mais travaillant à Tournay ;
20. Pierre-Joseph Nonkel, 32 ans, tailleur, né à Courtray et demeurant à Paris ;
21. François-Xavier Dohet, 17 ans, né à Heuret et demeurant à Paris ;
22. Charles Schoonhooghe, 45 ans, cordonnier, né à Bruxelles et demeurant à Paris ;
23. Nicolas Vanderzande, âgé de 20 ans, cordonnier, né à Ixelles et domicilié à Paris ;
24. François Hannecart, 36 ans, tailleur, né à Mons et domicilié à Paris ;
25. J. - B. Coopmans, 30 ans, journalier, né à Cryten (Anvers) et domicilié à Paris ;
26. Jean Knaps, 68 ans, né à Loo-ten-Hulle et demeurant à Paris ;
27. Jean Bourgeois, 48 ans, ouvrier, né à Laerne et demeurant à Heule ;
28. Herman-Jean Brouwer, 24 ans, commis-voyageur, né à Utrecht et demeurant à Gand ;
29. Eugène Couckx, 33 ans, boulanger, né à Ostende et domicilié à Paris ;
30. Willebrod Treignies, 27 ans, chaudronnier, né à Vaux (province de Liège) et domicilié à Paris ;
31. Jean Dobbé, 30 ans, couvreur, né à Louvain et demeurant à Paris ;
32. Frédéric Blervacq, 46 ans, marchand de vins, né à Péruwez et demeurant à Paris ;
33. Charles Graux, 37 ans, ouvrier imprimeur, né à Virelles (canton de Chimay) demeurant à Paris ;
34. François Houwaer, 42 ans, né à Gand, demeurant à Paris ;
35. Prosper-Alexandre Arens, né à Gand, 36 ans, demeurant à Paris ;
36. Joseph Deynoot, 29 ans, né à Gand, demeurant à Paris ;
37. Théodore-Alexandre Brullez, 25 ans, demeurant à Paris ;
38. Joseph Tytgat, cordonnier, né à Gand, demeurant à Paris ;
39. Jules Fosses, ancien officier de cavalerie, demeurant à Paris ;
40. Emile Coulon, né à Nivelles et demeurant à Paris ;

41. Antoine Kats, ouvrier tisserand, demeurant à Bruxelles ;

42. Fédèle Fehlven, 30 ans, chaudronnier, né 'à Courtray et demeurant à Paris ;

43. Honoré Mathieu, plus connu sous le nom de Mathieu aîné, né à Tournay et domicilié à Paris.

La Cour de cassation, craignant qu'au cours du procès des troubles ne se produisent à Bruxelles, décida que ce serait la Cour d'assises d'Anvers qui aurait à en connaître.

L'affaire fut appelée le 9 août 1848.

La Cour était composée de MM. Van Camp, président, De Ram, Van Cutsem, de Villers et de Brayne, juges assesseurs.

Le procureur général de Bavay occupait le siège du ministère public.

À neuf heures précises, les accusés furent introduits. On remarquait parmi eux le nommé J. - B. Coopmans, blessé à la jambe dans l'affaire de Risquons-Tout, et qui ne marchait qu'à l'aide de béquilles ; on le plaça sur un fauteuil, en avant du banc des accusés. Le général Mellinet portait les décorations de la Croix de fer, de Léopold et de la Légion d'honneur.

MMes Sancke, Faider et Gendebien fils, du barreau de Bruxelles ; Blondel, Kennis, Block, Vanden Houte, d'Anvers ; Delwarte et Hage, de Gand, étaient au banc de la défense.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 361

la gravure suivante, no 40

Le procureur général de Bavay

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Voici comment se trouvait partagée la défense :

Me Sancke, pour l'accusé Spilthoorn ;

Me Faider, pour les accusés Delestrée et Derudder ;

Me Blondel, pour l'accusé Mellinet ;

Me Gendebien, pour l'accusé Balèse ;

Me Delwarte, pour l'accusé Dupré ;

Me Hage, pour les accusés Glauwens, Baeten, Schoonhooge et Knops ;

Me Vanden Houte, pour les accusés Vanlabbeke, Van Goethem, Nonkel et Dohet ;

Me Blockx, pour les accusés Leleu, Hannecart, Coopmans et Bourgeois ;

Me Kennis, pour les accusés Perrin, Mathieu, Auvenne, Tedesco, Carnel, Guelton, Jouannin, Calonne, Brouwer, Coucke, Treigniere, Dublé, Declerck et Vandersande.

En général, les accusés eurent une attitude calme et tranquille. « On remarque, dit le compte rendu auquel nous empruntons ces détails, que l'accusé Delestrée, qui se dit terrassier sans ouvrage, est mis avec une certaine recherche, et n'a rien qui dénote l'ouvrier. Il en est de même de presque tous les autres accusés, cordonniers, chaudronniers ou tailleurs. L'accusé Coopmans est le seul dont la mine indique l'ouvrier peu aisé.

« L'accusé Perrin porte des moustaches noires qui tranchent avec ses cheveux gris. Il affecte une attitude toute militaire. »

Le Jury fut composé de :

MM. Verbist, Pierre-Hubert, notaire à Turnhout ; Leblus Antoine-Joseph, docteur en médecine à Cappellen ; Batkins, Josse-François, rentier à Anvers ; Seghers, Jean-François, négociant à Anvers ; Ogez, Ed., docteur en droit à Anvers ; Vermoelen, Joseph-Corneille, rentier à Santhoven ; Van Dael, François-Bernard, notaire à Anvers ; Lambrechts, Jean-François, candidat-notaire à Brechet ; Vande Werve, Louis-Paul (comte), rentier à Vorsselaer ; Vande Put, Jean-Baptiste, receveur des Hospices à Anvers ; Van Hoof, Pierre-Corneille, bourgmestre à Molle ; Van Immerseel, Jean-Antoine, rentier à Schooten.

Jurés supplémentaires : MM. Bavais-Claessens, Pierre-Joseph, rentier à Anvers ; Somers, Jean-Corneille, brasseur à Malines.

Ce procès fut fort long et ne se termina que le 30 août.

Les accusés eurent tous une attitude correcte et très courageuse. Tedesco surtout se montra énergique et ferme.

Que l'on en juge par ce résumé de son interrogatoire, que nous citons d'après le compte rendu publié par le *Moniteur belge* :

« Il est procédé à l'interrogatoire de l'accusé Tedesco qui, sur les questions qui lui sont adressées par le Président, expose dans ces termes sa situation dans le procès :

« Je fais partie, dit-il, de la *Société démocratique* de Bruxelles, dont je suis l'un des fondateurs. Lors de la fondation de la société, j'ai combattu un article qui prescrivait de se maintenir dans les limites de la Constitution. Le projet de règlement portait que la société était établie pour assurer l'union et la fraternité des peuples, que la société ne sortirait pas des termes de la Constitution. Je me suis élevé contre cet article, parce que, dans mon opinion à moi, la Constitution belge est insuffisante, parce qu'elle n'appelle qu'un petit nombre de citoyens à la participation aux droits politiques, et qu'elle ne donne pas de garanties aux classes qu'elle exclut. J'ai attaqué cet article du règlement, parce qu'il entraîne la société dans les limites de la Constitution. Pour justifier mon opinion, j'ai rappelé que la loi électorale, basée sur la

Constitution, exclut des droits politiques tous ceux qui ne payent pas un cens, c'est-à-dire tous ceux, ou peu s'en faut, qui ne sont pas propriétaires. J'ai attaqué la disposition du règlement comme anti-démocratique. Vous ne resterez pas, ai-je dit, dans les limites d'une Constitution.

« M. le procureur général a invoqué un article de l'*Atelier*, d'après lequel j'aurais réclamé contre l'article de la Constitution, parce que je voulais arriver à la république, non par les moyens légaux autorisés par la Constitution, mais par des moyens violents. Cela n'est pas vrai. Cet article a été rédigé par un homme qui n'offre de garanties ni par sa capacité, ni par son caractère.

« L'honorable M. Jottrand, qui nous présidait ce jour-là, était à côté de moi. Il a déclaré qu'il était parfaitement d'accord avec moi, qu'en disant qu'on ne voulait pas sortir des limites de la Constitution, on n'avait voulu dire qu'une chose, c'est qu'on userait de tous les moyens que donnent la liberté d'association et la liberté de la presse. Je me suis levé pour adhérer à ce que venait de dire M. Jottrand et dire que mon observation tombait. Par suite, il n'y a pas eu de vote.

« Avant mon arrestation, j'étais domicilié à Liège. Le 26 février, à midi, j'ai reçu la nouvelle de la proclamation de la république à Paris. Je suis parti immédiatement pour Bruxelles. Mon but était tout simple et tout naturel. Je suis républicain depuis longtemps. Quoique jeune, il y a longtemps déjà que je professe les opinions républicaines. Malgré ma jeunesse j'ai toujours cherché à propager les opinions démocratiques dans les sociétés publiques. J'ai toujours pensé que c'était le seul moyen d'amener un progrès réel, parce que c'est ainsi seulement qu'on peut réussir à former le peuple, et que ce n'est qu'ainsi qu'on pourra arriver à une transformation sociale. Je l'ai fait en Allemagne, en Angleterre, en Belgique. Je le ferai partout où je pourrai, parce que ma conviction entière appartient aux principes démocratiques.

« Quand j'ai appris la proclamation de la République à Paris, j'ai pensé que l'occasion était favorable pour donner au parti démocratique une impulsion nouvelle, et une nouvelle force à l'agitation populaire. Cette expression est une importation anglaise. Les meetings ne sont pas qualifiés autrement en Angleterre. C'est ainsi que le mouvement auquel a présidé O'Connell s'est appelé une agitation. J'entends par là, non l'émeute, mais purement et simplement la propagande, l'agitation des idées.

« Je suis donc arrivé à Bruxelles. Arrêté, confondu avec des personnes ivres ou prévenues de tapage nocturne, et ne voulant pas compromettre la cause démocratique par mon association avec tout ce monde, j'ai déclaré que j'étais venu à Bruxelles pour faire mon stage. Mais lorsqu'on m'a interrogé en règle, j'ai dit que cette cause n'était pas fondée et que le motif de ma venue à Bruxelles était la révolution qui venait d'éclater à Paris.

« Je suis arrivé le 26 au soir, à l'estaminet de la *Vieille Cour de Bruxelles*, où se tiennent les séances de la *Société démocratique*. Cet estaminet était rempli par une foule d'individus, parmi lesquels j'avais deux ou trois amis. Ces individus étaient fort échauffés, par les chants révolutionnaires d'un musicien ambulant. Il y avait à craindre qu'il n'en résultât quelques troubles. Mes amis m'engagèrent à prendre la parole, puisque j'étais, dans la réunion, seul apte à le faire. « Engagez-les, me dirent-ils, à venir au meeting de demain, où l'on réclamera le droit électoral, non seulement pour les bourgeois, mais pour tout le peuple. J'ai donc engagé ces personnes à se retirer tranquillement. J'ai annoncé ce qui se ferait le lendemain à la *Société démocratique*.

J'ai engagé les personnes présentes à ne pas se laisser entraîner par un individu que je considérais comme un agent provocateur, parce que je l'avais vu ayant un pistolet à la ceinture. »

« Le 19 mars, n'étant pas bien portant, je suis venu à Bruxelles pour me distraire. J'ai passé mon temps jusqu'au 26 à voir mes amis.

« Lors de ce séjour à Bruxelles, je me suis trouvé un soir avec le général Mellinet, à l'estaminet de l'*Union*, Grand'Place. Je croyais avoir vu Derudder. Mais en présence de ses dénégations, je ne crois pas devoir persister dans ma déclaration.

« J'ai vu là deux Français, que j'avais vus la veille chez Madame Imbert, à qui j'étais allé faire une visite, pour avoir des nouvelles de son mari. Là nous avons causé des événements de Paris.

« La *Société démocratique* était découragée et ne donnait plus signe de vie. L'honorable général Mellinet était allé donner connaissance de cela à Jottrand, qui lui avait dit qu'il devait y avoir du tapage, qu'il ne voulait pas y aller, engageant le général à faire de même. Nous étions décidés à maintenir la société. Si j'avais su ce qui se passait, je serais venu avec l'intention expresse de reconstituer la société. Cela n'a pas eu lieu, parce que j'ignorais ce qui se passait.

« Nous sommes allés au local de la *Société démocratique*, où le président n'osait pas aller, parce qu'il craignait d'être compromis dans une manifestation que provoqueraient des hommes salariés par la police. Le général Mellinet et moi, avons pensé qu'il était du devoir des membres de la société, qui exercent une certaine influence, de se rendre au local, pour empêcher les ouvriers de recevoir des coups, pour empêcher une lutte. La salle avait été fermée par l'ordre de Jottrand. Nous l'avons laissée fermée. Nous sommes restés là pendant deux heures.

« Quand nous avons vu qu'il n'y avait aucune intention de troubles, le général Mellinet, quelques autres personnes et moi, nous nous sommes retirés. Nous avons traversé la place ; là je ne sais qui a proposé d'aller à l'estaminet de l'*Union*. Nous étions environ une quinzaine, je me suis assis à côté du général, à une table où il y avait une femme et un enfant. J'ai parlé au général du peu d'énergie, du peu de suite dans les idées que montrait Jottrand. Ma conversation n'a été qu'une critique amère de sa conduite.

« Comme je l'ai dit, j'étais arrivé le 26 février, avec la conviction qu'il fallait donner une extension efficace aux travaux de la *Société démocratique*. Le dimanche, plusieurs discours ont été prononcés un par Jottrand, un par Spilthoorn et un par moi. Ces trois discours ont pour but d'obtenir le maintien de la tranquillité, d'engager les ouvriers à revendiquer leurs droits par les moyens que leur offre la Constitution. Jottrand a été plus loin pour assurer le calme, pour empêcher toute tentative, il a été jusqu'à dire : « Je suis persuadé que mes efforts auront plein succès. Tous les jours, nous réclamerons ; on finira par faire droit aux réclamations. J'engage ma tête que d'ici à quinze jours ou trois semaines nous aurons la République à Bruxelles. » (*On rit.*) Je ne pense pas que la tête de M. Jottrand soit tombée. (*Hilarité générale.*) J'espère même qu'elle ne tombera jamais.

« Vous voyez par là jusqu'à quel point sont allés nos efforts pour empêcher une collision.

« J'étais arrivé, je le répète, pour me dévouer au succès de la cause démocratique. Quand j'ai vu le peu de succès des moyens employés par la *Société démocratique*, quand j'ai vu que, par l'impardonnable faiblesse des hommes qui étaient à notre tête, nous étions plus arriérés après les événements du mois de février que nous ne l'étions avant, je me suis dit qu'il fallait refondre notre *Société démocratique*, en rejeter les hommes à double face, et tendre la main en même temps aux hommes du progrès. J'ai agi en ce sens, cherchant à préparer les esprits pour le jour où les circonstances seraient plus favorables.

« Mais dans mon opinion, le moment qui devait nous être le plus favorable, était la première période qui avait suivi la révolution de février. Cette période passée, il n'y avait qu'à attendre les circonstances et préparer les esprits pour en profiter.

« Cette conviction résultait pour moi du peu de courage des membres de la *Société démocratique* qui voulaient la diriger, de cette hypocrisie qui empêche les hommes de déployer leur drapeau. Je la déplore hautement. Je ne veux pas être confondu avec ces hommes. Je me fais gloire d'être républicain. Tout le monde doit se faire gloire d'une conviction inébranlable. Mais, d'autre part, j'ai le droit d'attendre qu'on s'en rapporte à ma déclaration, lorsque j'affirme que, dans mon opinion, le moment n'était pas favorable pour un mouvement, parce que l'opinion démocratique, abandonnée de ses chefs, était plus faible que jamais.

« L'ACCUSÉ DELESTRÉE. - Nous ne voulons ni de Jottrand, ni des hommes du journal *La Nation*.

« M. LE PRÉSIDENT. - Tedesco, vous paraissez animé contre Jottrand. Cependant, vous n'avez d'autre grief contre lui que d'avoir prononcé un discours où il était dit qu'il fallait laisser faire les événements, sans se livrer à aucun acte de violence.

« R. - Je n'ai pas dit cela. Je l'ai dit d'autant moins que j'ai parlé dans le même sens.

« D. - Vous avez attribué à la mollesse des chefs du parti démocratique l'insuccès du mouvement que vous aviez préparé ?

« R. - J'ai parlé le 27 février en faveur du suffrage universel, disant que le seul but de la société démocratique devait être de se le laisser accorder par le pouvoir. Le 28 février, au matin, j'ai été arrêté ; j'ai été retenu douze jours en prison. On m'a remis ensuite en liberté. Quand je suis sorti de prison, j'ai trouvé l'opinion à laquelle j'appartiens dans une inanité à peu près complète. J'ai dû être affecté d'un pareil résultat ; j'ai dû être mécontent des hommes qui avaient pris la direction du parti démocratique. »

Interpellé sur le point de savoir si les élèves de l'école polytechnique, de la table où ils étaient dans l'estaminet de l'*Union*, lui ont fait des signes, ainsi qu'au général Mellinet, l'accusé nie cette circonstance et met le procureur général au défi de prouver sa participation soit directement, soit indirectement aux troubles qui ont eu lieu dans ce quartier.

« M. LE PRÉSIDENT. - Tedesco, n'avez-vous pas reçu de Paris avis de la formation de la légion belge ?

« R. - Non, je l'ai appris par les journaux. Je n'ai aucune correspondance avec Paris où je ne connais qu'Imbert.

« D. - Cependant votre nom a été publié dans les journaux de Paris.

« R. - C'est possible. Si c'est vrai, j'en donnerai l'explication. Je ne suis connu à Paris que d'une personne. C'est Imbert.

« D. - Connaissez-vous Bornstedt et Imbert ?

« P. - Oui.

« D. - Vous connaissez Derudder ?

« R. - Oui.

« D. - Dans une lettre de Derudder il est dit : « Pour l'ami Tedesco, je l'attends du jour au lendemain. Il est actuellement à Liège, où il s'occupe des moyens qui doivent crouler à jamais la dynastie de notre fameux Léopold. » Comment expliquez-vous cela ?

« R. - Je n'ai pas à m'expliquer sur une chose que je n'ai pas faite ; cependant pour répondre par un fait, je dirai que l'on mette cette lettre en rapport avec ce que j'ai fait à Liège à cette époque, on ne pourra pas prouver que j'ai fait quelque chose de contraire à la dynastie.

« D. - On a saisi chez vous un manifeste du parti communiste ; n'a-t-il pas été fait chez vous ?

« R. - Non, c'est une traduction.

« D. - Comment se trouve-t-il en votre possession ?

« R. - C'est un manifeste allemand que j'ai acheté ; j'en ai parlé et l'on m'a prié de le traduire ; la traduction n'est même pas achevée.

« D. - Vous avez dit franchement que vous étiez républicain, que vous vouliez le suffrage universel, êtes-vous communiste ?

« R. - Si j'étais poursuivi pour mes opinions, je répondrais franchement, mais je ne crois pas devoir répondre maintenant à cette question. »

D'autres accusés furent également très fermes, notamment Delestrée.

Parmi les témoins à charge qui affirmèrent des faits déclarés faux par les accusés, il y avait deux policiers, un nommé Martin Sas, soi-disant bottier à Alost, et un sieur

H. Planeaux, lamier à Mouscron, qui fit volontairement et en amateur le coup de feu contre les émeutiers ¹.

Ce Martin Sas comparut comme témoin le 17 août. Il déclara avoir vu Tedesco à la Bourse de Bruxelles, criant : *Vive la République !*

L'accusé Tedesco nia formellement le fait et ajouta :

« Maintenant, je dirai que le témoin m'a suivi pendant tout le temps, qu'il était avec l'individu dont il a parlé et dont les chants provocateurs avaient excité le peuple dans les estaminets ; le témoin a été reconnu plus tard comme étant favorisé par la police, car il portait le poignard et le pistolet à la ceinture, sans être arrêté. Maintenant, ce même homme a été mis en prison avec moi, je ne lui ai pas parlé et j'ai dit à mes amis de ne pas lui parler non plus, parce que je savais que c'était un employé de la police secrète. Ce même homme a été mis et retenu en prison avec moi, sans cause. Quand je descendais dans la cour, il descendait avec moi, et cherchait à me faire causer. Quelques jours après, il s'est présenté à la *Vieille Cour de Bruxelles*, à une réunion de la *Société démocratique*, où il a été traité de mouchard. Une discussion s'étant engagée, il a tiré un pistolet et en a lâché un coup, qui n'est pas parti ; il s'est ensuite rendu à la permanence. La police est arrivée, et cet homme a fait arrêter par elle l'individu sur lequel il avait tiré un coup de pistolet. Le « baes » l'a fait arrêter. Le lendemain, le témoin s'est trouvé dans un estaminet avec moi. Je lui ai dit « Vous êtes un mouchard. » Si je voulais, je ferais venir des témoins qui vous certifieront que, le lendemain de cette tentative d'assassinat, il était libre et continuait son métier de mouchard.

« M, LE PROCUREUR GÉNÉRAL. - Je ne sais si le témoin est un mouchard. Si je l'avais su, je ne l'aurais pas fait assigner.

« Me FAIDER. - Nous n'en rendons pas M. le procureur général responsable.

« M. LE PRÉSIDENT interpelle sur sa déposition le témoin qui déclare y persister.

« L'ACCUSÉ DERUDDER. - Je voudrais qu'on demandât au témoin si lui-même ne nous a pas engagé à aller à l'hôtel de ville, afin de prendre des armes au lieu d'en demander. Il criait : *Vive la République* et chantait la *Marseillaise*. C'est moi qui l'ai fait taire. Il était à cette époque tellement républicain rouge, (*on rit*) qu'il était venu à la *Société démocratique*, et qu'il criait le plus fort. Quelques jours après sa sortie de prison, nous l'avons plaint. Il s'est excusé en disant qu'il avait été pris dans une émeute, comme les autres. Le lendemain, il est revenu avec les perturbateurs, avec les « capons » du canal.

« M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. - Les ouvriers du canal ne sont pas des perturbateurs.

« L'ACCUSÉ DERUDDER. Il y en a. On leur avait donné de l'argent pour nous frapper, pour nous massacrer.

¹ Ce témoin à charge, dont le rôle à *Risquons-Tout* fut des plus bizarres, avait été condamné à treize mois de prison pour abus de confiance...

« M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. - Ce sont les plus honnêtes ouvriers de Bruxelles.

« L'ACCUSÉ DERUDDER. - Je sais positivement que le témoin est mouchard à Bruxelles.

« M. LE PRÉSIDENT. - Qu'y a-t-il de vrai là dedans ?

« LE TÉMOIN. - Ce qu'il y a de vrai, c'est que j'ai toujours exercé contre eux, parce que ce sont eux qui sont cause que les ouvriers sont sans ouvrage.

« L'ACCUSÉ DERUDDER. - A-t-il chanté la *Marseillaise* ?

« LE TÉMOIN. - J'ai fait comme eux. (*Mouvement dans l'auditoire.*) Je voulais voir leur position. Je ne l'ai pas fait par intérêt.

« M. LE PRÉSIDENT. C'est un tort que vous avez eu. Si, manquant à votre serment, vous avez dit à charge de Tedesco ce qui n'est pas, vous avez commis un crime. Si l'on ne peut pas le vérifier, on pourra le vérifier plus tard. Je vous livre pour le moment à votre conscience.

« LE TÉMOIN, interpellé à la demande de la défense, sur le point de savoir chez qui ou pour qui il a travaillé comme ouvrier cordonnier, ne peut donner aucune réponse précise.

« Me FAIDER. - C'est un ouvrier amateur, comme le volontaire d'hier.

« L'ACCUSÉ DELESTRÉE. - Je demande, dans l'intérêt de la vérité, que Tedesco soit entendu sur le point de savoir si le témoin n'a pas reçu de l'argent. »

M. LE PRÉSIDENT. - Tedesco, vous avez la parole. »

L'ACCUSÉ TEDESCO. - C'est ce fait qui a donné lieu à une dispute dans un estaminet. Ce témoin a déclaré avoir reçu deux pièces de dix florins. Il devait les partager avec un certain individu. Celui-ci, son complice, se trouvant à l'estaminet et apprenant cela, s'est précipité sur lui. Heureusement qu'on l'a empêché de le rouer de coups. C'est ainsi que nous avons vu que c'était un agent de la police secrète. »

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. -- J'admets cela. Il y en aura toujours. «

M. LE PRÉSIDENT. - Sans doute, et la circonstance qu'ils seraient payés ne fait rien à la cause. Mais un agent de la police secrète manque à son devoir en disant un fait contraire à la vérité. »

L'incident se termina sur ces mots. Les plaidoiries furent très serrées et émouvantes.

Le 30 août, les débats furent clos. Soixante-sept questions furent posées au jury qui répondit affirmativement en ce qui concerne ceux qu'on désignait comme les chefs du parti républicain. Pour les autres, pris les armes à la main à Risquons-Tout, le jury les déclara non coupables !...

Furent acquittés :

Dupré, Auvenne, Clauwens, Vanlabeke, Van Goethem, Leleu, Dohet, Schoonhooghe, Vandersande, Hannecart, Knops, Brouwer, Coucke, Treignière et Dublé et le président ordonna qu'il fussent mis en liberté.

Furent condamnés à la peine de mort :

Spilthoorn, Delestrée, Perin, Mellinet, Mathieu, Derudder, Ballin, Tedesco, Camel, Guelton, Jouannin, Calonne, Baeten, Nonkel, Coopmans, Bourgeois et Declercq.

En entendant leur arrêt, Delestrée et quelques autres s'écrièrent : « Vive la République »

*
* *

Dans ce procès, qui fut engagé à cause de l'attaque à main armée de Risquons-Tout, les accusés qui avaient été pris les armes à la main, furent donc en grande majorité acquittés. Au contraire, ceux qui furent condamnés à mort, parmi lesquels les membres en vue de l'*Association démocratique* : Mellinet, Spilthoorn, Tedesco, Ballin, n'avaient figuré nulle part dans les actes d'invasion, et n'avaient été enveloppés dans les poursuites qu'après coup.

Spilthoorn et ses amis allèrent en cassation, se basant sur douze faits précis, mais leur pourvoi fut rejeté.

Un arrêté royal, daté du 21 novembre 1848, commua la peine de mort en réclusion de 30 années, en ce qui concernait Spilthoorn, Delestrée, Perin, Mellinet, Mathieu, Derudder, Ballin, Tedesco, Carnel et Guelton, sans exposition sur la place publique, car on craignait que cette exposition donnât lieu à des troubles.

Les autres condamnés : Joanin, Calonne, Baelen, Nonkel, Coopmans, Bourgeois, Declercq, Loriaux et Denis virent commuer leur peine en quinze années de réclusion, également sans exposition ¹.

Cette peine entraînait, d'après la Code pénal en vigueur, l'exposition au carcan, sur la place publique, des condamnés, mais il fut fait également remise de cette peine aux graciés.

À la fin du mois de janvier 1849, les condamnés, à l'exception du général Mellinet dont l'état de santé ne permettait pas le transport - il avait plus de 80 ans - furent transférés de la prison Saint-André d'Anvers, à la citadelle de Huy, où ils subirent leur peine.

¹ Ces renseignements m'ont été obligeamment communiqués par M. Van den Heuvel, ministre de la Justice.

Les rigueurs réglementaires de la peine de réclusion leur furent strictement appliquées : nourriture, couchage du régime ordinaire ; isolement des cellules ; interdiction de visites, sauf à de rares exceptions. « Ces duretés, dit Jottrand, dans son étude sur *Louis Spilthoorn*, ces duretés prescrites et maintenues sévèrement par un geôlier *ad hoc*, et dont le zèle fut plus tard récompensé par un poste rémunérateur au pénitencier dit des Dames blanches, à Namur, ne sauraient se décrire en détail... »

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 373

la gravure suivante, no 41

La citadelle de Huy, prison politique

téléchargeable sur le site web **Les Classiques des sciences sociales**,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Il y eut un second procès relatif à l'expédition de Risquons-Tout, dans lequel furent impliqués Loriau et Denis, accusés d'avoir pris part à l'affaire des troubles du 29 mars 1848.

Ils comparurent devant le jury du Brabant, les 22 et 23 février 1849 et furent défendus par Me Gendebien fils.

Le jury les déclara coupables et ils furent également condamnés tous deux à la peine de mort !

Ils allèrent en cassation, mais leur pourvoi fut rejeté. Comme pour les condamnés d'Anvers, leur peine fut commuée en celle de vingt années de réclusion, qu'ils subirent également à la citadelle de Huy.

*
* *

La décision du jury d'Anvers fut vivement critiquée.

Le Débat social l'apprécia comme suit :

« Le jury de la province d'Anvers a justifié les espérances de M. le procureur général de Bavay : *il a répondu à la haute confiance de la Cour de cassation*. Il a compris ce que M. le procureur général voulait dire, lorsque, terminant sa réplique, il appelait l'indulgence du jury sur les malheureux qui avaient été au champ de bataille de Risquons-Tout, et signalait à sa sévérité toute la première catégorie des accusés. « *Vous frapperez, je l'espère, disait-il, d'une condamnation, ceux qui ont attaqué le*

pays ; mais vous vous souviendrez que les grands coupables sont ceux qui se trouvent sur le premier banc. » Or, le plus grand crime dont ils furent coupables, le seul même comptant au procès, c'était leur qualité de républicains et de démocrates : c'était la seule accusation que l'on pût sérieusement soutenir contre Delestrée, Mellinet, Derudder, Ballieu, Tedesco. Le jury a été étourdi par ce langage, affilé comme un stylet. Il a cru que c'était pour lui un devoir de frapper, dans quelques-uns de ses membres, le parti qui gêne les libres allures de MM. les bourgeois royalistes. Il est donc sorti de sa chambre avec un verdict qui condamne dix-sept hommes à la peine de mort.

« Nous respectons, comme citoyens, la décision du jury ; mais nous n'oublierons de longtemps les moyens employés par M. le procureur général, pour arracher à la conscience des jurés anversoïis un verdict aussi terrible. Une condamnation surtout doit peser sur la conscience de M. le procureur général, c'est celle de M. Tedesco. Celle-là, nous le disons franchement, il ne l'a obtenue qu'en cherchant ses armes dans l'arsenal odieux que l'on croyait épuisé par les inquisiteurs de tous les temps, par les Marchandy de la Restauration et les Hébert de Louis Philippe.

« ... Du reste, cette condamnation ne tuera pas le parti démocratique en Belgique. Il puisera, comme toujours, dans la persécution, des forces nouvelles. C'était une religion à laquelle il manquait des martyrs. Le jury d'Anvers vient de nous en donner. Béni soit-il ! »

*
* *

Le procès de Risquons-Tout fut un procès de tendance dirigé contre les démocrates et ce fut le procureur général de Bavay qui en fut l'âme. Dans le discours qu'il prononça, près de vingt ans plus tard, le 16 octobre 1865, à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Bruxelles, il exposa cyniquement comment il avait procédé en cette occasion, et il eût l'impudence de se donner en exemple à ses collègues.

Ce discours a pour titre : *De la police judiciaire au point de vue pratique*¹.

« On n'a jamais discuté, dit un des passages, au point de vue pratique, les mesures à prendre ni la marche à suivre pour découvrir l'auteur d'un crime et pour le convaincre de son fait.

« Le seul ouvrage, continue M. de Bavay, qui se soit occupé de cette matière, est celui que notre célèbre Damhouder a publié en 1564, sur la *Pratique judiciaire ès causes criminelles*. Mais la pratique d'autrefois différait essentiellement de la nôtre. Elle exigeait, par exemple, d'une manière absolue, la déclaration de deux témoins pour établir un fait, et, dans certains cas, l'aveu du prévenu, pour autoriser sa condamnation, soit qu'il eût fait spontanément cet aveu, soit qu'on le lui eût arraché par la torture. Cette procédure était donc purement mécanique ; elle n'exigeait de la part du juge aucune espèce de raisonnement. Nos lois actuelles, au contraire, n'admettent plus qu'il faille deux témoins pour établir un fait, ni l'aveu du prévenu, pour le condamner. Elles consacrent même un principe tout opposé...

¹ Em. Devroye, imprimeur du Roi, rue de Louvain, 42. Bruxelles, 1865.

« ...C'est encore de cette manière que l'on est parvenu à établir, dans l'affaire de Risquons-Tout, les ramifications qui existaient entre Paris et Bruxelles.

« La bande qui devait républicaniser la Belgique était venue, en effet, camper à Seclin, près de Lille, dans la matinée du dimanche 26 mars 1848 et, le soir même, des émeutiers avaient parcouru les rues de Bruxelles, aux cris de : « Vive la République ». On avait remarqué, en même temps, des allées et venues continuelles dans un cabaret de la Grand'Place, où le général Mellinet se trouvait attablé avec cinq ou six républicains, et où il recevait à tout moment des émissaires qui venaient lui parler à l'oreille ; on avait surpris, en outre, des œillades et des signes d'intelligence qu'il échangeait avec deux jeunes Français, assis à une autre table, et dont le costume et les manières annonçaient une certaine position sociale. Il était, cependant, impossible d'attribuer à ces faits leur véritable signification, parce que l'on ne connaissait pas encore l'arrivée de la bande à la frontière ; mais après l'échauffourée de Risquons-Tout, qui eut lieu le mercredi suivant, il ne fut pas difficile de comprendre que l'émeute du dimanche se liait à l'attaque du mercredi ; qu'elle n'avait d'autre but que d'en faciliter l'exécution par un mouvement intérieur ; que le général et ses compagnons se trouvaient à la tête de ce mouvement ; qu'ils le dirigeaient du cabaret de la Grand'Place et qu'ils étaient, par cela même, complices du crime organisé à Paris.

« Ils furent donc tous arrêtés sous cette dernière prévention, quoique l'on n'eût alors, comme dans l'affaire de la place Saint-Géry, ni une pièce, ni un témoin à leur opposer : mais les papiers trouvés chez eux ne laissèrent pas de doute sur leur culpabilité. Ils prouvèrent aussi que les jeunes Français, qui avaient échangé des œillades et des signes d'intelligence avec le général, étaient deux élèves de l'École polytechnique, arrivés à Bruxelles le jour même, et qui avaient quitté Paris avec la bande. Il fut enfin démontré par l'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale, sur les événements de mai et juin 1848, enquête dans laquelle on s'occupa également de l'affaire de Risquons-Tout, que ces deux élèves avaient été reçus par Ledru-Rollin, la veille de leur départ, et que Ledru-Rollin leur avait fait remettre 1500 francs par son secrétaire, en leur disant qu'il ne pouvait pas prendre part à cette expédition comme ministre, mais qu'il l'approuvait comme homme. C'est donc probablement l'argent de Ledru-Rollin qui a payé l'émeute du dimanche. »

Ces faits n'étaient que trop évidents ; aussi le général et ses compagnons furent-ils condamnés par le jury. Mais on n'aurait jamais obtenu le moindre élément de preuve, ni contre eux, ni sur les faits que nous venons de rapporter, si l'on avait hésité à se saisir de leurs personnes ou de leurs papiers.

« Le raisonnement seul avait donc provoqué l'arrestation des prévenus dans ces deux affaires, et nous pourrions en citer beaucoup d'autres, où l'on a procédé de la même façon, et où l'on a obtenu les mêmes résultats. »

En vérité, il n'y eut jamais la moindre preuve de la concordance entre l'organisation de l'échauffourée de Risquons-Tout et ce qu'on a appelé les émeutes républicaines du 26 mars 1848 à Bruxelles. Les allées et venues de quelques personnes, suffirent pour faire condamner à mort le général Mellinet et ses amis, même Spilthoorn, arrêté à Mouscron depuis le 26 mars, même Tedesco, qui avait d'abord bénéficié d'une ordonnance de non lieu pour l'émeute de Bruxelles.

En engageant ces poursuites, cela est clair, le parquet n'eut d'autre but que de semer la peur et la méfiance dans le parti démocratique, de décapiter celui-ci et de permettre au gouvernement de se poser en sauveur de l'ordre social.

*
* *

Un des acquittés dans l'affaire de Risquons-Tout, Dominique Auvenne, ouvrier tailleur, quitta la Belgique pour se rendre en France. En 1849, il se trouvait parmi les organisateurs d'une société industrielle, espèce de Phalanstère, ayant son siège à la Chenaie, commune de Condé, dans le département de Seine-et-Oise.

Dans une lettre datée du 20 décembre 1849, qu'il écrivit à Nicolas Coulon et dont nous avons l'original sous les yeux, se trouvent quelques renseignements sur cette société :

« Tu me fais un reproche, écrit Auvenne, de ne pas t'avoir écrit. Je voulais, avant tout, posséder des renseignements précis et tu dois savoir que ce n'est pas au bout de quelques jours, quand on arrive dans une société composée de personnes que l'on ne connaît pas et qu'il faut étudier au point de vue du caractère et du dévouement, que l'on peut être fixé. Si je t'avais écrit plus tôt, je n'aurais écrit que des incertitudes, tandis qu'aujourd'hui je puis t'assurer que la colonie sera dans quelques jours en voie de prospérité.

« Nous avons ici environ une lieue carrée de terres appartenant à deux propriétaires phalanstériens qui ont déjà fait plusieurs essais d'association qui n'ont pas réussi, faute de travailleurs consciencieux. Je suis heureux de te dire que je suis ici avec des camarades qui ont du cœur à l'ouvrage. Souvent, nous nous levons avant le jour et nous nous rendons aux champs travailler chacun dans notre métier. La cordonnerie est en pleine activité. Je commence à avoir trop de besogne pour ma femme et pour moi et j'espère bientôt pouvoir m'adjoindre un ou deux autres ouvriers tailleurs.

« Il y a encore, près de nous, deux autres établissements et nous espérons fusionner bientôt. L'un est le phalanstère bâti depuis longtemps ; il y a une ferme en pleine culture et des bâtiments immenses, avec des ateliers pour toutes les professions. L'autre est la colonie. Son bâtiment peut loger à l'aise une soixantaine de familles. Il fut bâti, il y a deux ans, par des socialistes qui y ont dépensé une cinquantaine de mille francs... »

*
* *

On possède peu de détails sur la vie que menèrent, durant leur incarcération au Fort de Huy, les condamnés de l'affaire de Risquons-Tout.

D'après des renseignements que nous avons obtenus, Tedesco mit à profit ses heures de loisirs pour se livrer à des études de droit.

À plusieurs reprises, notamment en 1852 et en 1853, MM. Lelièvre et de Perceval demandèrent au gouvernement d'amnistier les condamnés détenus à Huy. Le ministre de la justice, M. J. Faider, répondit que le gouvernement ne voulait pas de l'amnistie, mais qu'il était décidé à accorder des remises de peine, par degrés.

Des arrêtés de grâce intervinrent, en effet, en leur faveur.

Le premier fut rendu en faveur du général Mellinet, qui était âgé de plus de 80 ans et souffrait de plusieurs blessures anciennes. Un arrêté du 16 novembre 1849 lui fit remise du restant de sa peine. Il mourut à Anvers, en 1852.

Voici, par ordre chronologique, les dates auxquelles les condamnés de Risquons-Tout furent mis en liberté :

4 mars 1850, Calonne ;

7 novembre 1850, Derudder, Nonkel, Coopmans et Bourgeois ;

29 mars 1853, Perin, Mathieu, Guelton, Baeten, Declercq, Loriau ;

6 janvier 1854, Tedesco ;

20 mars 1854, Delestrée, Camel et Joannin ;

22 décembre 1854, Ballin.

Ce ne fut que le 22 décembre 1854, qu'un arrêté royal gracia l'avocat gantois Charles Spilthoorn.

Le dernier détenu pour l'affaire de Risquons-Tout fut Denis, que l'on ne mit en liberté que le 1^{er} février 1856 ¹.

En 1852, peu après le coup d'État du 2 décembre, on fut vivement ému en Belgique de la présence, à la tête du gouvernement de la France, de Louis-Napoléon, dont on connaissait les visées ambitieuses et que l'on soupçonnait de vouloir mettre la main sur notre pays.

Victor Tedesco avait toujours refusé de demander sa grâce. Son père, apprenant que la santé du prisonnier s'était altérée, que ses cheveux avaient brusquement blanchi, lui écrivit pour le supplier de solliciter sa grâce, en demandant au gouvernement d'être inscrit parmi les volontaires qui, le cas échéant, défendraient le territoire contre les Français.

Tedesco écrivit alors à son père la lettre qu'on va lire et qui est assurément très digne

« Fort de Huy, le 9 novembre 1852.

« Mon cher Père,

¹ Renseignements fournis à l'auteur par M. le ministre de la justice.

« Ta lettre est grave et sérieuse, dans son appel à mon patriotisme. Telle sera ma réponse.

« En 1838, alors que les 24 articles, d'odieuse mémoire, n'étaient encore qu'une menace à l'indépendance de la Belgique, j'avais 17 ans à peine, je venais d'entrer à l'Université de Liège. Le cœur brûlant d'indignation et d'enthousiasme, j'avais foi dans la dignité et le courage du peuple belge. Des premiers, dans la jeunesse universitaire, à comprendre les devoirs du citoyen, membre d'un comité de résistance, je poussai activement et énergiquement à la formation d'un corps d'étudiants volontaires.

« J'étais hardi, fier, résolu même à mourir avant d'avoir vécu... Le Luxembourg, ma patrie, a été vendu, morcelé...

« Aujourd'hui, un danger plus grand, une honte bien plus sanglante, menace encore la Belgique. Aujourd'hui, comme en 1838, je suis prêt à combattre pour la liberté contre le despotisme le plus odieux, le plus insensé. J'oublierai la lâcheté de 1839, j'oublierai quatre années de souffrances, j'oublierai ma jeunesse perdue, mon avenir brisé, j'oublierai tout... sauf l'honneur et l'amour de l'humanité. Ah ! j'ai bien souffert depuis cette monstrueuse débauche de sang, d'or et de pouvoir, inaugurée au 2 décembre, par un brigand à l'âme de jésuite.

« Je le sens, c'est le devoir des hommes d'honneur de s'unir pour la défense de la civilisation menacée par de nouvelles hordes de barbares. Encore une fois ; je suis prêt... qu'on me rende mes droits et je marcherai... sinon, non.

« La démarche que tu me proposes, serait noble et digne, telle que tu la conçois, si elle pouvait s'adresser à des hommes au cœur généreux, capables de comprendre qu'un détenu ne veuille réclamer sa liberté que pour exposer sa vie pour la défense d'un principe sacré. Ma conviction profonde est que les motifs de ma démarche ne seraient pas même compris par les ministres.

« En 1850, il y aura demain 16 mois, on a mis en liberté quelques détenus politiques. Les autres, quoique condamnés pour les mêmes faits, sont encore enterrés ici. Cependant, quelques-uns de ces derniers ont supplié et supplié, imploré et imploré ; ils se sont soumis ; mais s'ils ont été entendus, ils n'ont pas été écoutés. Pourquoi cette différence ? Il y a ici des condamnés à 20 ans et à 15 ans pour l'affaire de Risquons-Tout ; il y a des condamnés à 15 ans pour l'affaire du *Prado*. Parmi ceux que depuis 16 mois on a remis en liberté, il y avait des condamnés de ces trois mêmes catégories. Si nous sommes encore ici, ce n'est donc pas parce que la justice ne serait pas satisfaite. Les uns sont rentrés dans la vie civile parce qu'on voulait accorder quelque chose à l'opinion publique. Les autres sont restés en prison parce qu'on voulait, par leur exemple, montrer aux républicains belges, que la justice royale sait frapper fort, ferme et longtemps.

« Le château de Huy sert d'épouvantail. Depuis le 10 novembre 1850, il ne peut plus être question d'expiation, car ce jour-là, il a été reconnu qu'il y avait expiation suffisante. Quel homme sincère, connaissant les faits et les causes de ma condamnation, oserait soutenir que c'est uniquement pour expier mes crimes de 1848, que je suis encore enfermé au fort de Huy ? Qui donc oserait demander encore la prolongation de ma détention, pour ce seul motif que la somme de mes souffrances n'équivaudrait pas encore à la somme de mes crimes ? Ne suis-je donc pas en droit de

dire que c'est par un calcul, une spéculation politique quelconque, que je me trouve toujours prisonnier ? A moins que ce ne soit parce que je ne suis nullement disposé à abjurer mes principes.

« Puis-je demander la liberté pour le combat, à ces hommes qui ne verraient qu'une sollicitation là où, de ma part, il y aurait sacrifice ? Mais supposons un instant qu'un arrêté royal me rendît à la liberté, qu'en conséquence je me présentasse pour être admis dans le premier ban de la garde civique ; on me dirait nous ne pouvons vous incorporer, attendu que vous avez subi une condamnation infamante ! Et tu me dis de ne pas me laisser devancer par la générosité du gouvernement. La générosité du ministère belge ! De la générosité vis-à-vis de moi, depuis quatre ans arraché à la lumière et à la vie ! Tu n'y penses pas. Et moi, cette seule pensée me soulève. Sans faiblesse, comme sans bravade, je supporte le malheur. Je ne fléchirai pas et mon cœur n'a pas encore senti de défaillance, quoique tout ce qu'il aime lui manque. Depuis le jour où ma raison s'est ouverte à la vie extérieure comme à la réflexion, je suis républicain et tel je vivrai, toujours fidèle à mon drapeau, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Mais je sais aussi que pour le républicain belge, il est en ce moment un devoir plus impérieux que tout autre : c'est celui de concourir à la défense de l'indépendance et de la liberté de la patrie. Oui, devant le danger commun, il faut un sentiment commun, unanime, de résistance et de dévouement. Oui, le républicain belge doit laisser de côté, jusqu'après le danger passé, la poursuite et la réalisation de ses convictions politiques et sociales.

« Oui, en Belgique, il ne doit plus y avoir que des Belges. Oui, tout cela je le sens vivement, c'est ma conviction et c'est celle aussi, j'en jurerais, de tous les vrais républicains dans le pays. Je ne sais si telle aussi se révèle la pensée du gouvernement. Je ne vois rien, je n'entends rien qui puisse me le faire croire, et je ne serais nullement étonné que l'invasion française ne me trouvât encore dans quelque prison. J'en ai l'âme ulcérée rien qu'à y penser. Il est encore une raison, bien forte, selon moi, qui doit me faire reculer devant l'adoption de ton idée. Je ne puis pas la développer complètement, tu devineras ce que je tais.

« Nous sommes encore quinze détenus ; sur ce nombre, onze ou douze, si je suis bien informé, ont fait, depuis le 2 décembre, des démarches pour obtenir leur liberté. Ces démarches n'ont nullement le caractère patriotique ; et dès lors nous ne sommes plus que trois dans cette situation de réserve et d'indépendance vis-à-vis du gouvernement qu'exigerait impérieusement la nature de ton projet.. Tu comprendras qu'il y a là une impossibilité. Demander sa liberté uniquement parce qu'on veut se lever contre l'étranger, après l'avoir demandé uniquement pour l'avoir, serait assez étrange. Et demander à trois, par patriotisme et bravoure, ce que douze ont demandé par fatigue ou découragement, ou par des considérations toutes personnelles, ce serait s'exposer d'une manière certaine à voir ses intentions travesties et méconnues... »

*
* *

Ainsi que nous l'avons dit, Tedesco fut mis en liberté, le 6 janvier 1854.

Il alla habiter Arlon où il exerça brillamment la profession d'avocat et il devint le chef du parti libéral. Pendant près de trente années, de 1864 à 1893, il représenta le

canton d'Arlon au Conseil provincial du Luxembourg, qu'il présida pendant plusieurs années.

En 1893, il vint s'établir à Bruxelles. Au début de l'année 1897, voyant ses forces faiblir peu à peu, et sentant que sa fin était prochaine, il rentra à Arlon pour y attendre la mort, comme il le déclara à ses intimes.

Il mourut le 28 mai 1897, l'âge de 76 ans. Ses funérailles civiles furent très imposantes. Parmi les discours, citons celui d'un ouvrier plafonneur, M. Jacques Tobias, qui parla au nom de la société de secours mutuels *Les Artisans*, dont V. Tedesco fut un des fondateurs et qu'il présida pendant plusieurs années.

Un autre condamné de Risquons-Tout, Louis Delestrée, mourut à Bruxelles, à l'Hôpital Saint-Jean, le 7 août 1863, à l'âge de 60 ans. Ses funérailles civiles furent faites par la société *L'Affranchissement*.

L'avocat Spilthoorn sortit, le dernier, du Fort de Huy, au mois de janvier 1855, après plus de six ans de détention.

Voici en quels termes le *Messenger de Gand*, du 22 janvier 1855, annonça cette nouvelle :

« Le dernier des 19 condamnés pour l'affaire de Risquons-Tout, M. Charles Spilthoorn, avocat, de Gand, vient de sortir de la prison de Huy, le restant de sa peine lui ayant été remis par le Roi, sous condition de s'embarquer pour les États-Unis et d'y fixer sa résidence. Cette expatriation forcée était, du reste, dans les désirs du prisonnier.

« M. Spilthoorn avait été, après les événements de 1830, nommé par le gouvernement provisoire l'un des trois commissaires généraux préposés à l'administration de la Flandre orientale. Ses collègues étaient MM. Ch. Coppens et F. Vergauwen. M. F. de Meulenaere était commissaire général à Bruges, avant de devenir gouverneur de la Flandre occidentale.

« M. Spilthoorn n'a jamais fait partie de la presse belge ; il n'a pas davantage, hors sa mission temporaire, occupé de fonctions publiques ; mais il fut membre actif des sociétés démocratiques d'*Agneessens*, à Bruxelles, d'*Artevelde*, à Gand, de *Breydel* et *Coninck*, à Bruges, de *Zannequin*, à Renaix et d'*Ackerman*, à Audenaerde.

« En 1848, M. Spilthoorn fut délégué à Paris avec M. Braas, de Namur, par la *Société démocratique internationale*, de Bruxelles, pour s'assurer si, dans l'hypothèse de changements en Belgique et dans le reste de l'Europe, la France républicaine renoncerait aux idées de conquêtes et considérerait les Belges comme des alliés et des frères, non comme des subordonnés ou vassaux.

« M. Braas revint immédiatement à Bruxelles rendre compte à ses mandants de ce qu'il avait pu apprendre ou connaître des sentiments qui animaient les vainqueurs du jour.

« M. Spilthoorn resta quinze jours encore à Paris, et s'opposa, nous assure-t-on, au plan du lieutenant Fosse qui voulait établir, par une agression du dehors, un nouveau gouvernement en Belgique.

« Mais la coïncidence de son retour en Belgique avec l'équipée de Risquons-Tout, lui fut fatale. Il fut arrêté à Courtrai en mars, et a fait ainsi sept ans de prison, à deux mois près.

« M. Spilthoorn a obtenu la permission de s'arrêter quarante-huit heures à Bruxelles, et une semaine à Gand, pour dire un dernier adieu à ses amis. Il a quitté Bruxelles hier, et partira de Gand pour Anvers, où il attendra la première partance à destination de New-York.

« M. Spilthoorn est âgé de 50 ans environ. Il est né à Cruyshauten, district d'Audenaerde. »

En 1870, Spilthoorn fut autorisé à rentrer en Belgique. Par décision du Conseil de discipline, datée du 14 décembre 1870 et signée par son secrétaire M. Delandtsheere, il fut porté au tableau de l'ordre des avocats exerçant près la Cour d'appel de Bruxelles.

Il mourut le 12 septembre 1872, à Bruxelles et fut enterré par les soins de la Libre pensée. Chose curieuse, ni le journal *L'Internationale*, ni *La Liberté*, ne parlèrent de sa mort il avait cependant lutté et souffert pour la cause démocratique et l'émancipation du peuple...

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 385

La gravure suivante, no 42

Victor Tedesco à 68 ans

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

Mais le peuple oublie vite. D'ailleurs, il ne pouvait en être autrement. Une fois qu'ils n'eurent plus peur, les dirigeants se montrèrent féroces pour les républicains et les socialistes ; policiers, magistrats, journalistes, bourgeois, se coalisèrent pour défendre à la fois et la monarchie et le régime oligarchique, afin d'empêcher les démocrates de s'organiser et d'éclairer la masse populaire sur ses droits et ses devoirs.

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Deuxième partie : La Belgique en 1848-1849

Chapitre V

La Campagne des Banquets républicains

BANQUETS À VERVIERS, À ROUX, À BRUXELLES, À BRAINE-LE-COMTE, À MONS, À FLEURUS. - LE BANQUET DU 25 MARS AU PRADO. - DES PERTURBATEURS ET DES POLICIERS FONT IRRUPTION DANS LA SALLE. - PROTESTATION DU PRÉSIDENT J. - C. HOUZEAU. - LA POLICE LAISSE FAIRE. - PLAINTES AU PARQUET. SILENCE DE CELUI-CI. - INVENTION D'UN COMLOT DÉMOCRATE-SOCIALISTE. - PROCÈS EN COUR D'ASSISES. - TROIS NOUVEAUX CONDAMNÉS À MORT. - LEUR TRANSFERT À LA CITADELLE DE HUY. - APPRÉCIATION DE LA PRESSE SUR CE SCANDALEUX PROCÈS. - CONDAMNÉS GRACIÉS.

[Retour à la table des matières](#)

En France, avant le 24 février, les républicains, les démocrates ou simplement les revisionnistes ne pouvaient se réunir, ni convoquer de grandes assemblées publiques, comme en Angleterre. Pour faire leur propagande, ils en étaient réduits à organiser des « Banquets réformistes », et l'on sait que c'est à cause de l'interdiction de l'un de ces banquets, qu'éclatèrent des émeutes qui ne tardèrent pas à se transformer en Révolution.

En Belgique, depuis 1830, le droit de réunion et d'association existait, de par la Constitution. Mais, entre le *droit* et le *pouvoir* de faire quelque chose, il y a souvent un abîme.

Le lecteur se rappelle les difficultés de toutes sortes que rencontrèrent les organisateurs des premiers meetings d'ouvriers.

On déclarait que ces réunions publiques étaient convoquées pour exciter les travailleurs au désordre et qu'elles devaient nécessairement se terminer par le pillage des maisons des gens riches. Et comme les « meneurs » passaient outre, la police secrète se chargeait d'aller faire du tapage dans les réunions, y empêcher les orateurs de se faire entendre, ce qui lui permettait d'intervenir et d'arrêter les hommes qui déplaisaient au pouvoir.

Après le 24 février, ces mœurs policières étaient toujours en usage. À chaque instant, des désordres étaient provoqués par des individus que la police n'inquiétait pas et laissait recommencer le lendemain, alors que des gens inoffensifs étaient arrêtés, poursuivis et condamnés.

Voici d'ailleurs, pour montrer en quels termes les journaux bourgeois parlaient des meetings, un extrait du *Journal des Flandres*, de Gand, qui fut reproduit, le lendemain, dans la partie non officielle du *Moniteur* :

« Grâce à l'annonce faite par le *Messenger de Gand*, d'un *Meeting* qui devait avoir lieu hier dans un cabaret de cette ville, un grand nombre de curieux et de désœuvrés se sont rendus au local indiqué. Des discours provoquants y ont été prononcés par un démagogue qui, à en juger par sa mise soignée, doit vouer un culte sacré au communisme. Mais l'ouvrier gantois, qui a la conscience de sa position, sait que l'ordre et la tranquillité sont indispensables pour lui continuer le peu de travail qu'il a encore pendant la saison rigoureuse, et que, sans ces deux éléments, il doit perdre infailliblement toute ressource pour lui et sa famille, à pris en pitié les déclamations du soi-disant démocrate.

« Celui-ci, voyant le peu d'effet qu'il faisait par ses propres inspirations sur son auditoire, a voulu commencer la lecture d'un article stupidement violent, qui a été publié par un dégoûtant carré de papier. L'assistance a interrompu la lecture en criant : « Si nous voulons savoir ce qui se trouve dans les journaux, nous pouvons les lire nous-mêmes. » Sur ce, la séance a été levée et le démagogue s'est retiré tout penaud.

« Ainsi, grâce ami bon esprit de notre classe ouvrière, ce meeting n'aura été qu'un ridicule coup d'épée dans l'eau.

« Du reste, la police locale avait pris toutes les précautions pour maintenir l'ordre, dans le cas où des malveillants auraient voulu le troubler. »

*
* *

Les condamnations à mort, pour l'affaire de *Risquons-Tout*, si elles jetèrent quelque émoi parmi les démocrates républicains et socialistes, ne les découragèrent pas cependant. Ils n'organisèrent plus, il est vrai, de réunions publiques, mais ils se décidèrent de créer des associations démocratiques et de se réunir en des « Banquets »,

dans lesquels les principes républicains et socialistes seraient exposés, sans que l'on eût à y craindre les perturbateurs et la police.

Le premier de ces Banquets devait avoir lieu à Bruxelles, à l'occasion du 18^e anniversaire de la Révolution de Septembre 1830.

Pour commémorer cet anniversaire, le Gouvernement, qui semblait avoir peur de fêter cet événement, se borna à faire chanter un *Te Deum* à Sainte-Gudule. Aucune autre solennité n'était annoncée, pas même le pèlerinage annuel sur la tombe des révolutionnaires de septembre, à la Place des Martyrs.

Quelques démocrates décidèrent donc de convoquer leurs partisans, pour qu'ils assistassent au Banquet qui devait avoir lieu le 26 septembre.

Mais quelques jours avant le banquet, les organisateurs apprirent que leur réunion serait troublée par des émissaires de la police, ce qui les détermina à y renoncer, afin d'éviter une lutte qui aurait pu être sanglante.

En province, de nombreux banquets démocratiques eurent lieu également, et il convient de donner une mention spéciale à celui de Verviers, qui fut organisé le 27 octobre 1848, par la *Société des droits et devoirs de l'homme*.

Cent-vingt convives y assistèrent. La fête fut des plus animées. Plusieurs discours furent prononcés et des chanteurs improvisés y firent entendre les meilleures chansons démocratiques.

M. le baron de Steiger y parla le premier et porta un toast à la *République démocratique une et indivisible !*

« Citoyens ! dit-il, je veux boire à l'avènement de la République démocratique en Belgique ; c'est-à-dire à l'établissement du Gouvernement de la Nation par la Nation elle-même, tout entière, à l'exclusion de tout privilège accordé à la naissance et à la fortune, au détriment du grand nombre. »

M. Mottet, président de la *Société des Droits et Devoirs de l'homme*, parla à son tour et porta un toast *aux ouvriers ! à l'avènement des classes ouvrières !*

« Messieurs, s'écria-t-il, je me suis donné avec bonheur la mission de porter ce toast, parce que j'étais sûr de l'écho qu'il trouverait dans vos cours : *Aux Ouvriers !* On ne connaît pas de cause plus grande dans le passé et plus féconde dans l'avenir que celle des classes laborieuses. L'histoire du monde prouve qu'elles ont toujours été victimes d'une grande injustice sociale. Dans l'antiquité, cette injustice a été fatale aux sociétés, parce qu'elles n'avaient pas une base équitable.

« Les sociétés modernes sauront-elles se garantir des périls qui ont perdu leurs devancières ? Feront-elles aux ouvriers leur part au soleil de la liberté et de la civilisation ?

« Oui, Messieurs, et j'en atteste les principes si éloquemment proclamés dans cette enceinte par notre ami Steiger ; le monopole électoral disparaîtra, et la loi, plus intelligente, réunira tous les intérêts dans le cercle d'une vaste solidarité...

« Aux ouvriers donc, Messieurs ! À leur bonheur futur ! À l'émancipation politique à laquelle nous nous dévouerons toute notre vie ! »

Le *Débat social* du 30 novembre 1848, parlant de l'agitation républicaine qui se manifestait dans le pays, écrivait :

« Nous pouvons annoncer à nos amis de province que Bruxelles se réveille. Les démocrates de la capitale, trop longtemps plongés dans un repos coupable, ont compris que le moment était venu, pour eux, de prendre enfin part aux efforts qui se font de tous côtés, pour arriver à l'émancipation des travailleurs... »

Un banquet eut lieu le dimanche, 26 novembre, en la vaste salle de la *Maison des Brasseurs*, chaussée de Louvain, ou plutôt : « hors de la porte de Louvain » comme on disait alors. Près de 300 convives y prirent part et toutes les classes de la société s'y rencontrèrent : des avocats, des médecins, des propriétaires, des fabricants, des négociants, des patrons, des ouvriers. Il y eut aussi quelques délégués des associations démocratiques de province.

Des toasts furent portés : à *l'Union*, à *la Concorde*, à *la Révolution dans ses manifestations passées et futures*, à *l'organisation du parti démocratique*, à *la République démocratique et sociale*, à *aux Travailleurs*, à *aux Prisonniers politiques*, à *Ceux qui sont morts* et à *Ceux qui devront mourir pour la liberté*, etc.

On chanta : *Le Pain de la Prison*, *La Marseillaise*, *L'Echo des Ouvriers*, et deux collectes furent faites : l'une au profit des détenus politiques, l'autre pour l'achat d'un souvenir à Robert Blum, qui venait d'être fusillé à Vienne, pour sa participation au mouvement révolutionnaire.

On se sépara, dit un journal, vers 11 heures et demie, aux cris mille fois répétés de : *Vive la République démocratique et sociale !*

Ces banquets ne laissèrent point la police indifférente, car chaque fois qu'ils avaient lieu, elle prenait des mesures spéciales, mais elle n'eut cependant jamais à réprimer le moindre désordre.

Le 14 janvier 1849., un grand banquet eut lieu à Roux auquel, malgré un temps effroyable, tempête et pluie torrentielle, assistèrent 10 convives parmi lesquels des délégués de Bruxelles, de Mons, de Fleurus, de Wanfercée-Baulet, de Jumet, de Châtelet, de Couillet, de Marchienne et de Fontaine-l'Évêque. Ce qui caractérisa cette réunion, c'est que les ouvriers en constituaient la grande majorité, et que ce furent principalement des ouvriers qui y prononcèrent des discours. Ils portèrent des toasts : à *l'Avenir de l'Humanité !* à *Tedesco*, à *Mellinet et autres condamnés politiques !* À *l'affranchissement des Travailleurs !* À *l'Instruction des masses !* À *la jeunesse démocratique et socialiste !* etc.

Ce banquet se termina également par une collecte au profit des détenus politiques...

D'autres banquets eurent lieu à Braine-le Comte, à Mons, à Gand, etc.

Le 28 janvier 1849, la *Réunion fraternelle*, de Bruxelles, organisa un nouveau banquet. Il eut lieu au *Palais royal*, dit aussi Grand Salon, chaussée d'Etterbeek. Le droit d'admission était de 50 centimes, moyennant quoi chaque convive recevait un petit pain, dit pistolet, et une tranche de jambon (musken esp).

Les journaux démocratique annoncèrent qu'il ne serait délivré que 700 cartes, et que les toasts et les titres des chansons devaient, préalablement, être communiqués au président du Banquet.

Parlant de cette fête démocratique, le *Débat social* dit que : « ni les odieuses calomnies de la presse royaliste et bourgeoise, ni les efforts faits par les plus intrépides de ces honnêtes organes de la presse modérée, n'avaient empêché la réunion d'être nombreuse, admirable d'ordre et de tranquillité, grande surtout par l'enthousiasme qui embrasait toutes les têtes et remplissait tous les cœurs. » Ce fut l'avocat Victor Faider qui, en tenue de garde civique, et assisté de deux ouvriers, présida la réunion. Quand l'heure des discours fut venue, l'un des assesseurs, le citoyen Bataille, accorda la parole au président Victor Faider, qui commença par rappeler l'article 19 de la Constitution qui permet aux Belges de s'assembler. Il termina par ces paroles qui se justifiaient par les menaces policières de l'époque :

« Citoyens, du calme, de l'ordre, de la dignité et nous sommes sauvés. Il est possible, il est probable, que parmi nous il s'est glissé quelques-uns de ces hommes qui acceptent pour mission de semer le désordre et la lutte dans les réunions populaires. Je vous adjure d'exercer autour de vous une surveillance sévère. S'il se trouve ici quelque homme qui se lève et qui fasse une proposition ou contraire à la loi, ou contraire à l'ordre ; qui tienne des propos violents, ou cherche à faire naître une lutte entre vous, celui-là, marquez-le au front, il n'est point de vos amis, il n'est point de vos frères, celui-là est un ennemi qu'il faut exclure sans retard !

« Citoyens, nous sommes nombreux, nous sommes unis et d'accord : soyons calmes et dignes et nous triompherons ! »

Puis on entendit des toasts, du citoyen Mathieu : à *l'Association* ; de Faider : à *la République démocratique et sociale* ; de Dumont, fabricant de cigares : à *la République* ; de Nicolas Coulon : à *l'Emancipation des travailleurs* ; de Labiaux : à *au Socialisme* ; de Gigot, au nom des démocrates allemands : à *l'Hospitalité belge* « non pas à l'hospitalité officielle, dit-il, mais à celle que nous pratiquons tous !

Le citoyen Mathieu donna encore lecture d'un toast à *l'Abolition du prolétariat* adressé par Tedesco, condamné politique ; puis les citoyens Jean Pellerin et Aert, ce dernier président de *l'Association fraternelle des ouvriers cordonniers*, parlèrent en flamand.

Vint enfin un discours de J. - C. Houzeau, qui développa cette idée : que le suffrage universel réclamé par plusieurs orateurs du banquet, n'est qu'un moyen mais que le but est le socialisme !

Les convives se séparèrent vers dix heures du soir - la réunion avait commencé à 6 heures - dans le plus grand calme.

Ce banquet du *Palais royal* eut un grand retentissement. Plusieurs journaux bourgeois, catholiques et libéraux, en rendirent compte avec plus ou moins d'impartialité, la plupart se moquaient de ces « festins démocratiques à 50 centimes

Cette campagne de banquets démocratiques et républicains continua pendant plusieurs mois ; il y en eut presque chaque semaine dans l'une ou l'autre ville du pays.

Le 11 février, une de ces réunions eut lieu à Fleurus et compta 200 convives. Elle fut présidée par le docteur Bayot, conseiller communal. Le citoyen Labiaux, délégué des démocrates de Bruxelles, ainsi que l'ouvrier Perrier y portèrent un toast au suffrage universel.

Le dimanche 25 février, ce fut le tour des démocrates de Verviers. Ils fêtèrent le premier anniversaire de la Révolution de 1848, par un grand banquet qui réunit plus de 1,000 personnes.

Hector Mottet présidait ; il proposa d'ouvrir la réunion fraternelle par une collecte au profit des condamnés politiques, puis il donna la parole au citoyen Donnay, médecin à Herve, un beau vieillard de 80 ans, qui porta un toast très applaudi : *À l'Espérance, à la prochaine régénération de notre Patrie !* Parlèrent ensuite le citoyen de Steiger, qui but à la révolution du 24 février et aux républicains démocrates-socialistes qui lui avaient imprimé son véritable caractère, et le citoyen van den Broeck, de Tirlemont, qui but à *l'affranchissement des prolétaires, à la solidarité humaine sans laquelle la fraternité n'est qu'une formule morte !*

Vers la fin du repas, se présenta une députation avec un nouveau drapeau de la *Société des droits et des devoirs de l'homme*, sur lequel étaient inscrits ces mots : *Liberté, Égalité, Fraternité*. Le porteur du drapeau s'avança au milieu des acclamations des convives et le présenta au citoyen Mottet en lui disant : « Ce drapeau n'est pour nos adversaires que l'emblème du sang et du pillage, c'est pour nous le symbole de la devise sainte : *Liberté, Égalité, Fraternité*. Cette devise sera une vérité et le jour de notre triomphe, nous oublierons la calomnie et la persécution. Jamais aucun excès ne souillera notre drapeau ; jamais il ne sera pour nous un signal de haine ou de vengeance. Nous le remettons en vos mains et notre volonté est qu'il reste pur ! »

Le président s'avança alors majestueusement pour recevoir le drapeau « ce dépôt sacré », et dit : « Citoyen, j'accepte ce drapeau que vous remettez en mes mains. Le serment solennel que vous venez de prêter est garant de l'avenir ! ... »

Un citoyen français qui assistait à ce banquet fut expulsé du territoire dès le lendemain matin.

*
* *

Mais de tous les banquets démocratiques de cette époque, le plus célèbre, fut assurément celui qui eut lieu le 25 mars 1849 en la salle du *Prado*, place Communale, à Molenbeek-Saint-Jean.

Ce banquet était organisé par la *Réunion fraternelle* de Bruxelles.

Pour y prendre part, il fallait être muni d'une carte qu'on délivrait À *la Statue*, estaminet, rue de la Chancellerie, 1, chez M. Loquet.

« Les portes seront ouvertes à 5 1/2 heures, disait l'annonce, et elles seront fermées à 7 heures, pour ne pas troubler le silence pendant les discours et les chants. »

La veille du banquet le *Débat social* publiait cette note :

« C'est demain dimanche que sera donné le banquet de la *Réunion fraternelle*, dans les salons du *Prado*. Tout nous fait présager que cette manifestation pacifique et légale sera nombreuse et digne. Des bruits absurdes et calomnieux ont été répandus, à ce qu'on nous rapporte, dans le but peut-être de jeter l'inquiétude parmi les citoyens paisibles et de les éloigner du banquet. La *Réunion fraternelle*, tout en usant du droit constitutionnel, proteste à l'avance contre toute tentative illégale ; elle ne peut voir sous de telles manœuvres que de coupables machinations d'agents provocateurs. »

Plus de 1,200 personnes assistèrent au banquet : bourgeois, ouvriers, gardes civiques...

La salle était décorée de drapeaux, d'emblèmes, de devises.

Derrière le bureau, deux écussons portaient, l'un « *Aimez-vous les uns les autres !* » ; - l'autre « *Vous êtes tous frères !* »

À droite et à gauche, on lisait le texte des articles 19 et 20 de la Constitution : *Droit de réunion - Droit d'association* et plus loin, vers le fond de la salle : *Droit au travail - Organisation du crédit - Instruction du peuple - Association*, etc.

Avaient été invités au banquet les rédacteurs des journaux démocratiques et les délégués des Associations démocratiques de Liège, Mons, Gand, Verviers, Charleroi, Roux, Fleurus, Boussu, Wasmès, etc., etc.

À 6 heures et demie, l'un des présidents, J.-C. Houzeau, se leva. Un silence général s'établit aussitôt.

Il commença par dire que l'on était réuni en vertu de l'article 19 de la Constitution, dont il donna lecture ; puis il ajouta que le droit de réunion est un droit sacré, qu'il fallait que le caractère pacifique et légal de cette réunion fût bien posé dès le début, et que pleins pouvoirs devaient être donnés au bureau pour garantir les assistants contre les provocations.

Le bureau provisoire fut maintenu par acclamation.

Le président continua ensuite en ces termes :

« Eh bien ! si quelques-uns de ces hommes qui vivent du prix de l'infamie ¹ essayaient de donner à notre réunion un caractère contre lequel nous protestons à l'avance, nous ne vous demandons qu'une chose, c'est que tous les bons citoyens, les vrais démocrates, se tiennent en place et en silence. Qu'il se fasse dans la salle un silence solennel afin que l'on distingue la voix, et que l'on reconnaisse le visage du provocateur.

« Que l'on sache bien que c'est pacifiquement et par la seule influence des idées que nous voulons le triomphe de notre cause.

« Ceux qui souffrent et qui espèrent ont aussi le droit de se réunir, car tous les Belges sont égaux devant la loi. Il ne sera pas dit que la calomnie atteindra toujours les plus loyales intentions, les plus légitimes efforts.

« Ouvrons donc le banquet et que la fraternité règne entre nous ! »

Ces paroles furent vigoureusement applaudies.

Le premier orateur inscrit n'étant pas présent, la parole fut donnée au citoyen Gustave Mathieu.

Il commença par protester contre les bruits absurdes que l'on avait fait courir et contre les calomnies infâmes qui avaient été répandues au sujet du banquet et de ses organisateurs.

Il proposa de boire à l'émancipation des travailleurs par l'organisation du crédit, persuadé, disait-il, que ce toast résumait la pensée de tous les citoyens présents à la manifestation.

« Les siècles d'autrefois, ajoutait-il, ne sont plus que des heures aujourd'hui. Le temps ne marche plus, il vole !

« Il y a un an à peine, une révolution, qui a été une surprise pour bien des gens, nous a placés tous en face d'un problème immense, dans ses proportions, comme il le sera dans ses résultats : l'affranchissement du travail ou, si vous aimez mieux, l'organisation du travail ! »

L'orateur continuait sur ce ton, quand un incident l'obligea à s'arrêter.

Le citoyen De Jonghe, l'un des commissaires de la salle, vint annoncer que quelques agents provocateurs avaient brisé la grille de la cour et s'introduisaient dans le jardin.

« Pour éviter une lutte avec des hommes payés pour troubler l'ordre de notre réunion, dit-il, je crois qu'il serait bon de lever la séance. »

Sur ces mots, deux ou trois convives se levèrent pour sortir, mais l'immense majorité des assistants resta assise dans le plus grand calme.

¹ Allusion aux mouchards et aux agents provocateurs. Nous résumons d'après le compte rendu publié par le *Débat social*.

L'un des présidents se leva aussitôt : « Nous sommes dans notre droit, dit-il. Seulement, pour ne pas tomber dans le piège qu'on veut nous tendre, je vous propose, au nom du bureau, de nous retirer en paix. »

De tous côtés on cria : « Non ! non ! restons Ne partons pas t Nous sommes dans notre droit t »

Le bureau se consulta et décida de rester.

« Je vous fais une prière, citoyens, dit le président, et j'espère qu'elle sera entendue : Que tout le monde soit calme et reste assis. Si quelqu'un ici voulait proférer un seul cri séditieux, que tous se taisent, que le perturbateur se montre, s'il en a le courage, et qu'il soit marqué au front du cachet de l'infamie ! » (*Bruyants applaudissements*).

Le président accorda alors la parole au citoyen Jean Pellerin, ouvrier cordonnier, qui parla en flamand à peu près en ces termes :

« Nous sommes réunis non seulement en vertu d'un droit politique, mais au nom de l'article 19 de la Constitution.

« Que sommes-nous venus faire ici ? Nous sommes venus prendre place à un banquet fraternel. Le Christ réunissait ses disciples, partageant avec eux le pain et le vin. Il leur recommandait de s'asseoir souvent à la même table, parce que ces fraternelles communions effacent les haines et les discordes, pour semer l'amour et la confiance. Des agapes des premiers chrétiens ne sortirent point les bourreaux, mais les martyrs. Demandez-le à l'histoire ! »

Après avoir développé cette idée que la Société se transforme avec le temps, il ajouta que l'avenir réserve à l'humanité des destinées nouvelles, des temps plus justes et plus heureux. « Le régime de l'inégalité s'écroule et celui de la fraternité s'avance ! »

On applaudit ferme !

Plusieurs chansons démocratiques furent chantées et répétées en chœur, par les 1,200 convives.

Le citoyen Péruset, délégué de Mons, porta ensuite un toast à Louis Blanc et aux martyrs de la démocratie.

Un ouvrier, le citoyen Bataille, parla à son tour ; il dit que la démocratie avait quatre ennemis à vaincre : la force, l'intrigue, l'argent et l'ignorance.

Il protesta contre le privilège électoral des censitaires à 20 florins et réclama le Suffrage universel.

Le président accorda ensuite la parole au citoyen Nicolas Coulon, tailleur, pour chanter le *Chant des Ouvriers*, de Pierre Dupont :

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 397

la gravure suivante, no 43

Jean-Charles Houzeau

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

*Aimons-nous, et quand nous pouvons
Nous unir pour boire à la ronde,
Que le tonnerre se taise ou gronde,
Buvons, buvons, buvons
À l'indépendance du monde !...*

Mais à peine eût-il commencé son chant, que le bruit venant du dehors augmenta. On brisait les vitres à coup de pierres. Des individus armés se trouvaient dans les jardins et la police laissait faire. Le président le constata et protesta vivement contre cette complicité de ceux qui avaient la mission de faire respecter l'ordre.

« Dans ces conditions, dit-il, il est impossible de continuer la séance et il est prudent de nous retirer.

« Au nom de la Constitution, dit-il encore, je vous prie de conserver, en vous retirant, le calme et la dignité que vous n'avez cessé de montrer depuis trois heures que vous êtes réunis, et depuis une heure qu'on nous assiège... Quant à nous, membres du bureau, nous assumons la responsabilité de tout ce qui pourrait survenir dans l'intérieur de cette salle, et jusqu'à ce que tout le monde se soit retiré, nous resterons, quoi qu'il arrive, au poste qui nous a été confié. » ¹

¹ C'est Houzeau qui parla ainsi. Un des biographes du célèbre savant, M. A. Lancaster, déclare que Houzeau ne dut son salut qu'à une porte dérobée qui lui permit de gagner la chaussée et les champs. M. A. Lancaster, très sympathique à l'ancien directeur de l'Observatoire de Bruxelles, emprunta ce détail à un article sur Jean-Charles Houzeau, sa vie et ses œuvres, que publia, dans la *Revue pédagogique belge* (août 1888), M. J. Nyns-Lagaye, qui disait tenir son récit de son père, témoin oculaire.

La narration de M. Nyns fut infirmée par César De Paepe, dans le *Peuple* du 30 janvier 1890, qui y écrivit :

« Sous la pression de la bande massée au dehors, une porte finit par céder et la salle fut envahie après un combat acharné livré dans le jardin du *Prado*, entre les débardeurs de Toone Reeper et Désiré Brismée, à la tête de quelques compagnons imprimeurs.

« Au moment où la salle était envahie, le président, J.-C. Houzeau, déclara la séance levée et il se retira tranquillement avec Coulon, sans être particulièrement remarqués par les envahisseurs.

Après ces paroles, les convives se retirèrent lentement.

À 8 h. 30 tout était fini.

Voici comment le *Moniteur belge*, du 27 mars, rendit compte de cet événement, en tête de sa partie non-officielle :

« Un banquet politique a eu lieu dimanche dans la salle du *Prado*, à Molenbeek-Saint-Jean. Quelques mesures de précaution avaient été prises. La compagnie de la garde civique du faubourg de Laeken était de service à la maison communale de Molenbeek-Saint-Jean. La brigade de gendarmerie avait reçu du renfort.

« Un grand nombre de curieux stationnaient dans la rue de l'Église et accueillait par des railleries les convives à leur entrée dans le jardin du *Prado*.

« Vers 7 heures et demie, une centaine d'individus sont entrés de force par une porte donnant dans le jardin, et ont envahi la salle du banquet en criant « pas de République ! »

« Sur la réquisition d'un des commissaires du banquet, le commissaire de police de la commune, assisté de la gendarmerie, est venu occuper les issues de l'établissement.

« À 8 heures, le banquet a été terminé et les convives sont sortis du *Prado* au milieu de cris de « vive le Roi ! pas de République ! » proférés par la foule qui occupait la rue de l'Église et les rues adjacentes. »

*
* *

La *Réunion fraternelle*, se réunit le lendemain et décida d'ouvrir une enquête, à la suite de laquelle elle adressa une plainte au Procureur du Roi.

Ce fut le président de la *Réunion fraternelle*, M. Ed. André, architecte, demeurant place du Grand Hospice qui la rédigea. Il mettait en cause :

1° Le sieur Toone Reeper, tailleur de la police, habitant 9, Marché-aux-Poulets, à Bruxelles, qui, accompagné de son fils, avait le premier forcé la porte d'entrée ;

2° Le sieur Degorain, dit Latour, autrefois condamné à 8 années de travaux forcés et à l'exposition publique pour vol avec effraction, tenant une maison de prostitution rue des Six-Aunes, à Bruxelles ;

3° Le sieur De Schepper, bottier, rue de l'Arbre-bénit, 23, à Ixelles ;

« Quelques semaines encore avant sa mort, nous nous entretenions de ces faits avec Coulon, à propos d'un récit publié récemment dans une biographie de Houzeau ; et notre vénérable ami soutenait qu'il était absolument faux que les organisateurs du banquet, Houzeau entre autres, aient dû sortir par une petite poile dérobée et se sauver à travers la campagne... »

4° Le sieur Casaque, ancien déserteur, ancien détenu à la prison militaire d'Alost, domicilié chaussée de Gand.

Le plaignant assurait ensuite que la police avait été requise, et qu'elle avait refusé d'intervenir pour faire cesser les perturbateurs ; qu'un sous-lieutenant de gendarmerie, le sieur d'Hauve, sommé par un garde civique de constater le flagrant délit, répondit : « Si j'entre là dedans, ce sera à cheval et pour vous mettre tous à la porte »

Parmi les témoins de ces faits, le citoyen André citait :

Désiré Brismée, imprimeur ;

Nyns, tailleur ;

Debraun, brossier ;

Van Quoillie, corroyeur ;

Janssens-Decuyper, propriétaire du *Prado* ;

Van Damme, ébéniste, à Ixelles, qui avait été frappé à sa sortie de la salle

Borremans, tailleur, rue de Flandre, 37, etc., etc.

L'enquête apprit encore différents détails édifiants, notamment celui-ci :

Le propriétaire du *Prado* déclara que le commissaire de police de Molenbeek s'était présenté chez lui, pour lui demander s'il avait loué sa salle, pour un banquet, « à des individus ».

« - Oui, répondit le patron.

« - Avez-vous un engagement formel ?

« - Oui, et un solide.

« - C'est dommage, répliqua le commissaire, on était parvenu à les dépister de partout et à leur faire refuser des salles ! »

Voici encore, à ce sujet, une autre histoire :

Quelques jours avant le Banquet, un sieur Laroque, artificier du Roi, avait écrit aux organisateurs du Banquet, pour leur offrir de faire un feu d'artifice le soir, moyennant une légère rétribution.

Ce sieur Laroque, dit de Beaumont, avait de mauvais antécédents. Il avait été cassé de son grade de lieutenant-artificier de l'artillerie belge, en 1832, et il avait joué un rôle dans le complot des généraux Vander Smissen et Vandermeeren. De plus, il était le beau-père d'un nommé De Crehen, l'un de ceux qui révélèrent le prétendu « complot », dont il sera question plus loin.

Que serait-il arrivé si on avait accepté les propositions de cet individu ? Par suite des préparatifs du feu d'artifice, on aurait introduit de la poudre au *Prado*. Qui, sait si la police, qui laissa les émeutiers, n'aurait pas déclaré que cette poudre devait servir à quelque terrible complot...

*
* *

L'attitude de la presse bourgeoise, tant libérale que cléricale, fut passablement odieuse dans cette circonstance.

Au lieu de protester, au nom du droit de réunion, contre la violation du local et contre la complicité de la police, elle publia forces détails mensongers, parla de complot, et alla jusqu'à déclarer qu'il y avait de nombreux repris de justice parmi les auditeurs.

« La liberté pour faire le tour du monde ! ... »

Quant au parquet, au lieu d'agir et de faire respecter les droits constitutionnels des citoyens, il ne daigna point s'occuper de la plainte qui lui avait été adressée, et fit la sourde oreille. Le *Débat social* eut beau publier un article virulent sous le titre : *Existe-t-il une justice en Belgique ?* messieurs les magistrats n'en restèrent pas moins inertes.

Le 22 mai, c'est-à-dire près de deux mois après ces incidents, le citoyen André adressa une nouvelle plainte au Procureur du Roi. Il s'y déclarait étonné de ce que sa lettre du 27 mars, contenant des faits précis, donnant les noms de témoins honorables, fut restée sans suite, et il ajouta des noms nouveaux à ceux donnés auparavant, notamment ceux de Van Oomissen, Jacques, débardeur, près du Mestbak, et Van Oomissen, Joseph, cabaretier, rue des Bouchers.

Le Parquet ne bougea pas davantage. Il laissa tranquille Toone Reeper et sa bande.

Il était convenu que les démocrates et les socialistes étaient hors la loi, qu'ils n'avaient pas droit à la protection des autorités, que les Léopoldistes de 1849 pouvaient tout se permettre, de même que les pillards de 1834 avaient pu, au cri de « Vive le Roi ! » saccager les maisons des Orangistes.

Il fut reconnu plus tard, que les actes commis contre les assistants du Banquet du *Prado*, avaient été organisés. Une distribution d'argent avait été faite à quelques voyous par un officier du régiment des guides, sous les yeux du sieur Senaut, capitaine pensionné, demeurant, 14, rue de l'Écuyer. Avant l'attaque du *Prado*, les envahisseurs avaient fait de copieuses libations. Le coup fait, leur chef, Toone Reeper, les régala encore largement de genièvre.. :

Et non seulement la Justice n'intervint pas pour punir les coupables, mais ceux qui n'avaient à se reprocher que d'être républicains, et de prendre au sérieux les libertés constitutionnelles, furent frappés !

Le Président du Banquet du *Prado*, Jean-Charles Houzeau, était à cette époque aide-astronome à l'Observatoire Royal, et le Directeur de cet établissement, l'illustre Quetelet, faisait de son aide le plus grand cas.

Houzeau fut révoqué, malgré Quetelet, par M. Rogier, ministre libéral... Plus tard, Houzeau parti en Amérique fut rappelé de là, par le gouvernement catholique, en 1876.

Voici ce que dit à ce sujet M. Lancaster, dans la biographie dont nous avons parlé :

« Dès que la succession de Quetelet au poste de directeur de l'Observatoire avait été ouverte, les amis de Houzeau s'étaient mis en campagne pour amener le Gouvernement à lui confier ces hautes fonctions. Ils savaient que, parmi les savants belges, il était le seul qui eût l'initiative et les qualités voulues pour réorganiser l'Observatoire et le faire sortir de l'état de torpeur dans lequel il était tombé. Houzeau cependant était loin d'encourager leurs démarches ; la perspective de rentrer en Europe ne lui souriait guère.

« Depuis que je suis à la Jamaïque et que j'ai tout mon temps, ayant pris ma retraite pour ainsi dire, j'ai beaucoup travaillé - écrivait-il le 23 mars 1875 - et cette activité, qui se continue, rend mon existence véritablement agréable. Je vous dirai en toute sincérité que j'aurais réellement beaucoup de peine à abandonner mon beau climat pour un très vilain, que probablement ma santé ne supporterait plus. »

Les négociations continuèrent néanmoins. Mais elles étaient laborieuses, car, malgré tous ses titres scientifiques à la position que ses amis souhaitaient ardemment lui voir occuper, Houzeau avait contre lui son absence prolongée du pays, sa situation d'aide révoqué et ses convictions politiques et philosophiques. Ici se place un incident qui a été maintes fois raconté, et qui n'a jamais été démenti, que nous sachions :

« Au moment de soumettre à la signature du Roi la nomination de Houzeau, les ministres exprimèrent quelques réserves au sujet des opinions de ce dernier :

« Sire, c'est un libre penseur », dirent-ils.

« Cela regarde sa conscience », répondit sa Majesté.

« Sire, c'est un républicain. »

« Cela me regarde », riposta le Roi. Et prenant la plume, il signa immédiatement l'arrêté de nomination.

« Le Roi avait d'ailleurs consulté directement ou entendu l'avis des membres les plus éminents de l'Académie. Tous avaient répondu dans le même sens, avec une sorte de confiance illimitée dans le jugement de Houzeau, dans son sens pratique et ses capacités.

« Rogier lui-même qui, en 1849, avait signé l'arrêté de révocation de Houzeau, était allé voir le Roi pour lui dire que s'il était encore ministre il le nommerait. Il voulait ainsi réaliser une promesse qu'il avait faite antérieurement, en disant : « Je lui dois une réparation. »

« Au commencement de 1876, toutes les difficultés furent enfin levées, et Houzeau, qui était loin de s'y attendre, reçut l'offre officielle de la place de directeur.

« Le 25 mars, il s'embarquait pour l'Europe, et le 17 juin, il prenait la direction de l'Observatoire »¹.

J.-C. Houzeau, qui était né à Mons, le 7 octobre 1820, mourut à Schaerbeek, le 12 juillet 1888, rue de Robiano, 22.

Ses funérailles civiles furent imposantes. Le deuil était conduit par le frère du défunt, aujourd'hui sénateur radical-socialiste de Charleroi. Cinq discours furent prononcés dans une petite chambre de la maison rue de Robiano, le premier par M. Liagre, le second par M. Folie, de l'Observatoire, le troisième par un membre de la Société géographique, le quatrième par Victor Arnould, au nom de la Libre Pensée, et le dernier par César De Paepe, au nom du Parti ouvrier belge et de la Démocratie socialiste².

La fin du beau discours de De Paepe est à citer :

« ... On sait que, méprisant les distinctions honorifiques et toutes les faveurs royales et gouvernementales, il vivait modestement loin du monde officiel et qu'il refusa toutes les distinctions qui lui furent présentées dans son pays comme à l'étranger ; il était resté l'ardent apôtre de 1848, toujours adversaire de tous les privilèges, quels qu'ils soient. Mais ce que l'on sait moins peut-être, c'est qu'il fut toujours un des abonnés fidèles de notre presse socialiste ouvrière et l'un des amis de notre mouvement ouvrier, dont il suivait, avec bonheur, le développement continu. Partisan du suffrage universel, il fut membre de notre ligue de la réforme électorale et affilié au parti ouvrier belge. Les intérêts de la classe ouvrière le préoccupaient sans cesse ; et il y a quelques semaines à peine, il traitait encore, dans la *Réforme*, la question du salaire, en proposant pour modèle aux travailleurs belges ces ouvriers américains qui ont su faire élever leurs salaires tout en ne travaillant que huit heures par jour, grâce à ces vastes et puissantes organisations ouvrières qui s'appellent les *Grangers*, les « Souverains de l'Industrie », les « Chevaliers du Travail », etc.

« Ainsi, fidèle jusqu'au bout à ses principes, le savant, l'illustre Houzeau, une des gloires les plus pures de notre pays et de notre siècle, voulut être enterré sans faste, sans cérémonie, ni religieuse, ni autre, dans la fosse commune et sans mausolée, comme un simple prolétaire. Les travailleurs belges conserveront avec vénération la mémoire de ce savant illustre, honnête homme et homme de bien. »

*
* *

¹ Notes biographiques sur J - C. Houzeau, par A. Lancaster, Bruxelles, Hayez, 1889.

Voir aussi la belle étude de J.-B. Liagre, lieutenant-général, ancien ministre de la guerre, publiée dans l'*Annuaire de l'Académie de Belgique*, en 1889.

² Le discours de C. De Paepe fut publié dans le *Peuple*, du 17 juillet 1888, sous le titre : « A la mémoire de J.-C. Houzeau. »

Nous avons dit que le Parquet laissa sans suite les plaintes qui lui furent adressées contre les perturbateurs « Léopoldistes », conduits par Toone Reeper.

Il s'occupa cependant de la réunion du *Prado* et le procureur général de Bavay imagina un « complot démocrate socialiste », dont le banquet devait, selon lui, être le signal !

Une instruction fut ouverte à charge de plusieurs démocrates socialistes et, par un arrêt en date du 21 juillet 1849, la Cour d'appel de Bruxelles renvoya devant la Cour d'assises de la province de Brabant, comme accusés du crime de complot contre la sûreté de l'État :

1. Isidore Deprez, tailleur, 41 ans, né à Liège, demeurant à Bruxelles (absent) ;
2. Ghislain Laurent, 51 ans, tailleur, président de la *Société des droits de l'ouvrier*, né à Fleurus, demeurant à Bruxelles ;
3. Mathieu-Joseph Biot, 31 ans, brossier, secrétaire de la Société susdite, né à Bruxelles, demeurant à Molenbeek.
4. Louis Rigot, 26 ans, écrivain, né à Herve et demeurant à Arras (absent)
5. Hector Mottet, 38 ans, teinturier, président de la *Société des droits et devoirs de l'homme*, né et demeurant à Verviers
6. Prosper-Joseph-Antoine Esselens, propriétaire et fondateur du journal *Le Peuple*, organe de la démocratie, né à Bruxelles et demeurant à Ans-et-Glain (Liège).

Reproduisons en partie l'acte d'accusation de M. de Bavay :

« Dans les derniers jours d'octobre, les accusés Laurent et Blot s'étaient réunis à Bruxelles avec d'autres démocrates, sous la présidence de l'avocat Faider, pour élaborer un projet de constitution républicaine, qui fut définitivement arrêté le 26 novembre. Laurent, Blot et l'accusé Mottet se trouvaient à la séance du 26 ; c'est même chez Mottet qu'on a saisi le premier exemplaire du projet de constitution, imprimé par les soins de l'avocat Faider, et dans lequel nous remarquons les dispositions suivantes :

« ART. 2. - La forme républicaine étant la seule qui respecte le principe de la souveraineté du peuple, en excluant tout titre d'hérédité et de privilège dans le pouvoir, la Belgique sera constituée en République.

« ART. 3. - La République belge sera démocratique et sociale, une et indivisible.

« ART. 4. Elle sera représentée par une seule Chambre émanée du vote universel et direct.

« ART. 5 - Le pouvoir exécutif sera confié à une autorité responsable, essentiellement temporaire et émanant de la représentation nationale.

« ART. 11. L'armée sera organisée démocratiquement, sur la base d'un service personnel, obligatoire pour tous les citoyens. Les grades y seront obtenus par voie d'élection.

« ART. 15. - Le droit à la vie, par la garantie réelle du droit au travail, est un droit naturel à tous les citoyens. »

« Il y avait donc chez Laurent, chez Biot, chez Mottet, chez tous ceux, en un mot, qui avaient arrêté ce projet, non pas un simple désir, mais une volonté bien formelle de renverser le gouvernement. On avait soin, il est vrai, d'ajouter à l'article 20 que la confédération républicaine démocratique n'emploierait, pour atteindre ce but, que les libertés garanties par la loi, telles que l'exposition publique de ses doctrines, l'association, la presse et la propagande individuelle. Mais ces moyens n'étaient évidemment qu'un prétexte pour la plupart de ceux qui avaient concouru à l'acte du 26 novembre, puisqu'on ne pouvait songer sérieusement à faire modifier, de cette manière, des institutions qui avaient jeté de profondes racines dans le pays et qui l'avaient déjà protégé contre un premier choc révolutionnaire.

« Aussi vit-on plus tard, à Verviers, dans un banquet donné sous la présidence et par les soins de l'accusé Mottet, apparaître les noms de Blum et de Messenhauser, entourés d'un crêpe et surmontés d'une couronne d'immortelles, quoique ces deux noms ne s'accordent guère avec les idées de propagande individuelle et de progrès pacifique annoncées par l'article 20.

« L'instruction apprend, d'un autre côté, qu'au moment où l'avocat Faider élaborait à Bruxelles son projet de constitution, l'accusé Rigot se rendait à Paris, de la part du comité central démocratique de la même ville, pour prendre des renseignements sur la force de l'ancienne légion belge de *Risquons-Tout* et sur les moyens de faire marcher cette légion vers la frontière.

« Rigot se trouvait à Paris le 1er novembre, et il écrivait, le 5, à l'accusé Esselens :

« Je suis de retour du voyage que tu sais, et *j'ai de bonnes choses à t'apprendre quant à la réussite de notre projet... Les actions sont en hausse.* J'ai mille choses à te dire, tellement importantes, selon moi, qu'il est interdit de les confier à un tiers ou au papier. J'ai aussi des projets à te communiquer, mais il faut que j'attende, car avec les dépenses que j'ai dû faire, il ne me reste plus de quoi payer ma place d'Arras à Bruxelles. Aussitôt que j'aurai quelques fonds, je me hâterai de me rendre près de toi, afin que nous nous concertions avec les intéressés, ce qui me paraît de la plus urgente, de la plus indispensable nécessité. »

« Ces premières tentatives n'eurent cependant aucun résultat ; mais, vers la fin de février, l'accusé Deprez fut introduit chez le sieur Manzoni, professeur de physique, à Bruxelles, par son coaccusé Laurent, qui avait, comme nous l'avons vu, arrêté avec Mottet, Biot et autres, le projet de constitution républicaine du 26 novembre.

« Laurent connaissait depuis longtemps une veuve Didier, qui est la belle-sœur de Manzoni et qui demeure avec lui ; et pendant qu'il causait avec cette femme, Deprez demanda à Manzoni, qu'il voyait pour la première fois, s'il ne pourrait pas fabriquer des machines pour faire sauter la cavalerie. Il ajouta qu'il fallait un changement, que l'ouvrier n'avait plus de quoi vivre, qu'on devait en finir.

« Quoique Manzoni eût repoussé énergiquement cette proposition, Deprez et Laurent se représentèrent encore dans le même but, huit jours plus tard, et leur seconde démonstration fut suivie d'un nouveau refus.

« Laurent s'était rendu vers la même époque chez son frère, éclusier à l'Abbaye d'Aulne, et il lui avait également parlé de la nécessité d'un changement de gouvernement et d'une commotion qui éclaterait bientôt en Belgique. Il lui avait écrit ensuite, à la date du 2 mars, une lettre dans laquelle nous remarquons les passages suivants :

« J'ai encore un service à te demander ; puisque tu m'as déjà aidé tant de fois, j'espère que tu le feras aussi pour la dernière, et je compte avant peu de jours pouvoir te remettre le tout, parce que j'attends des fonds pour ce dont je t'ai parlé, et sous peu j'espère que mon sort sera changé... Tout ira comme je te l'ai dit, et sous peu de jours, mais sois discret... bientôt tu sauras d'autres nouvelles... Je te recommande de brûler ma lettre de suite, quand tu auras pris mon adresse. »

« Deprez, de son côté, avait entretenu plusieurs fois le nommé J.-B. Langlet, son voisin et son ancien ami, d'un mouvement insurrectionnel qui devait éclater à Bruxelles. Il lui avait dit, dans le courant de février, à l'époque où il faisait, avec Laurent, des démarches chez Manzoni, que tout était arrangé ; qu'il ne manquait plus que de l'argent. Il lui avait déclaré enfin, le mardi 20 mars, que le mouvement aurait lieu le 25 ; qu'on y ferait concourir les personnes qui assisteraient au banquet du *Prado*, que la République aurait le dessus et que tout serait culbuté. Déjà auparavant, il avait demandé à Adolphe Dugimont s'il pouvait compter sur des hommes, parce qu'il y aurait, disait-il, *quelque chose faire un de ces quatre matins*.

« Ces faits et d'autres renseignements que la police avait recueillis, provoquèrent une poursuite qui fut commencée le 24 mars. Mais on ne trouva pas Deprez chez lui lorsqu'on voulut opérer son arrestation, et on apprit plus tard qu'il s'était réfugié chez une veuve Thiébault, à Etterbeek ; qu'il y était resté jusqu'au lundi 26 mars ; qu'il était parti à pied, lundi soir, avec la veuve Thiébault, déguisés l'un et l'autre en paysans, et qu'après avoir gagné de cette manière les environs de Hal, ils étaient montés, vers minuit, dans la diligence de Lille, où ils étaient arrivés le lendemain ; que Deprez avait séjourné ensuite chez son beau-frère, Louis Janssens, ébéniste à Estaires, département du Nord, et qu'il s'était enfin rendu à Paris, où il se trouve encore actuellement.

« Louis Janssens était revenu lui-même de Bruxelles quelques jours auparavant. Il avait eu de fréquentes relations avec Deprez, et il s'était arrêté à son retour, chez M. Depasse, son beau-frère, professeur au collège d'Armentières. Il avait appris alors à Depasse qu'un banquet monstre aurait lieu à Bruxelles le 25, et qu'il deviendrait le signal d'un mouvement révolutionnaire ; que l'on couperait un conduit du gaz pour mettre la ville dans les ténèbres ; que les casernes seraient incendiées par des soldats qui faisaient partie du complot ; que si les conjurés rencontraient la troupe ils crieraient : *ligne*, et s'attribueraient le numéro d'un régiment, pour échapper au feu et se faire passer eux-mêmes pour des frères d'armes ; que l'obscurité de la ville contribuerait à faire réussir cette manœuvre ; que l'on comptait sur les bateliers qui étaient ruinés par le chemin de fer ; qu'il y avait enfin, dans le complot, sept conjurés qui devaient s'emparer du Roi, mort ou vif, et qui devaient tirer au sort lequel d'entre eux porterait la main sur sa personne. Tous ces faits, que Louis Janssens tenait évidemment de son beau-frère Deprez, ont été révélés par lui à M. Depasse le 13 mars.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 409

la gravure suivante, no 44

Toone Reepers

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« On était donc d'accord sur le jour, sur le but et sur les moyens d'exécution, puisqu'on savait le 13, à Armentières, ce qui arriverait à Bruxelles ; et ces moyens auraient pu avoir des conséquences très graves si on ne les avait pas connus d'avance, et si on n'avait pas désintéressé la navigation en votant, le 23 mars, une forte réduction sur le tarif du canal de Charleroi. Il aurait suffi, en effet, de quelques hommes déterminés, pour mettre le feu aux casernes, pour plonger la ville dans une obscurité profonde, et pour associer à un coup de main les nombreux ouvriers lésés par le chemin de fer... »

Et l'acte d'accusation de M. de Bavay continue sur le même ton...

Ce qu'il y a d'extraordinaire dans ce document, c'est qu'un projet de programme républicain socialiste que Victor Faider avait adressé, par la poste, à tous les groupes démocratiques, ait pu être considéré comme un projet de Constitution appelée à remplacer celle de 1831. Mais si tel avait été le but de V. Faider, il devait être compris dans les poursuites ; or il ne fut même pas inquiété !

La presse, sans distinction d'opinion, protesta contre les poursuites entamées par M. de Bavay, sur une accusation aussi incohérente. « Tout le monde paraît d'accord, déclara un journal de l'époque, pour signaler la faiblesse et le ridicule de ce recueil de commérages, de suppositions, d'insinuations et de faussetés. » ¹

« On le comprendra, nous n'entendons nous constituer ni les accusateurs ni les défenseurs des inculpés dans l'affaire du *Prado*.

« Mais il est du devoir de la presse de défendre la liberté et le bon sens, quand l'un et l'autre sont outrageusement méconnus, dans un document quasi-officiel, qui n'a pu être publié qu'avec l'assentiment du Gouvernement... » ²

¹ *Le Débat Social*.

² *Le Politique*.

Un autre journal ¹ déclare qu'il a été ébahi à la vue de ces rapsodies plus misérables les unes que les autres, qui forment la base de l'accusation.

Il ajoute « Jamais le Gouvernement absolu n'imagina plus stupide moyen de poursuites ; jamais, dans les plus mauvais jours du Ministère Van Maenen, fonctionnaire public n'eut recours à artifices plus odieux pour faire sa cour au pouvoir... ² »

*
* *

Si M. de Bavay et le Gouvernement libéral n'eurent pas une bonne presse à cette occasion, ils eurent, par contre, des jurés complaisants. Vers la fin du mois d'août 1849, la Cour d'assises du Brabant acquitta l'accusé Mottet, mais *elle condamna à mort* Laurent, Biot et Esselens !

La presse, sans distinction de couleur, ne put retenir son indignation. Le correspondant bruxellois du ministériel *Journal de Liège* notamment, écrivit :

« Nous assistons, depuis une huitaine de jours, à un des plus étranges procès politiques qui se soit jamais déroulé devant une Cour d'assises.

« Déjà l'acte d'accusation me semblait une œuvre nulle, vide, dénuée de faits qui constituent le complot dans le sens véritable du mot. Je n'ai point, lors de l'apparition de cet acte si léger, voulu vous en entretenir ; je me disais : le complot existe peut-être malgré l'acte d'accusation ; voyons les débats, ils nous démontreront mieux probablement ce que pense M. de Bavay que ce que dit son réquisitoire.

« L'impression qu'ils m'ont laissée, c'est que le parquet de Bruxelles aurait agi sagement en ne donnant aucune suite à cette affaire, quel que puisse être le verdict du jury. »

Le *Moniteur* du 30 novembre, annonça que les trois condamnés à mort, dans l'affaire du *Prado*, avaient vu leur peine commuée en celle de quinze années de réclusion...

Ces malheureux furent transférés à Huy, à la citadelle, où se trouvaient déjà les condamnés de *Risquons-Tout*.

Ce procès inique et ces scandaleuses condamnations eurent pour effet de décourager les militants de la démocratie socialiste. C'est tout ce que voulait, sans doute, le Parquet et, avec lui, le ministère.

La campagne des banquets fut arrêtée net, car avec un gouvernement comme celui de Frère-Rogier et un parquet présidé par un de Bavay, les citoyens qui voulaient user des libertés inscrites dans la Constitution avaient tout à craindre.

¹ *La Tribune*.

² Voir aussi, dans le numéro 5 de la *Belgique Judiciaire* (849) une violente protestation contre l'inaction du parquet en ce qui concerne la plainte des organisateurs du banquet du *Prado* et à l'odieux acte d'accusation du procureur de Bavay.

Et, cependant, la presse ministérielle continuait, ô ironie, à chanter en chœur :

*La liberté, pour faire le tour du monde,
N'a pas besoin de passer par chez nous !...*

Hector Mottet, le seul qui trouva grâce devant le jury brabançon, était président de la *Société des droits et des devoirs de l'homme*, de Verviers, et c'est en qualité de délégué de cette société qu'il assistait au banquet du *Prado*.

Mottet, nous l'avons vu, était un industriel important et un patron modèle, adoré de ses ouvriers.

Lorsqu'il fut impliqué dans l'affaire du complot démocrate-socialiste, ses ouvriers voulurent prendre sa défense et assommer les argousins qui se présentèrent chez lui pour l'arrêter.

Rentré à Verviers après son acquittement, il fut traqué et boycotté par les cléricaux et les doctrinaires de cette ville manufacturière et sa teinturerie périclita bientôt.

Il mourut à Verviers le 12 juillet 1890.

Quant à Laurent, Biot et Esselens, ils virent d'abord commuer la peine de mort qui les frappait en celle de 15 années de réclusion, *sans exposition*, et ce à la date du 14 novembre 1849. Ils subirent également leur peine au Fort de Huy. Le 7 novembre 1850, Biot obtint remise du restant de sa peine et Laurent fut gracié le 29 mars 1853.

Prosper Esselens, le troisième condamné, était un homme d'une grande énergie. Il refusa obstinément de demander sa grâce, déclarant qu'un innocent ne doit pas être gracié. Le séjour de la prison le faisait cependant beaucoup souffrir, et il y devint presque aveugle.

Devant sa résistance opiniâtre, le directeur de la prison fut obligé de le mettre dehors, en employant la force ! Il quitta Huy le 22 juillet 1856 ; un arrêté royal, pris la veille, lui ayant fait grâce du restant de sa peine.

Bien que devenu complètement aveugle, Esselens participa à la propagande de l'Association le *Peuple*, de 1861 à 1865 et aux débuts de l'*Internationale*, avec son ami Dellesalle. La prison et les souffrances avaient aigri son caractère. Il combattit souvent les propositions de ses amis, ne les trouvant pas assez radicales, ni suffisamment révolutionnaires...

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Deuxième partie : La Belgique en 1848-1849

Chapitre VI

La Presse démocrate-socialiste en 1848-1849.

« LE DÉBAT SOCIAL », « LA NATION », SON PROGRAMME, « LA VOIX DU PEUPLE », « L'ATELIER », À BRUXELLES. - LES JOURNAUX SOCIALISTES DE LIÈGE : « LE PEUPLE », « LES ABEILLES », « LE TRAVAILLEUR », « L'HARMONIE », « L'OUVRIER ». - « LA RÉFORME », DE VERVIERS. - « LE DÉMOCRATE », DE CHARLEROI. - « L'ESPOIR », DE RENAIX, ETC. - LES JOURNAUX FLAMANDS : « DE BROEDERMIN », « ARTEVELDE », « DE VRIEND DES VOLKS », ETC. BROCHURES DE PROPAGANDE. PROJETS DIVERS D'ORGANISATION DU TRAVAIL. - « SOLUTION DU PROBLÈME SOCIAL », DE JOSEPH CHARLIER. - « DU PROBLÈME SOCIAL », DE JULES NOIRSAIN. - LE « NORMALISME », DE NAPOLÉON BARTHEL. - LE « CATHÉCHISME DU PROLÉTAIRE », DE V. TEDESCO.

[Retour à la table des matières](#)

Au moment où éclata en France la révolution du 24 février, la presse démocratique belge était surtout représentée par deux journaux, édités à Bruxelles, l'un en français, le *Débat social*, l'autre en flamand, *De Volksvriend*. Ce dernier était rédigé par Jacques Kats.

Jusque-là, le *Débat social* avait été avant tout un organe démocratique, s'occupant presque exclusivement de questions politiques et réclamant des réformes devant assurer plus de bien-être à la classe des travailleurs. Il avait inséré cependant de nombreux articles sur la doctrine phalanstérienne, dont l'un de ses rédacteurs, Alexandre Delhasse, était un chaud partisan. Il avait pour principaux collaborateurs, les deux

frères Delhasse, Lucien Jottrand, Bartels, et d'autres qui représentaient, à la société l'*Alliance*, l'élément du « jeune libéralisme », autrement dit de la démocratie.

Le jeune libéralisme jouissait à cette époque d'une certaine influence. Il avait pour organe, dans la presse politique, à part le *Débat social* paraissant à Bruxelles, le *Journal du Commerce*, d'Anvers, le *Journal de Charleroi*, le *Libéral liégeois*, le *Courrier de Verviers*, la *Constitution*, etc.

Après le 24 février, le *Débat social* accentua sa tendance socialiste et républicaine. À côté d'articles préconisant des réformes démocratiques, notamment le suffrage universel, il publiait de nombreux articles plus spécialement économiques. Il paraissait en petit format de 16 pages, une fois par semaine et coûtait cher : 12 francs par an.

Le 28 mai 1848, le *Moniteur* publia la loi abolissant le timbre des journaux. Cet impôt sur la presse était excessif. Un numéro du *Débat social* payait 5 centimes d'impôt à l'État. Dès le lendemain de la promulgation de la loi supprimant le timbre, un grand nombre de journaux virent le jour¹ et le *Débat social* parut désormais deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, sans augmentation de prix.

Le 26 avril 1848 parut la *Nation*, un autre journal démocrate-socialiste ayant pour rédacteur en chef Louis Labarre. Il avait été fondé par une société par actions, parmi les souscripteurs de laquelle nous relevons les noms de Gendebien, Félix Delhasse, le notaire Heetvelt, Louis Labarre, Charles Potvin, Funck.

La *Nation* s'intitula « organe quotidien démocrate socialiste ». Le nouveau journal fut fort bien accueilli par le *Débat social* qui, dans son numéro du 30 avril, reproduisit son programme dont voici le texte :

« L'époque ne marche pas : elle court, elle se précipite. Qu'importe donc une profession de foi dans ces jours rapides qui emportent hommes et choses ? Quand l'avenir touche au passé, ne laissant, pour ainsi dire, point de place au présent, qui donc, assez imprudent, engagerait l'avenir ? Quand le sol fuit sous nos pas, qui osera tracer le chemin qu'il suivra fidèlement ? Quand le doigt de Dieu lui-même a marqué le jour prochain des grandes choses, quelle plume osera dire aux hommes : Voilà la borne : vous n'irez pas plus loin !

« Cependant nous dirons pourquoi nous entrons dans l'arène ; nous écrivons ici le programme auquel nous serons fidèles car ce programme est tout entier dans un mot :

« NOUS SOMMES BELGES.

« Que des étrangers, des hommes que nous ne connaissons point, aient reçu des dispensateurs du budget la mission de nous apprendre que tout est bien ainsi, qu'il est temps de nous arrêter, que notre rôle est désormais dans l'immobilité, que la Belgique n'a ni besoins matériels, ni besoins moraux, rien à demander à eux qui la représentent ; que nous devons jurer aujourd'hui de n'aller pas plus loin, de nous raidir

¹ Sur 202 journaux publiés au commencement de 1848, 18 paraissaient sept fois par semaine, 20 six fois, 20 trois fois, 12 deux fois et 132 moins de deux fois par semaine. Le nombre des feuilles timbrées, en 184, s'éleva à 10,664,208 et le nombre d'abonnés aux journaux était de 61,408, pour tout le pays.

contre la force des choses ; qu'il faut prêter un serment qui lie, dans l'avenir, nous et les nôtres ! Grâce à Dieu et à nos frères morts en 1830, notre pays est assez libre pour permettre, même à des plumes étrangères, de tracer sur le sable mouvant le cercle étroit et vain dont nous ne devons pas sortir, mais dont chaque vent qui souffle emporte jusqu'aux traces ; la Belgique est assez libre pour cela et, hâtons-nous de le constater, assez forte de ses espérances, de sa volonté et de ses droits.

« NOUS SOMMES BELGES.

« Cependant, une grande question va surgir. Peut-être des élections prochaines dépendent les destinées de la Belgique. Là sans doute sera notre premier champ de bataille, et nous voulons, dès aujourd'hui, en appeler aux hommes de cœur et d'intelligence, et leur dire à quelles conditions notre appui leur est acquis.

« Indépendance de la Belgique, et intégrité du territoire.

« Relations amicales avec nos voisins et sympathie pour la France de février.

« Économies dans les dépenses de l'État.

« Réduction générale des budgets, et spécialement des budgets de la guerre, des affaires étrangères, de la marine et des travaux publics.

« Suppression radicale des sinécures.

« Abolition du cumul.

« Réduction proportionnelle de tout traitement dépassant 5,000 francs.

« Retrait de la loi immorale des pensions aux ministres, après deux ans de services.

« Réforme postale taxe uniforme des lettres.

« Suppression des octrois.

« Suppression de tout droit d'entrée ou d'accises sur les objets de consommation de première nécessité, et notamment sur les céréales, la viande et le bétail, le sel, la bière.

« Etablissement de l'impôt progressif sur le revenu, pour combler le déficit causé par ces suppressions, sauf à l'étendre ensuite pour remplacer tous les impôts indirects.

« Retrait complet de toutes les lois réactionnaires.

« Nomination des Bourgmestres par les Conseils communaux ; élection des officiers de tout grade, dans la garde civique, par les simples gardes.

« Organisation de l'enseignement gratuit à tous les degrés

« Création d'une milice nationale.

« Réforme administrative.

« Réforme des lois pénales en ce qu'elles ont d'attentatoire à la liberté individuelle et à l'égalité des citoyens.

« Le travail garanti par l'État à tous les hommes qui se trouvent sans ouvrage, moyennant un minimum de salaire. Car, comme l'a dit, dans une circonstance solennelle, l'honorable M. Defacqz, alors président de l'*Alliance* :

« *Tout homme a droit à l'existence dans la société dont il est membre. La société lui doit les moyens d'exister, d'abord par le travail, ensuite par des ressources extraordinaires si, dans les temps calamiteux, le travail accoutumé vient à manquer aux bras courageux.* »

En juin 1848, parut encore à Bruxelles, la *Voix du Peuple*, journal des travailleurs, ayant ses bureaux, rue de l'Escalier, 47.

Sous le titre : *Ce que nous voulons*, la *Voix du Peuple* écrivait :

« Le droit pour tous de nommer des représentants dans les Conseils de l'État, de la province et de la commune.

« L'existence assurée à chacun en échange de son travail.

« L'abolition de tous les impôts actuels, remplacés par l'impôt progressif sur le revenu.

« L'instruction obligatoire aux frais de l'État. Moyens d'existence assurés aux enfants pauvres.

« Ateliers d'apprentissage des arts et métiers.

« Asiles de retraite pour les invalides du travail et de la guerre.

« Abolition de la peine de mort, de la flétrissure et du carcan.

« Revision des codes. »

La *Voix du Peuple* avait pour principal rédacteur, un ouvrier tourneur en bois, nommé Loris. Au mois de juillet 1848, Loris fut arrêté et mis au secret. Son crime ? On l'accusait d'avoir excité les ouvriers à se réunir, à exposer leurs griefs et à demander au gouvernement le travail qu'ils ne pouvaient obtenir en ce temps de crise !

Loris avait effectivement invité les ouvriers sans ouvrage à se réunir au Parc. Il avait été délégué par eux auprès du ministre de l'intérieur, pour lui remettre une pétition !

Citons aussi le journal l'*Atelier* qui parut à Bruxelles, et parmi les différents journaux démocrates et socialistes qui virent le jour à Liège, le *Peuple*, dont le rédacteur, Prosper Esselens, fut condamné à mort l'année suivante pour le banquet du *Prado*.

Ce fut le *Peuple* qui, à la chute du *Débat social* - son dernier numéro porte la date du 1^{er} novembre 1849 - fut chargé de servir les abonnés du *Débat*, qui succomba après six années de lutte !

Le *Peuple* paraissait deux fois par semaine. Esselens avait comme principaux collaborateurs : Goffin, Louis Rigo, Ch. Rolens et H. de Steiger.

Voici quelle fut la profession de foi que publia son premier numéro, le 4 février 1849 :

« Notre programme est contenu dans ces deux mots : *Le Peuple*. Si nos lecteurs admettent comme nous l'application du dogme trinitaire : *Liberté, Egalité, Fraternité* ; le peuple sera, pour eux, comme pour nous, l'ensemble des individualités qui composent la nation ; pour chacune de ces individualités, nous réclamerons le libre développement, l'égalité des droits, la solidarité d'intérêts. Mais, si ceux qui nous liront sont encore imbus des préjugés de castes, s'ils croient encore que la société doit être divisée en nobles et en roturiers, en riches et en pauvres, en exploitants et en exploités, s'ils pensent que les hommes doivent fatalement lutter d'une manière impitoyable, les uns contre les autres, armés de la funeste devise : *Chacun pour soi, laisser faire, laisser passer* ; s'ils pensent que le bonheur ne doit sourire qu'à quelques-uns, alors le peuple sera, pour nous comme pour eux, le grand nombre sacrifié à l'égoïsme du petit nombre, la *plèbe*, la caste des parias de notre époque, les exploités de notre siècle, ceux que l'on traite de brigands quand ils implorent le droit de vivre en travaillant.

« Ainsi, on le voit, nous ne voulons combattre que dans l'intérêt de la cause sainte de l'humanité ; si nous déclarons au privilège une guerre d'extermination, c'est dans l'intérêt de tous. Nous voulons empêcher la société de s'écrouler sous les coups que lui porte incessamment l'égoïsme ; en un mot, nous voulons le bonheur de tous. Plusieurs de nos amis n'ignorent pas que nous avons déjà poursuivi ce but dans une publication dont le *Peuple* ne sera que le continuateur. Nous ne faillirons pas à notre tâche. Rien ne nous fera reculer devant l'accomplissement de notre devoir. »

Le Peuple cessa de paraître, faute d'abonnés, le 30 décembre 1849.

À côté de lui, s'était fondé, toujours à Liège, le 9 juillet 1848, l'*Ouvrier*. Cette nouvelle feuille paraissait deux fois par semaine et ne se vendait que 5 centimes le numéro.

L'*Ouvrier* avait été créé pour servir d'organe aux socialistes liégeois, mais le 15 octobre 1848, un différent touchant la propriété du journal, s'éleva entre M. Dewandre, qui en était l'éditeur et M. Ledoux, son imprimeur. Un procès s'ensuivit et, en attendant le jugement, les deux plaignants publièrent chacun une feuille, sous le titre : l'*Ouvrier*.

Le 8 novembre, M. Ledoux annonça en tête de son journal, en gros caractères, le résultat du procès :

« Il est mort !!! Dans sa séance d'hier, le tribunal a condamné le sieur Dewandre, qui prétendait avoir le droit de publier un nouveau journal intitulé l'*Ouvrier*, à cesser

la publication de ce journal, qui appartient à M. Ledoux, à payer à ce dernier 150 francs de dommages-intérêts. Il l'a condamné, en outre, aux frais du procès, etc. »

Par suite de ce jugement, M. Ledoux continua la publication de l'*Ouvrier*, et M. Dewandre créa le *Travailleur*.

Soit à cause des événements politiques, soit pour d'autres raisons, l'organe des socialistes liégeois prit insensiblement une allure plus modérée, et, le 12 août 1849, il se déclara conservateur et adopta pour devise : *Ordre - Progrès*. De plus, à partir du 27 septembre le propriétaire voulut effacer toute trace qui rappelât les premiers principes du journal ; il changea le titre l'*Ouvrier*, contre celui de l'*Ordre*, et modifia sa rédaction.

Le 9 novembre 1848 parut le premier numéro du *Travailleur*, bi-hebdomadaire, édité par M. Dewandre, à Liège. Il fut rédigé par M. Th. Karcher jusqu'au 1er avril 1849, puis ce fut M. L.-Y. Dejaer, président de l'*Association démocratique républicaine* de Liège, qui en devint le rédacteur principal, sous le pseudonyme *L'Ordre*.

Le premier numéro de cette feuille commençait ainsi :

« Le tribunal de 1^{re} instance de Liège, 1^{re} chambre, sous la présidence de M. Cloes, vient de décider que le journal l'*Ouvrier* est la propriété de M. Ledoux, en vertu d'une concession qui lui aurait été faite par la société républicaine de Liège, dans sa séance du 24 juin dernier. Ce jugement est déclaré exécutoire par provision, nonobstant appel et sans caution ...

« M. Dewandre continue la publication de son journal, il le fera paraître maintenant sous le titre le *Travailleur*. »

Voici en quels termes le *Travailleur*, dans son dernier numéro, prononça lui-même son oraison funèbre :

« Ce journal ne paraîtra plus avant que ses abonnés aient acquitté la dette de leurs abonnements.

« Nos appels plusieurs fois réitérés aux partisans de nos principes, afin de les faire participer à cette bonne œuvre, ont été sans résultats...

« Nos appels même à la plupart de nos abonnés pour les engager, au nom de la justice, de la bonne foi, de la conscience, de l'honneur, à *payer la dette sacrée* qu'ils avaient contractée par leurs abonnements et par la réception de notre journal, ont été faits inutilement. Ce vol nous occasionne une perte d'environ deux mille francs.

« Et pour comble d'infortune, nous avons eu des rapports administratifs avec des gens qui, sous le masque de républicains, ont joué le rôle infâme de Robert-Macaire ; et lesquels, tout en combattant l'inféodation du travail par le capital, nous ont exploité un capital d'environ trois mille francs, pour leur honteux et dégoûtant travail, etc., etc. »

Que de feuilles démocratiques et socialistes disparurent ainsi faute de ressources !

Verviers eut également son journal démocratique *la Réforme*, qui semble avoir été l'organe de la *Société des droits et des devoirs de l'Homme*. Et de même à Charleroi parut le *Démocrate*, à Renaix, *l'Espoir*, etc., etc.

La presse démocrate socialiste de langue flamande ne fut pas moins bien représentée pendant les années 1848 et 1849.

D'abord de *Broedermin* (l'Amour fraternel) de Gand, paraissant une fois, puis deux fois, puis trois fois par semaine, puis devint quotidien à partir du mois d'octobre 1849.

Ce journal eut pour rédacteur en chef le citoyen Leerens qui, en 1850, quitta le pays, découragé sans doute du peu de résultats obtenus par la propagande socialiste dans les milieux ouvriers.

Pour donner une idée des opinions de la feuille flamande de Gand, reproduisons un de ses articles intitulé : « Le riche et le pauvre »

« Tu seras le fils de tes œuvres, dit l'écriture. Cela veut dire qu'il ne doit y avoir entre les hommes d'autres distinctions que celles que donnent les talents et la vertu.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 421

la gravure suivante, no 45

Louis Labarre

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« Dans l'ordre, la richesse doit être le fruit du travail ; la pauvreté celui de la paresse et de l'oisiveté. Tout travail mérite salaire ; c'est la loi de Dieu. Que voyons-nous aujourd'hui dans nos sociétés qui se disent chrétiennes, qui parlent de justice et de vérité ? Hélas ! bien loin que chacun soit le fils de ses œuvres, notre sort, notre vie entière dépend du hasard ! La naissance décide de tout en ce monde, elle seule fait le riche, elle seule fait le pauvre.

« Nos lois ont aboli, il est vrai, les privilèges du sang et l'hérédité de l'esclavage. Mais les choses sont telles aujourd'hui que la richesse et l'indigence, c'est-à-dire la liberté et l'esclavage, passent d'une génération à l'autre, comme un fatal patrimoine.

« Voyez ces deux hommes, enfants du même Dieu, égaux, et frères devant la nature.

« L'un ne connaît ni la peine, ni la crainte, ni les soins de la vie. - Il est riche.

« L'autre travaille du matin au soir pour gagner un maigre morceau de pain, heureux encore quand ce travail si pénible ne lui fait pas défaut. - Il est pauvre.

« L'un voit toutes les carrières ouvertes devant lui.

« Il peut, à son gré, donner un libre développement à toutes ses facultés, à tous les penchants de sa nature. Sciences, arts, éducation, tout ce qui peut embellir l'existence, tout ce qui peut augmenter les jouissances de la vie, il a tout pour lui.

« Il est riche !

« L'autre ne connaît point les bienfaits de l'éducation. Dieu l'avait créé peut-être pour occuper un poste élevé dans le monde ; peut-être la sainte flamme du génie brûlait-elle en lui ; peut-être était-il destiné à enrichir le genre humain de vastes découvertes, d'inventions utiles, mais c'est en vain.

« Il ne lui est point donné de développer les facultés engourdies de son intelligence, ni d'être initié à la science et aux arts. La force brute de son corps, voilà tout ce que la société attend de lui.

« Il est pauvre.

« L'un peut s'abandonner à toutes ses passions, satisfaire ses moindres caprices, et s'il le fait, il en sera félicité, parce que cela fait vivre, dit-on. Des centaines d'hommes travaillent à lui procurer des jouissances, et se trouvent heureux qu'il veuille bien s'amuser.

« Il est riche.

« L'autre ne vit pas par lui-même. Si son existence peut être utile à quelque gros financier, il lui sera donné en échange d'un travail de douze heures ce qu'il faut tout justement pour ne pas mourir d'inanition. Machine vivante, fonctionnant pour le compte d'un autre, on l'entretient en vue du profit qu'on en tire. Trouve-t-on quelque avantage à lui substituer une machine inanimée, on s'en débarrasse comme d'un outil devenu inutile, sans s'inquiéter s'il mangera demain.

« Il est pauvre.

« Parlerons-nous de sa famille ? Hélas la famille n'existe point pour lui.

« Quand le pauvre se marie, il n'apporte en dot à sa femme que sa misère et sa douleur.

« Non, le pauvre n'a pas de famille, il ne doit pas en avoir. *Les sages l'ont dit.* »

À Gand paraissaient en outre *Vlaanderen Welvaren* (Le Salut de la Flandre) et *Artevelde*, dont les bureaux étaient établis chez Verbaere, rue Saint-Liévin, 3.

À Bruxelles, il existait en 1848-1849 deux journaux socialistes flamands : *De Weergalm der Werklieden* (l'Echo des ouvriers) qui devait être le pendant de la *Voix du peuple* de Loris, et *De Vriend des Volks*.

À Thielt, paraissait *De Thieltenaar*, organe démocratique-socialiste, publié trois fois par semaine, tandis que Bruges avait : *Het Brugesche Vry* (*Le Franc de Bruges*) et Anvers *De Vriend des Volks* (*l'Ami du peuple*).

*
* *

Il y eut, cela paraît certain, beaucoup d'autres feuilles démocratiques-socialistes, qui virent le jour après 1848. Mais la plupart ne vécurent pas longtemps et cela pour plusieurs raisons. D'abord, on lisait relativement peu à cette époque, surtout dans la classe ouvrière. Ensuite, cette multiplicité de journaux devait inévitablement nuire à leur existence et à leur développement. Mieux eût valu, au point de vue de la propagande démocratique, ne posséder qu'un ou deux journaux en français et en flamand, que d'en avoir une douzaine se disputant une clientèle forcément restreinte et se nuisant mutuellement, gaspillant en pure perte des forces et des ressources plutôt restreintes.

La cause de cette situation regrettable est facile à comprendre. Il n'y avait pas, à proprement parler, de parti démocrate-socialiste dans notre pays. Il y avait des démocrates et des socialistes, mais aucun lien ne les unissait, aucune organisation ne venait discipliner et coordonner leurs forces et leurs efforts.

*
* *

Les brochures de propagande furent également nombreuses. Les principales furent les suivantes :

Solution du problème social ou Constitution humanitaire, par J. Charlier, Bruxelles 1848 ;

Du socialisme, amélioration immédiate du sort des ouvriers par l'association, par un travailleur bruxellois, Bruxelles 1849 ;

Un mot à tous, par Gustave Mathieu, Bruxelles 1849 ;

Aux ouvriers belges, par Louis Rigot, Bruxelles 1849 ;

Coup d'œil sur la question des ouvriers, par De Potter, Bruxelles 1848 ;

Catéchisme du prolétaire, par V. Tedesco, Liège 1848 ;

Du problème social, par Jules Noirsain, ouvrier-maître, Bruxelles 1848 ;

Le Socialisme, sans nom d'auteur ¹, Gand 1848 ;

Jésuitisme et socialisme, par Louis Defré ;

Essai sur l'organisation du travail, par deux ingénieurs, Bruxelles 1848.

Puis une série d'almanachs :

Almanach démocratique pour 1848 ;

Almanach républicain pour 1849, par le comité de rédaction du journal *Le Peuple*, Liège, imprimerie A. Charron, place Saint-Paul.

Tout cela sans compter les publications socialistes françaises : livres, brochures, almanachs, etc., assez répandues à cette époque dans notre pays.

L'*Almanach démocratique* pour 1848, parut à Bruxelles vers la fin de l'année 1847 ².

Son premier article : *À nos Lecteurs*, débute par ces mots : « Jusqu'à présent, la sympathie que nous avons rencontrée, même dans les classes que nous voulons réhabiliter et dont nous avons épousé les droits, ne sont pas grandes... » et se termine par l'énoncé des revendications suivantes :

1° Que la Chambre des Représentants soit véritablement une Chambre Représentative, en ce sens, que toutes les branches de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des sciences, des lettres et des arts, y aient des représentants, et que les fonctionnaires publics n'en fassent plus partie ;

2° Que l'agriculture, la première richesse des États, non seulement soit encouragée puissamment, mais organisée sur de nouvelles bases, qui permettent d'exploiter en grand toutes les terres de la Belgique ;

3° Que des lois sévères soient rendues contre ceux qui spéculent sur la misère publique, en accaparant les grains ou en les vendant à un taux au-dessus de leur valeur ;

4° Que notre armée, qui coûte aux contribuables tant de millions par an, soit réduite des deux tiers, afin que le budget de la guerre ne soit plus une charge onéreuse pour la Belgique ;

5° Que les impôts ne soient plus prélevés sur l'alimentation du pauvre et que les droits d'octroi, qui pèsent sur les boissons, les viandes, etc., soient abolis ; que l'on impose la recette et non la dépense, comme on l'a fait jusqu'à ce jour ;

6° Que l'impôt du timbre sur les journaux, impôt plus arbitraire que tous les autres et introduit, par une législation draconienne, pour étouffer les nobles efforts de la pensée et la première de nos libertés, la liberté de la presse, que cet impôt, disons-

¹ Brochure attribué à Nicolas Weld, négociant en couvertures à Gand.

² Chez les Editeurs, rue du Cirque, et chez l'imprimeur, F. Verteneuil, rue Saint-Lazare, 2.

nous, qui est une tache dans nos lois et un anachronisme politique disparaisse, afin que l'instruction puisse se répandre parmi les classes pauvres de la société ;

7° Que la taxe des lettres soit réduite et que le maximum du prix du port ne soit pas porté au-delà de 10 centimes pour les distances les plus éloignées du centre ;

8° Que l'enseignement primaire soit, comme en Allemagne, donné gratuitement, et rendu obligatoire pour toutes les professions ; car il est honteux que, dans une nation civilisée comme la Belgique, la majeure partie des habitants ne sachent ni lire ni écrire.

*
* *

Il nous reste à dégager le caractère du mouvement de 1848 en Belgique, le fonds des idées ayant cours alors, le but poursuivi par les démocrates-socialistes belges, et les moyens préconisés pour le réaliser.

Tout d'abord, un mot des hommes de la démocratie socialiste, c'est-à-dire des orateurs, des écrivains, des organisateurs.

L'élément ouvrier occupe une place bien modeste parmi les propagandistes de cette époque. Sauf Jean Pellerin, Jacques Kats et Nicolas Coulon, il n'y a parmi les têtes du parti que des hommes d'origine bourgeoise des avocats, des professeurs, des négociants.

Que voulaient ces hommes ? Quel but poursuivaient-ils ?

Ils voulaient réorganiser la société, faire cesser l'exploitation de l'homme par l'homme, améliorer les conditions d'existence de la masse la plus nombreuse et la plus pauvre de la population.

Les idées qu'ils défendaient sont un mélange des doctrines de Saint-Simon, de Fourier, de Louis Blanc, de Pecqueur, de Proudhon et des démocrates chartistes anglais. Ils empruntèrent avant tout à ces derniers, les moyens pratiques de propagande et de réalisation : meetings, manifestations, associations ouvrières, etc., que, depuis plus de dix ans déjà, propageaient L. Jottrand, Bartels, les frères Delhasse, Jean Pellerin et Kats.

Dans l'ordre politique, ils réclamaient le suffrage universel, l'instruction obligatoire, la nation armée sous la forme d'une garde-civique populaire, la réforme des impôts et l'impôt sur le revenu. Dans l'ordre économique, ils voulaient la réforme du commerce, par des associations coopératives de consommation et de production, des agences de subsistances, l'ouverture de bazars, l'escompte et le crédit gratuits, les avances sur marchandises, la Banque du peuple, etc., etc.

Mais c'est surtout dans le principe d'association qu'ils avaient foi, ainsi que le montre cette conclusion d'un article paru dans le *Débat social* du mois de janvier 1849 :

« Nous voulons, dit ce journal, la propriété et nous voulons le travail.

« Mais nous voulons que le travail, isolé, livré à lui-même, puisse se développer et conquérir l'affranchissement. Longtemps l'homme a été exploité par l'homme, c'est l'époque de l'esclavage. Longtemps l'homme a été exploité par le propriétaire de la terre, c'est l'époque du servage et de la féodalité.

« Aujourd'hui l'homme est exploité par le propriétaire du capital, c'est l'époque du salariat et de l'industrialisme. Nous voulons que l'homme ne soit exploité que par lui-même, qu'il soit à la fois créateur et seul propriétaire des produits de son travail. Nous voulons qu'il n'ait plus besoin de chercher, pour gagner son pain, un capitaliste pour maître ; nous voulons qu'il soit libre et que la société tout entière mette à sa portée les moyens de conquérir l'égalité. Développer ces principes, est la mission du socialisme. C'est là le but qu'il se propose. C'est vers cette période nouvelle de son existence, qu'il pousse l'humanité. L'ère nouvelle naîtra, ce sera l'*époque de l'association*, l'époque de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, de la solidarité. »

Le journal *L'Atelier*, paraissant à Bruxelles à la même époque, parlait à peu près dans le même sens :

« Nous ne croyons guère, dit-il, aux vastes projets humanitaires où les travailleurs devront trouver des jouissances sans nombre en échange d'un semblant de travail... Hommes pratiques avant tout, nous voulons ce qui est possible et nous ne nous payons pas de mots.

« Nous voulons l'association volontaire, *et pour principales condition, un capital inaliénable et une durée illimitée* ; nous admettons la concurrence des associations dans une même industrie, et nous croyons que l'inégalité des salaires est une nécessité dans la rémunération du travail.

« ... Nous regardons le capital inaliénable et la durée illimitée (de l'association) comme indispensables, parce que là, selon nous, sont les seuls moyens possibles d'affranchir les salariés. En effet, avec une durée limitée et un capital partageable, il est impossible à l'association d'être un instrument assez puissant pour atteindre le but proposé. Une société, dans ces conditions, peut bien convenir à quelques individus dans un intérêt passager. Mais pour affranchir les travailleurs du joug du capital, œuvre qui sera forcément plus lente que nos désirs, il est indispensable que le capital, destiné à tous les hommes de bonne volonté, ne puisse être partagé. Cela est d'autant plus nécessaire, que l'inaliénabilité du capital assure seule la durée illimitée, sans laquelle il n'y a pas d'affranchissement possible. »

Ce sont là, assurément, des réminiscences des idées défendues près de vingt ans auparavant par le socialiste chrétien Buchez et dont nous avons parlé en détail dans notre *Histoire de la Coopération*.

Les brochures *Un mot à Tous* de G. Mathieu et *Du Socialisme par un Travailleur* bruxellois défendent les idées phalanstériennes et surtout le principe d'association. Nous les avons analysées déjà dans notre *Histoire de la Coopération en Belgique*¹ et nous pouvons dès lors y renvoyer le lecteur.

¹ Tome I, pages 175 et suivantes.

Joseph Charlier, dans *Solution du problème social ou Constitution humanitaire basée sur la loi naturelle*¹ commence par faire une vive critique de l'organisation sociale et déclare que les révolutions qui viennent de se produire dans plusieurs pays d'Europe, n'ont pas donné aux travailleurs les satisfactions qu'ils étaient en droit d'en espérer. Il veut une transformation, une refonte complète de la société, mais il la veut sans perturbations, le socialisme étant, avant tout, un système d'organisation.

« Le problème à résoudre, dit-il, est celui-ci absorber les richesses territoriales au profit de la richesse collective, sans porter atteinte aux droits acquis et tout en respectant le droit de la propriété légale. »

Ceci semble paradoxal, dit en substance Charlier, mais cela est très réalisable. Et l'auteur résoud, en effet, le problème, en invoquant le collectivisme qui s'est trouvé dans la pensée de presque tous les socialistes belges. Il est à remarquer que Charlier ne procède ni de Colins, ni de Louis de Potter, ni de Bartels, ni de Kats, ni de Dekeyser et que son collectivisme, imprégné de christianisme, est parfaitement original. Il pose ses principes avec une précision que personne n'avait eue de son temps. Voici ses paroles :

« Ainsi tenons pour loi fondamentale, pour symbole de vérité et de justice

« Que la propriété foncière, œuvre de Dieu (nous dirions de la Nature), appartient à l'universalité des êtres créés : elle est indivisible et immuable, comme l'humanité au service de laquelle elle a été affectée et dont elle doit garantir les besoins naturels et vitaux.

« Que la propriété mobilière, œuvre de l'homme, est essentiellement personnelle ; elle est destinée à donner satisfaction aux besoins acquis, en raison directe du degré d'activité de chacun.

« L'une, comme propriété commune, doit être administrée par l'État ; l'autre, comme propriété particulière, doit être régie et exploitée en toute liberté par les individus. »

Quant aux moyens, Charlier est partisan des réformes successives.

Sa brochure se termine par le texte d'une *Constitution humanitaire*, en 74 articles, dont l'article premier exprime les principes fondamentaux :

« ART. 1er. - De l'égalité des facultés physiques inhérentes à la nature humaine découle l'égalité des hommes en droits, en devoirs et en besoins absolus.

« L'égalité des droits c'est, dans l'ordre matériel, la participation de chacun aux garanties naturelles de conservation et de perpétuation de l'espèce ; dans l'ordre moral, l'exclusion de tout privilège tendant à établir des distinctions par préexistence de coutumes ou de lois conventionnelles.

¹ Bruxelles, 1848 ; forte brochure de 106 pages, imprimerie C.-J. Greuse.

« L'égalité des devoirs consiste dans l'obligation pour chacun et pour tous du respect du droit d'autrui, et dans l'exercice de ses facultés productives selon son aptitude et ses forces.

« L'égalité des besoins absolus, c'est la substantiation obligatoire des organes vitaux de chacun, comme loi immuable de conservation. »

La brochure de J. Charlier est le projet de réorganisation sociale le plus complet qui parût à cette époque, fertile cependant en projets de tous genres.

*
* *

L'opuscule de *Jules Noirsain : Du problème social* est très intéressant aussi et d'ordre pratique ¹.

L'auteur qui signe « un ouvrier-maître » s'adresse aux ouvriers dans les termes suivants :

« Compagnons,

« On dit que vous voulez entrer en participation avec les maîtres dans les travaux et les entreprises de ceux-ci.

« Je ne puis croire que tel soit votre dessein.

« Interviendriez-vous aussi dans les avances, dans les pertes, dans les revers ?

« Que feriez-vous, en cas de sinistre et de ruine ?

« Comment aussi établirez-vous le taux de vos bénéfices ?

« Comment empêcheriez-vous que l'on vous trompât ?

« Non, encore une fois, telle ne peut-être votre pensée.

« *Votre pensée, la voici :*

« Vous demandez qu'il vous soit assuré, autant que le peut une société bien régie, un salaire suffisant pour vous faire vivre, vous et votre famille.

« Vous demandez des facilités d'existence pour les heures mortes de la maladie et surtout pour le temps de la vieillesse.

« Vous désirez que la nation pourvoie à votre insuffisance pour la nourriture et l'éducation de vos enfants, si leur nombre est au-dessus de vos ressources.

¹ Bruxelles 1848, en vente chez l'auteur, 41, rue de Louvain.

« Vous entendez être désormais à l'abri de toute injustice, de toute vexation, de toute tyrannie.

« Ces vœux sont légitimes et raisonnables ; ce sont les nôtres, à tous.

« L'opuscule suivant, que je vous engage à lire, a pour but de les réaliser. »

L'auteur veut assurer à tous du travail, établir légalement les droits du travailleur et garantir ces droits, supprimer tous les impôts qui pèsent sur lui, établir des écoles et des pensions pour les enfants des ouvriers, abolir la conscription et organiser une armée composée de volontaires, instituer une grande banque « vraiment nationale, dit-il, qui soit en même temps une caisse spéciale des travailleurs ».

Voici comment il veut établir et garantir légalement les droits des travailleurs :

« Il s'agit ici, dit-il, de faire un *code spécial du travail*. C'est la tâche du législateur ; mais il faut que ce code établisse :

« 1° *Le droit de tout citoyen au travail*, dans la mesure de toutes les ressources que la société possède ou peut réunir ;

« 2° *Un minimum de salaire suffisant* pour assurer à l'ouvrier son existence, celle de sa femme et de deux de ses enfants au moins ;

« 3° *La fixation par l'État de la durée du travail*, conformément aux principes de l'humanité, aux forces de l'ouvrier, aux besoins raisonnables des diverses industries, les nationaux ayant la préférence, sur tous les ouvriers étrangers, pour les services exécutés aux frais de l'État, des départements, des communes, des administrations et établissements publics de l'armée, etc. ;

« 4° *L'interdiction, à l'avenir, de toute concession de travaux publics à des compagnies*, et la résiliation des contrats intervenus, s'il est possible ;

« 5° *La suppression du marchandage*, en ce qu'il a de contraire à la dignité de l'homme et aux intérêts légitimes des travailleurs ;

« 6° *La suppression de la concurrence faite au travail régulier par des entrepreneurs ou par l'État, au moyen du travail des prisons, des dépôts de mendicité, etc. ;*

« 7° *La défense à tout maître, chef d'atelier ou propriétaire, de renvoyer un travailleur salarié, sans lui avoir préalablement payé tout le salaire qui lui est dû, et sans l'avoir prévenu au moins tant de jours à l'avance ; à moins que le maître ne préfère lui payer sur le champ et par anticipation une somme égale à celle qu'il aurait gagnée jusqu'au jour de son départ, pendant le même espace de temps. Exception serait faite pour les fautes graves, qui doivent être nettement qualifiées dans la loi ;*

« 8° *L'obligation imposée à tout maître, chef-d'atelier ou propriétaire, de payer le salaire ou les gages aux jours déterminés, suivant les besoins et l'usage, à peine d'une amende au profit des travailleurs lésés par le retard ;*

« 9° L'institution, dans chaque commune populeuse et dans chaque chef-lieu de canton, d'un *conseil d'arbitrage* composé, dans une juste proportion, de travailleurs et de maîtres ou propriétaires, nommés les uns et les autres par le gouvernement, avec mission de régler sommairement toutes les contestations et avec pouvoir de les faire exécuter, nonobstant appel ;

« 10° *Le droit de l'ouvrier à son salaire*, payé par la caisse des travailleurs, *en cas de maladie* ;

« 11° Un droit semblable à une pension sur la même caisse, en cas d'infirmités contractées au travail et de défaut de force par suite de l'âge avancé ;

« 12° La garantie du travail et du salaire assuré, conformément à un tarif, à toutes les veuves d'ouvriers ou femmes d'ouvriers malades, si elles le réclament ;

« 13° Le droit, pour tout ouvrier dépourvu de ressources suffisantes, d'envoyer un ou plusieurs de ses enfants aux écoles érigées par l'État sur les fonds de la caisse des travailleurs ;

« 14° Des pénalités rigoureuses et principalement de fortes amendes au profit de la susdite caisse, infligées à tout maître ou propriétaire et même à tout dépositaire de l'autorité publique, qui aurait volontairement posé un acte d'arbitraire ou de violence à l'égard d'un ou de plusieurs travailleurs, ou enfreint une disposition du code du travail. »

L'Essai sur l'organisation du travail, par deux ingénieurs de l'industrie privée, est surtout un mélange d'idées saint-simoniennes et fouriéristes.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 433

la gravure suivante, no 46

Désiré Brismée

téléchargeable sur le site web [Les Classiques des sciences sociales](#),
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« Des hommes de grand talent, disent-ils, des savants de premier mérite, se sont occupés d'une rénovation sociale, mais ils ont échoué dans l'application de leur système parce qu'ils n'ont pas trouvé un moyen pratique. »

Après avoir montré les vices de l'organisation sociale en vigueur, ils donnent le plan de l'organisation du travail capable de réaliser la justice et le bien-être général.

« Nous venons, disent-ils, de voir que les vices principaux de l'organisation actuelle de l'industrie sont :

« L'absence totale de liens entre les différents agents de la production ;

« L'encombrement qui résulte d'une concurrence exagérée, et les chômages qui en sont la suite ;

« Les désordres causés par l'agiotage ;

« L'incapacité flagrante des directeurs d'établissements industriels ;

« L'imperfection des voies de communication ;

« L'insuffisance du salaire des travailleurs, leur mauvais régime alimentaire, l'insalubrité de leurs ateliers et de leurs logements ;

« Le lourd impôt que prélève l'octroi des villes sur la vie matérielle du peuple ;

« La falsification des denrées alimentaires et le peu de surveillance qu'exercent sur leur débit, dans les campagnes, les administrations communales ;

« Les abus du travail en commun pour les différents sexes, et les occupations forcées auxquelles sont soumis les enfants ;

« Le manque d'instruction des classes pauvres ;

« L'insuffisance des caisses de prévoyance, de secours et du service sanitaire ;

« La rareté des hôpitaux dans les petites villes et dans les campagnes ;

« Enfin la position misérable du travailleur dans ses vieux jours ;

« *Notre système d'organisation repose sur trois principes :*

« *1^o L'association des grands agents de la production : le travail, l'intelligence et le capital ;*

« *2^o La limitation de la production ,*

« *3^o L'assurance du sort des travailleurs dans les moments de crise. »*

Puis ils développent leur système qui, dans ses grandes lignes, résume assez bien la théorie sociale propagée par Victor Considerant et ses amis phalanstériens.

Ils terminent leur exposé en faisant connaître une série de mesures économiques destinées à servir de complément à l'organisation du travail :

1^o Etablissement d'un système libéral progressif de lois de douane ;

2^o Abolition du monopole des brevets d'invention ;

- 3° Obligation des marques de fabrique imposées aux industriels ;
- 4° Formation d'un fonds de réserve dans chaque atelier ;
- 5° Garantie de talent exigée de la part des directeurs d'usine ;
- 6° Organisation de logements, boulangeries, boucherie, etc. communales pour les travailleurs et répression des falsifications des denrées alimentaires ;
- 7° Fondation d'hôpitaux dans les petites villes et les campagnes ;
- 8° Institution d'une caisse de retraite pour les ouvriers ;
- 9° Création d'hospices pour les invalides du travail ;
- 10° Réorganisation de l'enseignement primaire ;
- 11° Abolition des droits d'octrois sur les denrées alimentaires ;
- 12° Suppression des dépôts de mendicité.

Pour légitimer leur système, ils disent :

« Le droit qu'aurait l'État d'imposer à l'industrie une organisation du travail semblable à celle que nous proposons ne peut être révoqué en doute. En effet, il ne porterait par là nullement atteinte à la propriété, il ne ferait qu'introduire une condition nouvelle dans le contrat qui le lie aux industriels. Ce contrat, quel est-il ? Tout citoyen qui érige une usine ou obtient une concession de mines, prend à la nation, au moment où il commence ses travaux, une partie de sa force vive, le bras du travailleur. Il s'engage donc dès lors implicitement envers elle à assurer à l'ouvrier un salaire qui lui permette non seulement de vivre, mais de se créer encore des ressources pour parer à toutes les éventualités de l'avenir. »

*
* *

Le 10 mars 1848, c'est-à-dire quinze jours à peine après la révolution de février, Louis De Potter publia sa brochure : *Coup d'œil sur la question des ouvriers évoqué à son tribunal par la révolution française de 1848*¹.

Les idées exprimées dans cet écrit, par l'ancien membre du gouvernement provisoire de 1830, sont peu claires. La situation, dit-il, est difficile et on ne sait comment arriver à donner satisfaction aux intérêts en présence dans le conflit social qui vient de surgir.

Voici quelle est sa conclusion :

¹ Chez Mayer et Plateau, 5, rue de la Madeleine, à Bruxelles.

« Les exigences des ouvriers, réduites même à leur plus simple expression, sont inconciliables avec notre organisation sociale.

« Leur accorder la moindre chose gouvernementalement, c'est renverser l'ordre établi ; car c'est imposer, gouvernementalement aussi, un sacrifice aux propriétaires, aux capitalistes, aux industriels, aux chefs d'atelier ; c'est anéantir le commerce, le crédit, la prospérité.

« Leur tout refuser, c'est exposer la société à être bouleversée de fond en comble par les masses, par les ouvriers, trompés dans leur attente ; c'est allumer la guerre entre le prolétariat et la propriété, entre les pauvres et les riches.

« Une voie demeure ouverte, mais une seule, pour ne pas plus heurter les propriétaires que réduire les prolétaires au désespoir, pour conserver les riches et ne point avoir de pauvres, c'est d'entreprendre d'organiser la société sur un nouveau principe, de la consolider enfin sur une base que personne ne pourra plus, ne voudra plus chercher à ébranler.

« Le gouvernement provisoire de France l'ose-t-il, le peut-il, le sait-il ? C'est une question de fait qui ne tardera pas à s'éclaircir.

« Toujours est-il que l'œuvre humanitaire est à ce prix : c'est pour la société le *sinon*, non. »

Un esprit plus original et plus profond est Napoléon Barthel, auteur d'une théorie sociale qu'il a nommé *Normalisme*, autrement dit *la Religion scientifique de l'humanité*. On a peu parlé de cet écrit, qui fut réédité en 1859¹ et qui, en 1848, portait le titre de : *Religion de la République française*.

Napoléon Barthel débute ainsi :

« Un grand fait distingue la Révolution de 1848 de celles de 1789 et de 1830. C'est le *droit au travail* exigé par le peuple triomphant et décrété aussitôt par le gouvernement provisoire ; droit sacré, imprescriptible, qui oblige le gouvernement et la République à imposer *assez de solidarité* à chaque membre de la nation française, pour assurer de l'occupation - un emploi et un salaire satisfaisants - à tous les citoyens qui n'ont d'autres ressources pour vivre, et sont d'âge et de constitution à pouvoir travailler.

« Comme le droit à l'assistance, le droit au travail dérive du droit naturel de chacun à une part proportionnelle dans la propriété du Globe ; propriété terrienne que le code civil, dans un intérêt de liberté sans doute, a laissé aux premiers occupants et à leurs successeurs légaux, *jusqu'ici sans autre compensation aux déshérités, nés ou tombés dans la misère*, que les bureaux de bienfaisance généralement insuffisants et une charité honteuse, dérisoire, plus propre, évidemment, à augmenter le paupérisme qu'à élever les nécessiteux au travail et à la dignité. »

L'auteur déclare que pour résoudre le problème de la misère, deux systèmes sont en présence : l'*individualisme* et le *communisme*.

¹ Imprimerie Van Meenen, 33, rue de la Putterie, à Bruxelles.

L'individualisme, dit-il, c'est un type social où les individus veulent leur bonheur plus ou moins à l'exclusion des autres membres de l'humanité.

Ce type consacre :

Le principe de l'égoïsme,
La division des intérêts,
Et le droit du plus fort.

Le *communisme* est un type social opposé où les individus veulent le bien-être de leurs semblables avec plus au moins de dommages pour leur propre bonheur. Ce type consacre :

Le principe du dévouement,
La fusion des intérêts,
Et le droit des faibles.

Barthel ne veut ni de l'individualisme, ni du communisme.

Il est partisan d'une combinaison de ces deux doctrines. L'égoïsme de même que le dévouement est un instinct sacré, utile, indispensable à la société. Pour cette raison, il préconise un système social qu'il appelle le normalisme et qui serait *l'expression des personnes qui désirent le bien-être général sans sacrifier aucun intérêt humain, particulier, légitime.*

Ce système d'organisation sociale se présente comme terme moyen normal :

Entre le principe de l'égoïsme et celui du dévouement,
Entre la division des intérêts et leur communauté,
Entre le droit des forts et le droit des faibles.

Il consacre : la justice distributive,
L'association synallagmatique
Et l'égalité devant la loi.

« *L'individualisme*, dit-il, veut la division des intérêts, grands ou petits, et le déplacement de la terre et des richesses en général, suivant la spoliation barbare primitive, au hasard des héritages subséquents et du trafic de tous les jours : *c'est le droit de propriété individuelle à son maximum.*

« *Le communisme* veut la communauté des biens : les productions des hommes comme celles de la nature au service de tout le monde, dans la mesure des besoins et des facultés de chacun ; *c'est le droit de propriété à son minimum.*

« *Le normalisme* exige que l'État maintienne et développe l'association des intérêts généraux, en faisant respecter de mieux en mieux, directement ou indirectement, le droit de chacun à une part proportionnelle de la terre et de ses fruits, ainsi que de son travail personnel ; *c'est le droit de propriété individuelle en moyenne normale.* »

Le normalisme, selon Barthel, c'est la justice organisée suivant cette formule : à chacun suivant ses droits naturels, son travail et son capital.

Pour cela il faut que l'État décrète l'association des intérêts et fasse respecter le droit de chacun à la possession d'une part proportionnelle de la terre et de ses fruits, ainsi que de son travail personnel.

Mais le moyen ?

Barthel parle ensuite d'une vaste assurance nationale contre tous les accidents et risques de la vie, liant obligatoirement tous les habitants du pays ; depuis leur naissance jusqu'à leur décès, et de l'organisation d'une banque de prêt et d'escompte pour tous.

Pour assurer à chacun la vie à bon marché, il réclame la création d'établissements régulateurs normaux de la concurrence.

Des cités ouvrières et des maisons bourgeoises seraient construites et louées à des prix tels qu'au bout de quelques années de paiement régulier du loyer, le locataire serait propriétaire de son habitation.

Notre réformateur veut aussi la régie des principales lignes de chemins de fer et des substances agricoles, minérales et forestières, utiles à exploiter dans l'intérêt de tous ; il réclame une répartition équitable des charges publiques par un impôt proportionnel et direct sur la fortune de chacun, « demandant beaucoup à ceux qui ont beaucoup, peu à ceux qui ont peu et rien à ceux qui n'ont rien ».

Tout cela est fort bien, dira-t-on, mais comment l'auteur comptait-il réaliser le Normalisme ?

Napoléon Barthel ne s'occupe point de l'organisation politique de l'État. Il semble oublier que les réformes ne tombent point du ciel, qu'elles doivent être réclamées et conquises, par ceux qui désirent en profiter, et qu'il n'y a qu'un moyen d'en arriver là, c'est d'accorder au peuple le droit de suffrage, l'arme indispensable à son émancipation.

Napoléon-Auguste Barthel est né à Watervliet le 21 février 1812. Il habita Saint-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles, rue Saint-Philippe, 33, jusqu'en octobre 1860. De là il vint à Schaerbeek, rue Névraumont, 69. Il est mort à Uccle, le 4 janvier 1867¹.

Barthel, qui se disait professeur de phrénologie et de magnétisme s'occupait principalement de sciences. En 1839, il publia un *Manifeste philosophique*, et en 1848, une notice sur *la télégraphie physique en général et en particulier sur la télégraphie électro-magnétique, système Napoléon Barthel*.

Aucun auteur socialiste ne s'est occupé de Barthel, ni Malon ni Quack, pas même De Paepe qui, cependant, aurait dû entendre parler de lui. C'est dans un petit opuscule allemand, édité à Leipzig en 1850, sur la littérature populaire de la démocratie fran-

¹ La déclaration du décès a été faite par le sous-directeur de la Maison de Santé d'Uccle.

çaise depuis 1833, par Max, que notre ami Lux, du *Peuple* rencontra pour la première fois le nom de Napoléon Barthel ¹.

Le *Débat social* de 1848 (N° du 28 mai) annonce la brochure que nous venons d'analyser et en fait une critique, très courte d'ailleurs.

*
* *

Il nous reste à parler d'une brochure de propagande républicaine-socialiste qui fit beaucoup de bruit en 1848 : le *Catéchisme du Prolétaire*, de Victor Tedesco ².

Cet opuscule débute ainsi :

« CATÉCHISME DU PROLÉTAIRE

« 1° Qui êtes-vous ?

« R. Je suis prolétaire, ou si vous l'aimez mieux, ouvrier.

« 2° Qu'est-ce qu'un prolétaire ?

« R. Vivant au jour le jour, le prolétaire est l'homme qui n'a pas assez aujourd'hui et n'est pas sûr d'avoir quelque chose demain. Déshérité dans cette société qui s'enrichit par son travail, il n'a point de pain s'il n'a point de maître.

« 3° Vous êtes donc esclave, ayant un maître ?

« R. D'après l'acception ordinaire du mot, non.

« Le prolétaire et le nègre, pour vivre, dépendent l'un et l'autre d'un maître.

« Le prolétaire, à la différence du nègre, peut quitter librement le maître qui l'emploie, sauf à mendier ou à voler s'il n'en trouve pas un autre qui puisse ou veuille l'occuper.

« Le prolétaire et le nègre, en changeant de maître, ne changent point de sort, l'un reste toujours esclave, l'autre toujours prolétaire, quelles que puissent être la bienveillance et la philanthropie de ceux qu'ils servent.

« Le nègre est l'esclave de l'homme.

« Le prolétaire est l'esclave du capital.

« 4° Comment expliquez-vous cet esclavage du prolétaire ?

¹ Voir *Napoléon Barthel, un socialiste belge de 1848* par Lux, dans l'*Almanach du Peuple* de 1902, page 57.

² Ce catéchisme fut reproduit dans l'*Almanach républicain de 1849*, Liège, Imprimerie Charron.

« R. Pour le prolétaire, point de pain sans travail, point de travail sans instruments de travail. Or, dans l'organisation actuelle de la société, les instruments de travail représentent, par eux-mêmes, une valeur tout aussi inaccessible à l'ouvrier que le capital nécessaire pour les exploiter.

« S'il existe encore aujourd'hui des instruments de travail dont l'acquisition est possible à l'ouvrier, les progrès de l'industrie, en substituant le travail des machines à la main-d'œuvre de l'homme, en feront bientôt justice.

« Le capital domine la production et donne la puissance à ceux qui le possèdent, c'est-à-dire aux riches, à la minorité

« La majorité, les prolétaires, sont donc réduits à solliciter du travail.

« Les conditions auxquelles le riche achète le travail sont précisément les conditions de l'existence des ouvriers.

« La vie de ceux-ci dépend donc du capitaliste, du maître.

« Entre, le maître qui achète et le propriétaire qui vend le travail, il se fait une transaction forcée qui est le salaire, lequel représente, par conséquent, les conditions de la vie du prolétaire.

« 5^o Pourquoi cette transaction est-elle forcée ?

« R. Parce qu'en refusant les conditions que lui pose le maître, l'ouvrier refuserait le pain dont il a faim.

« 6^o Quelle est la loi d'après laquelle se règlent les conditions du salaire ?

« R. La concurrence :

« 1^o Des nations entre elles 2^o Des producteurs d'un même pays entre eux ; 3^o Des ouvriers entre eux. »

Après avoir dépeint, sous des couleurs très sombres, ce que devient le salaire par suite de cette concurrence et après avoir dit que le travail est une marchandise, Tedesco parle du sort misérable du prolétaire :

« 7^o Votre sort est donc bien misérable ?

« R. Les souffrances abrègent mon existence et flétrissent ma vie.

« Enfant de huit ans à peine, je travaillais pour ajouter quelque chose au peu de pain que pour moi gagnait mon père. Les journées étaient bien longues pour si peu de joies ; les nuits trop courtes pour tant de fatigues.

« Père de famille, je vois s'épuiser ma compagne et s'étioler mes enfants.

« Contre tant de maux mon travail est impuissant.

« Sacrifiant mes enfants aux exigences impérieuses de la faim, je les fais esclaves d'une machine ; maudissant leur sort et le mien, mon amour pour eux devient mon supplice.

« Vieillard avant l'âge, comme mon père, je n'aurai d'abri que dans la charité publique qui emprisonne, dans l'aumône qui avilit.

« À ceux que fuit le travail, les dépôts de mendicité, les bagnes.

« À la jeune fille que presse la faim, la prostitution.

« Parcourez ces quartiers dans lesquels nous relègue l'opulence ; ces rues étroites, tortueuses, sans air, sans soleil. Une atmosphère lourde, épaisse, viciée par l'accumulation d'un trop grand nombre d'êtres vivants, par les eaux stagnantes et les immondices, en éloigne les heureux qu'épargne la misère. Pénétrez dans ces habitations, véritables campements de barbares. De la cave humide, spongieuse, jusqu'au grenier ouvert à toutes les intempéries, tout y est asile à nos misères. N'y cherchez point quelque trace de cette révélation splendide de la puissance et de l'intelligence humaines, qu'on appelle civilisation. À ces murs nus et dégoûtants, à ce foyer ébréché, à la paille de nos grabats, reconnaissez, ô riches, la demeure des artisans de votre opulence. Notre misère atteste votre grandeur.

« Les miracles de notre industrie ne doivent-ils pas être consacrés par nos souffrances ?

« Oui, nous escomptons notre avenir en escomptant nos forces ; et si parfois les préoccupations du lendemain assombrissent notre regard, l'impuissance de notre prévoyance nous arrache jusqu'au sentiment de notre conservation.

« Alors, n'ayant rien à perdre et rien à regretter, comment pourrions-nous ne pas jeter notre vie dans la balance sociale, pour en rétablir l'équilibre ?

« 10^o Vous ne me dites rien de votre instruction ?

« R. Pour nous il n'est pas d'autre enseignement que la misère.

« La faim en réduisant l'enfant à dépérir, pour quelques centimes, dans la fabrique, le chasse de l'école.

« L'excès du travail et l'insuffisance de la nourriture, en épuisant le jeune homme, le rendent inapte à tout travail intellectuel. »

Citons encore ce que dit l'auteur sur l'antagonisme des classes :

« 12^o D'après ce que m'avez dit jusqu'à présent, vous regardez les prolétaires comme constituant une véritable classe dans la société ?

« R. Oui. Deux classes sont en présence l'une de l'autre : les riches et les prolétaires.

« Entre elles, il y a antagonisme, parce qu'il y a opposition d'intérêts, de mœurs et d'idées.

« 13^o Quelle est la classe prédominante ?

« R. Celle des riches.

« 14^o Quelle est la cause de cette puissance ?

« R. C'est la possession des instruments de travail et des capitaux. Dispensatrice du travail, elle dispose par cela seul de tous les biens, de toutes les forces de la société.

« 15^o Cette domination des riches se borne-t-elle à l'oppression du travail ?

« R. Non elle s'étend sur tout ce qui tient à l'homme considéré soit comme travailleur, soit comme citoyen.

« 16^o Pourquoi ?

« R. Opprimés par les riches, si nous étions associés à la puissance politique, nous servirions de cette influence légitime pour notre commune délivrance. Le citoyen affranchirait le travailleur.

« Pour obvier à ce danger, on nous a exclus de toute participation aux affaires publiques.

« 17^o Comment y est-on parvenu ?

« R. En s'emparant du gouvernement de la société, du pouvoir politique.

« 18^o Qu'appellez-vous pouvoir politique ?

« R. C'est le pouvoir de donner des lois au peuple et d'en assurer l'exécution.

« Ces lois règlent tout ce qui est d'intérêt général ou d'intérêt privé en rapport avec l'intérêt général. Leurs prescriptions touchent à tout ce qui concerne l'homme : au mariage, à la famille, à la propriété, à l'instruction, à l'éducation, à la défense nationale, à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, aux travaux publics, aux délits et aux peines, etc. »

Puis, Tedesco s'occupe longuement de la royauté et montre que les députés ne sont que « les agents d'affaires de ceux qui nous oppriment », lesquels votent des lois, frappent les prolétaires par toutes sortes de moyens.

Viennent les remèdes :

« 25^o Comment espérez-vous porter remède à des maux qui ne sont que trop réels ?

« R. Les constitutions politiques ne sont que l'ensemble des institutions et des garanties par lesquelles une classe assure et protège sa domination économique sur les autres classes.

« Si donc nous voulons changer les conditions sociales de notre existence, nous devons avant tout renverser ces constitutions, instrument de notre oppression. Nous devons, en d'autres termes, nous emparer de la puissance politique, afin que l'on ne puisse plus s'en servir contre nous.

« 26° Que voulez-vous mettre à la place de la souveraineté de la propriété ?

« R. La souveraineté du peuple.

« 27° Comment la réaliserez-vous ?

« R. Par le suffrage universel, c'est-à-dire par le droit reconnu à tout homme de concourir par ses votes, directement ou indirectement, à l'organisation politique et sociale de l'État. Pour que ce concours soit sérieux, il faut que tout citoyen comprenne l'action profonde que la politique exerce sur le bien-être des hommes, qu'il ait conscience des vices radicaux de la société actuelle ainsi que des moyens propres à les extirper. Il faut que dans l'exercice de ses droits, il soit dominé par la préoccupation constante des intérêts du prolétariat, que les vicissitudes de la lutte ne le découragent pas. L'aristocratie de l'argent est trop puissante pour être vaincue par une seule défaite. Comme sa sœur aînée, la noblesse, elle résistera longtemps ; longtemps encore elle combattra avec toutes les forces du désespoir. Comme sa sœur aînée, elle sera vaincue, si la volonté irrévocable du prolétariat est qu'elle le soit.

Dans l'édition papier de 1906
apparaît à la page 445

la gravure suivante, no 47

Nicolas Coulon

(d'après un portrait-charge, fait en 1879 par Alfred Le Petit)

téléchargeable sur le site web **Les Classiques des sciences sociales**,
section Auteurs classiques : sous Louis Bertrand, député socialiste de
Bruxelles.

[Retour à la table des gravures](#)

« 28° Le suffrage universel vous soumettra les assemblées législatives, mais que ferez-vous de la royauté, expression vivante de tous les abus ?

« R. Nous la renverserons à jamais.

« À sa place nous établirons un pouvoir exécutif responsable, toujours révocable par l'Assemblée des Représentants du Peuple.

« 29° Vous avez déjà signalé assez d'abus pour qu'il me soit inutile de vous demander quelle sera la tâche de vos élus. Mais quel est, après le droit de suffrage, le droit le plus essentiel que vous ayez à réclamer ?

« R. Le droit au travail.

« Il nous faut la certitude de pouvoir vivre en travaillant.

« 30° Qui vous garantira ce droit ?

« R. L'État à qui nous donnerons mission de l'organiser.

« 31° Pourquoi l'État ?

« R. Nous ne possédons pas les instruments de travail : nous ne pouvons emprunter pour les acquérir, car l'on ne prête qu'au riche.

« L'État seul peut et doit devenir le banquier des prolétaires. Pour sauver la Société de l'abîme que lui creuse la concurrence, ce n'est pas trop de toutes les ressources, du concours de toutes les forces de l'État.

« 32° Quel nom donnez-vous à cette organisation sociale qui recèle toutes vos espérances et qui un jour doit les réaliser ?

« R. La République Démocratique et Sociale. »

Toutes les idées développées dans le *Catéchisme du Prolétaire* étaient courantes dans le monde socialiste en 1848-1849 et elles ont largement fait les frais de la propagande démocratique et socialiste depuis lors.

Cette semence, malheureusement, fut jetée sur un soi ingrat. Les ouvriers belges, dans leur grande masse, étaient indifférents et, à l'exemple des habitants de l'Enfer de Dante, ils vivaient sans aucune espérance !...

Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.
Tome I (1906)

Deuxième partie : La Belgique en 1848-1849

Chapitre VII

Avortement du Mouvement de 1848.

CE MOUVEMENT SE PRODUISIT INOPINÉMENT. - LE PEUPLE N'Y ÉTAIT PAS PRÉPARÉ. - LA RÉVOLUTION FUT ACCAPARÉE PAR LA BOURGEOISIE. - LES NOUVEAUX MAÎTRES À L'ŒUVRE. - FAUTES COMMISES. - SITUATION EN BELGIQUE. - LA LEÇON DES ÉVÉNEMENTS DE 1848.

[Retour à la table des matières](#)

Le mouvement de 1848 avorta pitoyablement et, tout bien examiné, il n'aurait pu en être autrement.

Personne ne s'était attendu à cette explosion soudaine et n'avait prévu les événements qui en furent la conséquence, pas même les meneurs du mouvement. Le même phénomène s'était déjà produit chez nous en 1830.

Dans ses *Lettres de France et d'Italie*, Alexandre Herzen écrit à ce propos :

« Je partis pour l'Italie en octobre 1847, laissant Paris dans la disposition la plus lugubre ; il n'y avait aucun indice du 24 février. La corruption, la poursuite des

charges de pair et des croix, les subornations des ministres, les assassinats dans les familles ducales (Praslin), les fausses cartes aux Tuileries, le vol des forêts par le roi, le ministre de la Justice surpris dans une maison mal famée, le fils du roi (Montpensier) chassé de la maison d'un respectable général par sa conduite inconvenante, voilà ce qui remplissait les journaux et les conversations. Les députés répondirent aux documents accusateurs en votant des remerciements à des ministres dont les friponneries étaient démasquées. »

Il est certain que la révolution française du 24 février ne fut pas l'accomplissement d'un plan préparé à l'avance. Le matin de ce jour fameux, ni le roi, ni les ministres, ni les journaux de l'opposition, ni même les hommes qui firent les premières barricades, ne purent penser un seul instant que la journée finirait par la fuite de Louis-Philippe et la proclamation de la République.

Le peuple d'ailleurs manquait d'organisation ; il était profondément divisé en sectes et en clubs. La République fut ainsi accaparée par des démocrates bourgeois qui, pour la plupart, ne comprenaient rien à la question sociale, et qui n'étaient que des républicains formalistes, n'allant pas au delà des réformes purement politiques. D'ailleurs, les hommes qui prirent le pouvoir le 24 février n'étaient pas d'accord entre eux. Ils ne proclamèrent la république que forcés et contraints. La plupart avaient une peur instinctive du peuple, et Louis Blanc et Albert étaient tenus fort à l'écart. Leur principale tâche fut de tranquilliser la bourgeoisie et de rassurer les gouvernements inquiets de l'Europe.

Ce fut Paris qui proclama la République et instaura le suffrage universel. La France suivit docilement. Malheureusement, le suffrage universel accordé ainsi d'un coup, sans que la nation y fut préparée, alors qu'elle n'avait ni la liberté de la presse, ni la liberté d'association, ni la liberté de réunion, devait tourner contre la République. Les dirigeants accumulèrent faute sur faute. Au lieu de décréter des mesures capables d'améliorer la condition matérielle des masses ouvrières et paysannes, ils se bornèrent à quelques parades et, pour comble de maladresse, ils frappèrent un impôt nouveau de 45 centimes par franc d'impôts existant, ce qui mécontenta tout le monde !

Mais si les bourgeois dirigeants se montrèrent incapables et commirent des fautes, les chefs du parti populaire eurent aussi des reproches à s'adresser.

Le 17 mars, une manifestation fut organisée par Barbès et Blanqui, pour protester contre l'inaction du gouvernement. Ce cortège de plus de cent mille hommes raffermi le pouvoir de Louis Blanc et d'Albert au sein du gouvernement provisoire, mais il effraya une fois de plus la bourgeoisie. Quant à Louis Blanc et à Albert, ils ne surent malheureusement pas tirer parti de leur situation.

Une nouvelle manifestation eut lieu le 16 avril. Elle accentua encore la division entre les partisans de la République, si bien que le soir de cette fameuse journée, Pierre Leroux pouvait écrire à Cabet : « Oh ! que l'avenir est menaçant, puisqu'il y a aujourd'hui deux républiques en présence ! »

Le 15 mai, le peuple manifesta à nouveau. Il alla jusqu'à envahir la Chambre des députés pour la sommer de se dissoudre et pour réclamer une intervention en faveur de la Pologne !

Les fautes accumulées, tant par les hommes du gouvernement que par les chefs du parti populaire, aboutirent aux émeutes de juin, qui blessèrent la république au cœur...

En Belgique, le mouvement de 1848-1849 avorta également. Il échoua parce que les ouvriers n'étaient pas organisés et n'avaient pas conscience de leur force. Il échoua, parce que les démocrates républicains bourgeois ne furent pas à la hauteur des circonstances, et manquèrent de volonté et d'audace. Il échoua enfin, à cause de l'attitude scandaleuse du pouvoir judiciaire, présidé, on pourrait dire commandé, par le procureur général de Bavay, qui inventa des complots, fit agir des agents provocateurs et traîna devant la Cour d'assises des innocents qu'il fit condamner à mort.

Le parti démocratique socialiste, décapité par l'emprisonnement de ses meilleurs chefs, devait inévitablement succomber à la tâche. Ceux qui échappèrent à la prison ou à la mort prirent peur ou, découragés, abandonnèrent la lutte.

Jusqu'en 1848, le socialisme avait été principalement doctrinal ; à partir de cette date, sa phase d'action commença. Le prolétariat voulut gouverner, à son tour, non exclusivement, mais au profit de tous. Seulement, il n'était pas prêt à jouer ce rôle. Il n'avait aucune organisation, et, comme jusque-là on ne lui avait appris qu'à démolir, ce fut encore la bourgeoisie qui s'empara du mouvement et le fit tourner à son profit exclusif.

Au point de vue de la classe ouvrière, trois grands faits se dégagent lumineusement de la révolution de 1848.

Le premier, c'est la participation au pouvoir exécutif d'un ouvrier, Albert.

Le second, c'est l'affirmation, au lendemain même du 24 février, de la réalité de la lutte des classes.

Enfin, le troisième, c'est que la révolution aboutit à la guerre sociale, la bourgeoisie ne voulant à aucun prix abandonner au peuple sa suprématie, ni même la partager avec lui.

Telle fut la leçon des événements de 1848. Le peuple en profita, car malgré les nombreuses difficultés qu'il eut à surmonter, il s'organisa, il disciplina ses forces et se prépara à conquérir la place qui lui revient dans la société. Si des circonstances identiques à celles de 1848 se présentaient demain, la classe ouvrière organisée serait à même de s'emparer du mouvement et de le diriger dans une voie qui lui serait favorable et le ferait aboutir !

Fin du Tome premier.